

20
22

... MÉTROPOLÉ NICE CÔTE D'AZUR ...

... RAPPORT D'ACTIVITÉ ...
... ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ...

MÉTROPOLÉ
NICE CÔTE D'AZUR



.. ÉDITO ..

Le 1^{er} janvier 2012, 46 communes décidaient de mettre leurs moyens et leurs ambitions en commun, et devenaient, toutes ensemble, la Métropole Nice Côte d'Azur.

C'était alors une première en France ; depuis, 20 métropoles comparables ont vu le jour à travers tout le territoire, preuve que l'expérience pionnière de notre Métropole a porté ses fruits.

Dix ans plus tard, avec 49 communes, que de chemin parcouru en effet. Qu'il s'agisse de l'eau que l'on consomme, de celle que l'on rejette, des déchets que l'on produit, ou encore des déplacements d'un lieu à un autre, il ne se passe pas un jour sans que les citoyens des 51 communes que compte désormais notre Métropole – 2 communes, Drap et Châteauneuf-Villevieille nous ont justement rejoint en 2022 – aient besoin et recours à ses services.

Dans les pages qui suivent, vous pourrez ainsi découvrir dans le détail ce travail indispensable, mené au quotidien et souvent dans l'ombre, pour qu'une grande métropole de plus 550 000 habitants comme la nôtre puisse fonctionner et surtout réussir à l'avenir.

La mission de la Métropole ne s'arrête en effet pas à la gestion du quotidien. Les conséquences du réchauffement climatique, un transport collectif adapté, le développement économique, celui du tourisme ou des études supérieures, tout cela s'anticipe et c'est un des objectifs fondamentaux de cette Métropole que de tracer, dès aujourd'hui, les grandes lignes de notre destin commun.

C'est toujours avec cette longue durée à l'esprit que la Métropole agit. De grands chantiers nous mobilisent ainsi, à commencer par les nombreuses

reconstructions nécessaires pour effacer les dégâts de la tempête Alex, ou encore le grand projet d'assainissement d'Haliotis 2 ; d'autres sont plus modestes – vous en trouverez de très nombreux exemples dans ce rapport – mais tout aussi importants pour la vie quotidienne de chacun.

C'est ainsi, progressivement, que depuis dix ans, la Métropole Nice Côte d'Azur se transforme en grande métropole verte, une agglomération exemplaire en matière d'émission de carbone, et surtout un territoire agréable à vivre pour tous. De la même manière, la transition bleue est déjà bien engagée, en agissant dans les 8 ports de notre territoire, ou encore en organisant notre usage de l'eau, son acheminement comme sa récupération et son assainissement, à l'échelle du bassin-versant. Là encore, l'objectif est simple : que les habitants de notre Métropole de demain ne manquent pas d'eau de bonne qualité ; et que la mer de demain reste propre et pleine de vie.

Rien de tout cela ne serait possible sans le travail et l'engagement de tous les agents de notre Métropole et de ses régies publiques. Je tiens à leur rendre hommage, car leur travail, au quotidien, main dans la main avec l'ensemble des acteurs du territoire – communes et élus municipaux, entreprises, écoles, universités et écoles supérieures, associations et partenaires publics – est ce qui permet à notre Métropole d'être de ce qu'elle est devenue au cours de cette dernière décennie : un modèle de solidarité et de coopération dont se sont inspirées les autres métropoles françaises.

CHRISTIAN ESTROSI

Maire de Nice
Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
Président délégué de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

SOMMAIRE

01 PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

- 10 Le territoire
- 11 Les compétences métropolitaines
- 12 Présentation de la Métropole Nice Côte d'Azur
- 14 Le fonctionnement institutionnel
- 16 L'administration métropolitaine

02 UNE MÉTROPOLE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

- 22 Les ressources financières
- 24 Les financements extérieurs
- 27 La commande publique

03 UNE MÉTROPOLE QUI AMÉLIORE LA QUALITÉ DE VIE PAR DES INFRASTRUCTURES OPTIMALES

- 32 Les pôles de proximité
- 34 Allo Mairies
- 35 L'exploitation et l'entretien du réseau routier
- 37 Les travaux d'amélioration de voirie et d'espaces publics
- 40 La gestion des eaux pluviales et la GEMAPI
- 42 Les infrastructures
- 44 Le réseau d'assainissement
- 46 L'eau
- 50 L'éclairage public et les réseaux concédés

04 UNE MÉTROPOLE DURABLE QUI AGIT POUR AUJOURD'HUI ET POUR DEMAIN

- 54 La lutte contre le changement climatique et pour l'amélioration de la qualité de l'air
- 60 La préservation de la biodiversité, des ressources et des milieux
- 65 La maîtrise des risques
- 67 La lutte contre le bruit
- 69 L'Agence de sécurité sanitaire environnementale et de gestion des risques
- 71 La maîtrise des déchets et des collectes
- 75 Les transports et la mobilité durable

05 UNE MÉTROPOLE QUI RENFORCE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

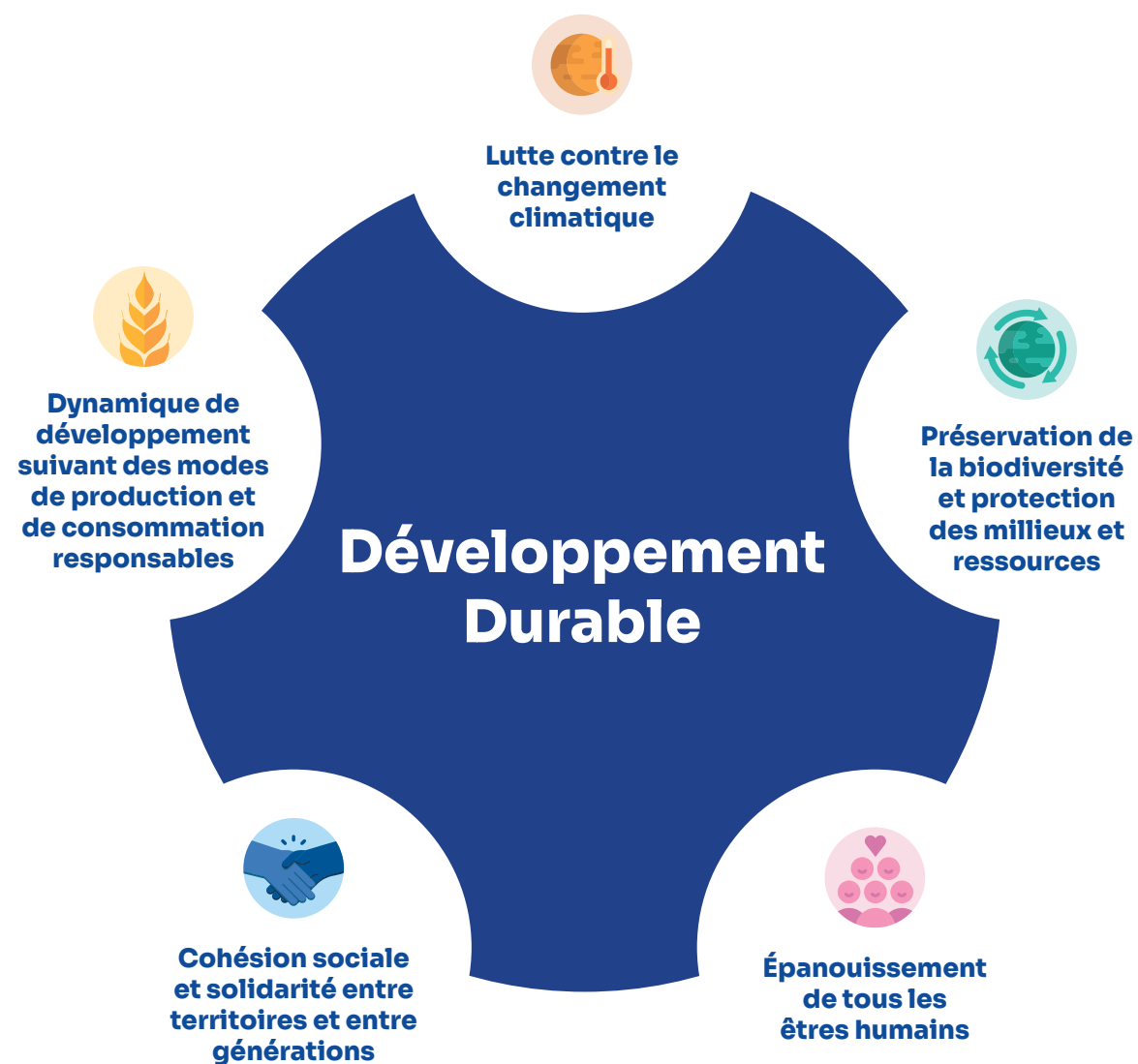
- 82 L'attractivité et développement économique
- 86 L'Office de Tourisme Métropolitain (OTM)
- 89 L'insertion professionnelle et l'emploi, le CFA
- 92 innovation et ville intelligente
- 96 L'enseignement supérieur, la recherche, la formation et l'innovation
- 98 Le développement du moyen pays et de la montagne
- 100 Les ports
- 102 Les plages

06 UNE MÉTROPOLE QUI AMÉNAGE SON TERRITOIRE DURABLEMENT

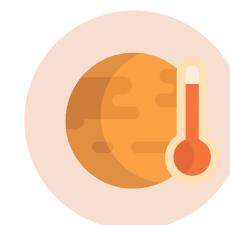
- 106 L'habitat et la dynamique urbaine
- 111 La politique de la ville
- 114 L'aménagement et l'urbanisme
- 117 La modernisation du patrimoine métropolitain

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

Les 5 finalités
du développement durable



Tout au long de ce document,
des pictogrammes illustreront les actions significatives de la
Métropole en faveur du développement durable.



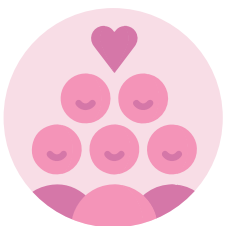
•
•
• **Lutte contre le changement climatique**



•
•
• **Préservation de la biodiversité,
des ressources et des milieux**



•
•
• **Promotion de la cohésion sociale
et de la solidarité entre territoires
et entre générations**



•
•
• **Amélioration de la qualité de vie
et épanouissement des êtres humains**



•
•
• **Production et consommation
responsables**

Chiffres Clés 2022



238 KM
DE RÉSEAU CYCLABLE



500 SCOOTERS
ÉLECTRIQUES EN
LIBRE-SERVICE À NICE



118 VÉHICULES
100% ÉLECTRIQUES
EN AUTOPARTAGE



556 023
HABITANTS



4 270 AGENTS
MÉTROPOLITAINS



1,3 MILLIARD D'€
DE BUDGET



3 LIGNES
DE TRAMWAY



168 LIGNES DE
TRANSPORT DONT
19 LIGNES DE BUS 100%
ÉLECTRIQUES



PRÈS DE **100**
MILLIONS
DE VOYAGES
TRAM/BUS



397
MILLIONS D'€
D'INVESTISSEMENT



9,9 MILLIONS D'€
DE DOTATION
MÉTROPOLITAINE



2 457 KM
DE VOIRIE



8
PORTS D'AZUR



7
STATIONS DE SKI



1 459 KM
DE RÉSEAUX
D'EAUX USÉES



85 139
ENTREPRISES



251 145
EMPLOIS



45 000
ÉTUDIANTS



378 212
TONNES DE DÉCHETS
COLLECTÉES, TRAITÉES
ET VALORISÉES



92% DES DÉCHETS
TRANSFORMÉS EN
MATIÈRES PREMIÈRES
SECONDAIRES OU
EN ÉNERGIE



13 SITES
NATURA 2000



1 162 PERSONNES
À LA RECHERCHE
D'UN EMPLOI
ACCOMPAGNÉES
PAR LE PLIE



353 250
HEURES D'INSERTION
RÉALISÉES



1 750 VÉLOBLEU
DÉPLOYÉS SUR
LE TERRITOIRE
MÉTROPOLITAIN DONT
450 À ASSISTANCE
ÉLECTRIQUE



48 KM DE CÔTES
ET **45**
MASSES D'EAUX
DE SURFACE



86 192 HA
DE FORÊT, SOIT 59%
DU TERRITOIRE

01

**PRÉSENTATION
DE LA MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR**

LE TERRITOIRE



LES COMPÉTENCES MÉTROPOLITAINES

La Métropole Nice Côte d'Azur, créée par le décret du 17 octobre 2011, est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) issu de la fusion de 4 intercommunalités : la Communauté Urbaine Nice Côte d'Azur, les Communautés de Communes de la Vésubie, de la Tinée, des Stations du Mercantour et avec la commune de la Tour-sur-Tinée. Elle est composée de 51 communes membres depuis le 1^{er} janvier 2022.

Elle exerce les compétences métropolitaines suivantes :

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL, PROMOTION ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE À L'INTERNATIONAL

- * Création, aménagement et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires ;
- * Actions de développement économique et participation au copilotage des pôles de compétitivité ;
- * Promotion à l'étranger du territoire et de ses activités économiques, promotion du tourisme ; ports métropolitains ;
- * Archéologie, réalisation des opérations de diagnostic et de fouilles d'archéologie préventives.

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

- * Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- * Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme ;
- * Création et réalisation de zones d'aménagement concerté, opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain, constitution de réserves foncières ;
- * Organisation des transports urbains et des transports scolaires, participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares.

CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE

- * Voirie métropolitaine, signalisation, parc de stationnement, plan de déplacements urbains ;
- * Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme.

POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT

- * Programme Local de l'Habitat ; aide à l'accession au logement ;
- * Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre ;
- * Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

POLITIQUE DE LA VILLE

- * Dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ;
- * Dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- * Fonds de Solidarité pour le Logement ; aides aux jeunes en difficulté ;
- * Prévention spécialisée.

GESTION DES SERVICES D'INTÉRÊT COLLECTIF

- * Assainissement et eau.

CIMETIÈRES ET SITES CINÉRAIRES

- * Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain, ainsi que création, gestion et extension des crématoriums ;
- * Abattoirs, marché d'intérêt métropolitain.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DU CADRE DE VIE

- * Collecte, élimination, valorisation des déchets des ménages, déchets assimilés ;
- * Lutte contre la pollution de l'air ;
- * Lutte contre les nuisances sonores ;
- * Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- * Contribution à la transition énergétique ;
- * Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz ;
- * Autorité concessionnaire de l'État pour les plages.

PRÉSENTATION DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

51 COMMUNES	MAIRES
ASPREMONT	Pascal BONSIGNORE
BAIROLS	Claude MERCANTI
BEAULIEU-SUR-MER	Roger ROUX
BELVÉDÈRE	Paul BURRO
BONSON	Jean-Claude MARTIN
CAGNES-SUR-MER	Louis NÈGRE
CAP D'AIL	Xavier BECK
CARROS	Yannick BERNARD
CASTAGNIERS	Jean-François SPINELLI
CHÂTEAUNEUF-VILLEVIEILLE	Edmond MARI
CLANS	Roger MARIA
DRAP	Robert NARDELLI
COLOMARS	Isabelle BRÈS
DURANUS	Jean-Michel MAUREL
ÈZE	Stéphane CHERKI
FALICON	Anaïs TOSEL
GATTIÈRES	Pascale GUIT-NICOL
GILETTE	Yann PRIOUT
ILONSE	Richard LIONS
ISOLA	Mylène AGNELLI
LA BOLLÈNE-VÉSUBIE	Martine BARENGO-FERRIER
LA GAUDE	Bruno BETTATI
LA ROQUETTE-SUR-VAR	Nicole LABBE
LA TOUR-SUR-TINÉE	Thierry ROUX
LA TRINITÉ	Ladislav POLSKI

LANTOSQUE	Jean THAON
LE BROC	Philippe HEURA
LEVENS	Antoine VÉRAN
MARIE	Gérard STEPPEL
NICE	Christian ESTROSI
RIMPLAS	Pascal GUGLIELMETTI
ROQUEBILLIÈRE	Gérard MANFREDI
ROUBION	Philip BRUNO
ROURE	Jean-Claude LINCK
SAINT-ANDRÉ-DE-LA-ROCHE	Jean-Jacques CARLIN
SAINT-BLAISE	Jean-Paul FABRE
SAINT-DALMAS-LE-SELVAGE	Jean-Pierre ISSAUTIER
SAINT-ÉTIENNE-DE-TINÉE	Colette FABRON
SAINT-JEAN-CAP-FERRAT	Jean-François DIETERICH
SAINT-JEANNET	Julie CHARLES
SAINT-LAURENT-DU-VAR	Joseph SEGURA
SAINT-MARTIN-DU-VAR	Hervé PAUL
SAINT-MARTIN-VÉSUBIE	Ivan MOTTET
SAINT-SAUVEUR-SUR-TINÉE	Jean MERRA
TOURNEFORT	Murielle MOLINARI
TOURRETTE LEVENS	Bertrand GASIGLIA
UTELLE	Yves GILLI
VALDEBLORE	Carole CERVEL
VENANSON	Loetitia LORÉ
VENCE	Régis LEBIGRE
VILLEFRANCHE-SUR-MER	Christophe TROJANI

La Métropole s'est agrandie avec l'adhésion des communes de Drap et de Châteauneuf-Villevieille au 1^{er} janvier 2022.

LE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL



FOCUS DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réforme des règles de publicités, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leur groupement a été mise en œuvre au 1^{er} juillet 2022. L'affichage légal et la publication du recueil des actes administratifs sont désormais effectués de manière dématérialisée.

LES INSTANCES

* Le Conseil métropolitain

Organe délibérant de la Métropole, il est composé de **133 membres élus**, son rôle est de voter les projets liés aux compétences de la Métropole.

En 2022, **5 instances métropolitaines** se sont réunies et ont examiné **285 délibérations**.

Parallèlement, et dans le cadre des délégations que le Conseil lui a accordé, le Président a pris **311 décisions**.

* Le Bureau métropolitain

Composé de **83 membres**, il délibère sur toutes les questions pour lesquelles il a reçu délégation du Conseil métropolitain à l'exclusion de celles expressément mentionnées à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales. En 2022, **5 instances** se sont réunies et ont examiné **405 délibérations**.

* Les commissions métropolitaines

Au-delà de leur rôle d'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour des séances du Conseil métropolitain, les commissions, **au nombre de 12**, constituent de véritables instances de réflexion et de proposition pour orienter les choix stratégiques dans les différents domaines de compétences de la Métropole.

LE CONSEIL DES MAIRES

Présidé par le Président de la Métropole, il est composé des Maires de chaque commune membre de l'établissement public. Instance consultative et de concertation sur des questions concernant l'activité de la Métropole, il permet notamment au Président de la Métropole de recueillir les avis des Maires sur les affaires métropolitaines, et aux Maires d'être tenus informés des projets, actions et interventions de la Métropole. Tous les projets importants y sont systématiquement débattus avant d'être présentés aux instances délibérantes. Il se réunit au moins avant chaque séance du Conseil métropolitain.

LA COMMISSION EXÉCUTIVE

Le Président de la Métropole préside une commission exécutive composée des Vice-Présidents et des Conseillers métropolitains ayant reçu une délégation.

En cas d'empêchement, elle est présidée par le premier Vice-Président, président délégué. Elle s'assure des modalités et du suivi du calendrier d'exécution des politiques métropolitaines décidées par le Conseil métropolitain. Le Président fixe l'ordre du jour et peut inviter toutes personnalités qualifiées à participer aux réunions de la commission exécutive.

UN DOCUMENT FÉDÉRATEUR AU CŒUR DU DIALOGUE AVEC LES MAIRES

* La Charte de la Métropole

Les Maires ont souhaité élaborer une charte dès la création de la Métropole en 2012. Ce texte intègre les avancées de la Métropole tout en veillant au respect fondamental de l'identité communale et au rôle prépondérant des Maires. Il fixe les grands équilibres du fonctionnement de la Métropole, notamment pour l'organisation de la proximité ou la gestion de l'aménagement du territoire.

Conformément aux dispositions de la loi du 27 décembre 2019, le Conseil métropolitain du 23 juillet 2020 a confié aux Maires le soin de rédiger une charte actualisée valant pacte de gouvernance, dans un esprit fédérateur et respectueux des communes membres et du rôle des Maires. Cette charte a été approuvée lors du Conseil métropolitain du 31 mai 2021.

LES INSTANCES CONSULTATIVES ET DE DIALOGUE

* Le Conseil de développement

Instance de démocratie participative, le Conseil de développement a pour but d'accompagner la conception et la mise en œuvre des politiques publiques.

Composé de 310 membres bénévoles, porteur d'expertises diversifiées, issus des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs et des représentants des 51 communes membres de la Métropole, il contribue à créer un dialogue sur des questions d'intérêt commun. Il concourt ainsi à la mobilisation des acteurs locaux et des citoyens pour faire émerger des projets et des solutions innovantes, adaptés à chaque partie du territoire, rôle essentiel pour réussir la transition écologique et sociale.

Il conduit ses travaux sur saisine du Président de la Métropole ou par auto-saisine sur toute question relative aux missions de service public dévolues à la Métropole.

Les domaines d'intervention du Conseil de développement :

- * Il contribue à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation et à la révision du projet de territoire ;
- * Il émet un avis sur les documents de prospective et de planification : Plan Local d'Urbanisme métropolitain, Plan Local de l'Habitat, etc. ;
- * Il contribue à la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable comme le Plan Climat Air Énergie Territorial.

Renouvelé et installé le 9 décembre 2022, il est devenu, au cours des années, un lieu incontournable d'échanges, de réflexion et de propositions au service des politiques publiques ainsi qu'un lieu d'expression pour les communes membres.

* Les réunions des Directeurs Généraux des Services

Sous l'autorité des élus, les **51 Directeurs Généraux des Services, Secrétaires généraux ou Secrétaires de Mairie** des communes membres de la Métropole mettent en œuvre les projets politiques conduits par leurs exécutifs.

Pour faciliter le dialogue entre les services municipaux des 51 communes et les équipes de la Métropole, les Directeurs Généraux des Services des communes se rencontrent régulièrement pour échanger et partager les projets qui sont au cœur des politiques mises en place par la Métropole. En 2022, deux rencontres ont été organisées :

- * **le 3 juin 2022** pour présenter les actions de communication du réseau des DGS, la réflexion sur les axes de mutualisation.
- * **le 18 novembre 2022** pour faire un point sur la sobriété énergétique, les différents groupements de commande de la Métropole, présenter la Délégation à la Protection des Données et les enjeux du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).





L'ADMINISTRATION MÉTROPOLITAINE

La Métropole compte **4 270** postes permanents :

1 533 femmes (35,9%)
2 737 hommes (64,1%)

67,72% d'agents de catégorie C (2 892),
12,30% de catégorie B (525),
19,98% de catégorie A (853)

Le taux d'emploi de
travailleurs handicapés
est de **6,94%**, soit
298 agents en 2021

LA GESTION QUOTIDIENNE DES RESSOURCES HUMAINES

Les enjeux à courts termes :

- * Promouvoir la mobilité des agents ;
- * Développer et renforcer les outils de gestion, mettre en œuvre le e-parapheur ;
- * Améliorer les interfaces entre le Pôle RH et les agents : Allo RH, guichet unique RH, etc. ;
- * Renforcer le suivi individuel en particulier en cas de maladie de longue durée ou de grave maladie pour favoriser le maintien en emploi ;
- * Refondre nos accords-cadres sur le temps de travail ;
- * Définir et déployer un plan de réduction de l'absentéisme ;
- * Relancer le déploiement de la Gestion Automatisée du Temps de Travail (GATT).

LE RECRUTEMENT

- * Plus de 20 000 actes produits chaque année ;
- * 417 mobilités et 163 mutations / détachements ;
- * Développer l'expérimentation : l'instauration d'une période d'essai d'une à deux semaines ;
- * Promouvoir l'insertion professionnelle :
 - 72 nouveaux apprentis recrutés et 7 recrutements au titre de l'accompagnement des personnes reconnues travailleurs handicapés ;
 - 127 apprentis en cours de formation.
- * Mettre en place, en collaboration avec Pôle Emploi, une Action de Formation Préalable au

Recrutement (AFPR) spécialisée en « voirie et réseaux » accueillant 12 candidats, en vue d'un recrutement au sein de nos services ;

- * Participer activement aux missions COVID en recrutant le personnel médical, en plus de la gestion des plannings et du suivi des heures effectuées en vue du versement de la rémunération.
 - 604 contrats infirmiers ;
 - 194 contrats médecins.

LA RÉMUNÉRATION

- * Généralisation du **Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel** (RIFSEEP) pour la quasi-totalité des cadres d'emplois territoriaux. Cette réforme a touché près de 10 000 agents de la Ville de Nice, de la Métropole et du Centre Communal d'Action Sociale.
- * **Les objectifs de la mise en place du RIFSEEP** sont de simplifier le régime indemnitaire ; de valoriser les fonctions, les métiers, les parcours professionnels, l'expertise professionnelle ; d'harmoniser les règles de rémunération entre la Ville de Nice, la Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale ; de réduire les écarts de rémunération entre filières, entre femmes et hommes ; et de renforcer l'attractivité de la collectivité.
- * Le **rattrapage de cotisations de prévoyance TERRITORIA** ;
- * Le travail préparatoire au transfert de **l'Assainissement à la Régie Eau d'Azur en janvier 2022**.

LES CARRIÈRES

- * Préparation des dossiers de **reprise en régie du port de plaisance de Saint-Jean-Cap-Ferrat** par la direction des activités portuaires et maritimes au 1^{er} janvier 2022 : 14 salariés concernés ;
- * Suivi du transfert du personnel suite à **l'adhésion des Communes de Drap et Châteauneuf-Villevieille à la Métropole** au 1^{er} janvier 2022 : soit 21 agents.



* Port de plaisance Saint-Jean-Cap-Ferrat

LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Les enjeux à courts termes :

- * Atteindre un objectif de 100% d'agents formés sur 3 ans ;
- * Développer l'accompagnement individuel : gestion des talents, mentorat, coaching, etc. ;
- * Développer la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences) avec l'actualisation de la carte des emplois, développer les aires de mobilité, mettre en œuvre une gestion des talents, favoriser la reconversion professionnelle ;
- * Développer le maillage territorial des postes informatiques en libre-service réservés à la formation ;
- * Développer une culture de transmission des savoirs et d'organisation apprenante ;
- * Accélérer la transformation digitale de la formation (e-learning, MOOC, Blended) par l'acquisition du logiciel TalentSoft.

LA FORMATION

- * 6 984 agents différents formés ;
- * 985 sessions différentes organisées ;
- * 470 sessions organisées via le CNFPT ;
- * Les différentes formations organisées : santé et sécurité au travail, les formations de compétences fondamentales, transversales et la polyvalence, la formation statutaire obligatoire, le développement des compétences managériales, les formations thématiques (finances, droit, etc.) et de préparation aux concours.

L'ÉCOLE DES CADRES

L'accompagnement des agents vers un accomplissement professionnel optimal, par l'organisation de parcours professionnels, de conférences, et d'ateliers :

- * Le Programme Manager de Demain : 83 agents retenus.
- * Chemins de carrière / bilan d'étape professionnelle : 24 accompagnements.
- * Séminaire de lancement de la 5^{ème} promotion.



LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

- * **Signature d'un troisième accord-cadre triennal sur le télétravail 2022-2024** avec les représentants du personnel. Celui-ci ouvre les droits dorénavant au dispositif de télétravail aux proches aidants et facilite son accès aux femmes enceintes.
- * Le déploiement du **télétravail** s'est poursuivi (1 304 agents).
- * **Le dispositif du forfait mobilités durables** a vu augmenter le nombre de ses bénéficiaires puisque le décret n° 2022-1557 intègre d'autres moyens de déplacement comme la trottinette dans le dispositif. 418 agents ont pu en bénéficier sur l'année 2022.
- * Poursuite du plan d'actions en faveur de **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** adopté en 2021 pour la période 2021-2023. Il prévoit les objectifs prioritaires dans la politique des Ressources Humaines afin de réduire et à terme supprimer les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes ;

Depuis le mois de juin 2022, **le dispositif « Violences au travail »** présente une procédure d'accompagnement des agents victimes d'agression, de harcèlement, de discriminations et d'agissements sexistes pour les agents victimes ou témoins, conformément à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 et au décret n° 2020-256 du 13 mars 2020. Une boîte générique concernant les signalements est désormais dédiée à toutes les formes de violences au travail :

violencesautravail@nicedcotedazur.org

- * Signature d'une **deuxième convention de participation au risque prévoyance**, afin de proposer aux agents un contrat collectif fait sur mesure pour protéger son salaire en cas d'arrêt de travail prolongé pour raisons de santé ;
- * **Signature d'un plan d'actions « j'agis pour ma santé »** comportant quatre domaines d'actions prioritaires en santé publique : la promotion d'une alimentation saine et équilibrée conformément au Programme National Nutrition Santé (PNNS), la promotion d'une activité physique régulière, la prévention et la lutte contre les conduites addictives au travail, ainsi que la promotion des actions de santé publique (prévention du cancer du sein, mois sans tabac, etc.).

LA MUTUALISATION

La Métropole gère, au bénéfice de ses partenaires, un important socle commun de services avec la Ville de Nice et le Centre Communal d'Action Sociale, et certaines régies : Parcs d'Azur, Eau d'Azur, Ligne d'Azur et l'Office de Tourisme Métropolitain. Des ajustements sont intervenus à la fois dans les **modalités de gestion du processus de la mutualisation et dans les effectifs** portant le nombre de postes intervenant dans la sphère mutualisée à 1 623 au 1^{er} janvier 2022.

* FOCUS DÉVELOPPEMENT DURABLE

- * **Le forfait mobilités durables** : ce dispositif œuvre à inciter les agents à se déplacer en utilisant des modes de transport plus favorables pour l'environnement. Le nombre de ses bénéficiaires a augmenté en 2022 puisque le décret 2022-1557 autorise l'intégration dans le dispositif d'autres moyens de déplacement que le vélo ou le covoiturage. La trottinette, la mono-roue, tout cycle ou cyclomoteur, motorisé ou non dont l'assistance doit être non thermique loué ou mis à disposition en libre-service, les véhicules à faible émission en service d'autopartage font partie des moyens de déplacement autorisés dans le dispositif. 418 agents ont pu bénéficier du forfait mobilités durables sur l'année 2022. Le montant est désormais fonction du nombre de jours d'utilisation. Il se décline de la manière suivante : 200 € pour 30 à 59 jours, 200 € pour 60 à 99 jours, 300 € pour au moins 100 jours.
- * Le covoiturage constitue une opportunité pour améliorer la qualité de vie et répondre aux enjeux de mobilité du quotidien, avec des impacts positifs. Depuis le mois de novembre 2022, la plateforme gratuite de covoiturage « Klaxit » est le partenaire de la Métropole. La Métropole plafonne son aide à 200 € par mois et par bénéficiaire.



• 02 •

**UNE MÉTROPOLE
RESPONSABLE
ET SOLIDAIRE**



LES RESSOURCES FINANCIÈRES

La Métropole a maintenu en 2022 son cap d'un budget durable et volontaire. Elle a ainsi poursuivi ses investissements au profit du territoire métropolitain tout en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement.

Ainsi, le budget principal et les budgets annexes (CFA, MIN d'Azur, Transports, tempête Alex, Gestion des déchets ménagers et assimilés) représentent près d'1 milliard d'euros en fonctionnement et 397 millions d'euros en investissement.

BUDGET DE LA MÉTROPOLE 2022

1,3 milliard d'€

LES AXES STRATÉGIQUES DU BUDGET 2022

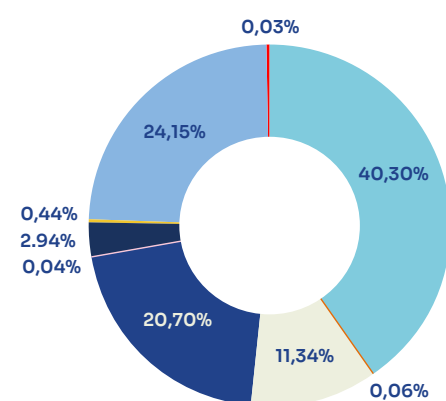
AXE 1 • Relancer l'attractivité économique

AXE 2 • Accélérer la transition écologique de notre territoire

AXE 3 • Positionner la solidarité métropolitaine au cœur des actions

FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement :
963 447 591 €

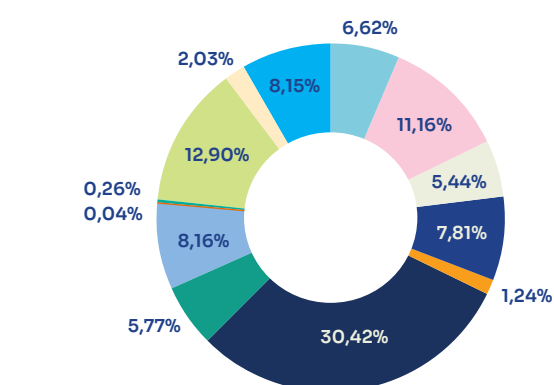


- Charges à caractère général
- Dotations aux provisions
- Atténuations de produits
- Autres charges de gestion courante
- Frais fonctionnement des groupes d'élus
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Charges de personnel et frais assimilés
- Impôts sur les bénéfices et assimilés

INVESTISSEMENT

Marqué par un contexte économique et social lié à la sortie de crise qui a largement continué à peser sur les finances de la Métropole, celle-ci s'est engagée à continuer à investir.

Recettes de fonctionnement :
1 048 321 981 €

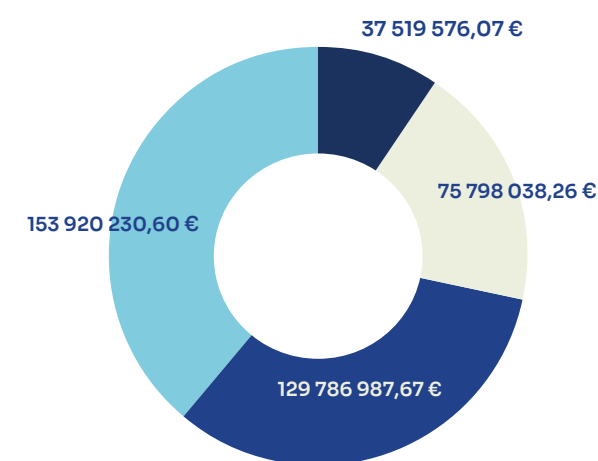


- Résultat de fonctionnement reporté
- Produits, services, domaine, ventes diverses
- Ventes de produits et prestations
- Impôts et taxes
- Produits financiers et exceptionnels, reprises sur provisions et atténuations de charges
- Impôts locaux
- Département
- Etat
- Région
- Europe
- Subventions d'exploitation
- Autres produits de gestion courante
- Produits issus de la fiscalité

LA DOTATION DE SOLIDARITÉ MÉTROPOLITAINE (DSM)

La DSM est utilisée par la Métropole comme un outil de péréquation. Elle a pour but de réduire les inégalités de richesses entre les communes, notamment les communes les moins peuplées. En 2022, la Métropole a versé aux communes membres 9,9 M€ au titre de la Dotation de Solidarité Métropolitaine.

Dépenses d'investissement
397 024 832 €



- Attractivité économique
- Cohésion sociale et territoriale
- Infrastructures
- Transition écologique

FOCUS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un des axes stratégiques du budget 2022 de la Métropole portait sur l'accélération de la transition écologique de notre territoire avec notamment les mesures phares suivantes :

- ★ Poursuite du Plan climat 2019-2025 ;
- ★ Plan vélo sur 6 ans ;
- ★ Pôles d'échanges multimodaux Saint-Augustin et Cagnes-sur-Mer ;
- ★ Doublement du parc de bornes de recharge électriques pour atteindre 600 bornes en 2025 ;



- ★ Aide à l'acquisition de vélos et subvention portée jusqu'à 5 000 € au lieu de 3 000 € ;
- ★ Réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables locales ;
- ★ Décarbonisation de la flotte de véhicules ;
- ★ Poursuite du programme des travaux au titre de la GEMAPI et des eaux pluviales dans les communes ;
- ★ Concrétisation de la politique agricole avec l'acquisition de parcelles, accompagnement des communes sur les projets agricoles, développement et mise en avant des activités de pleine nature et de la montagne.



Soit un total de **216 000**

- tonnes de CO₂ évitées par an
- et - 55% d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 !

LES FINANCEMENTS EXTÉRIEURS

La Métropole optimise la recherche de financements extérieurs (essentiellement sous la forme de subventions) en assurant une veille permanente sur tous les guichets de financements que ce soit aux niveaux départemental, régional, national et européen, en établissant et renforçant ses relations avec les partenaires institutionnels, en recherchant des partenaires pour assurer le financement des projets et en coordonnant le montage des dossiers de demande de subvention et le suivi des recettes obtenues.

En 2022, la Métropole a continué de multiplier ses sources de financements extérieurs pour l'ensemble de ses projets, qu'ils soient régionaux, nationaux ou européens.

La conquête de financements extérieurs est un levier essentiel du développement et du rayonnement du territoire dans les domaines de l'innovation, du développement économique durable, de la transition énergétique, de l'aménagement du territoire ou des infrastructures :

- ✱ par la signature de contrats avec l'État, la Région et le Département sécurisant un important volume de financements ;
- ✱ en saisissant les opportunités offertes par les appels à projets internationaux, européens, nationaux, régionaux et départementaux ;
- ✱ par le dépôt de demandes de subventions au fil de l'eau.



Dans un contexte budgétaire contraint, ces subventions permettent de cofinancer les dépenses, soutiennent l'émergence de projets innovants, tout en servant d'effet de levier pour mobiliser d'autres financements.

FINANCEMENTS EXTÉRIEURS FRANÇAIS

- ✱ Fin 2021, la Métropole a conclu **2 contrats financiers** de plusieurs dizaines de millions, sécurisant ainsi un soutien significatif dans les grands projets d'avenir qui ont démarré en 2022.
 - Avec le Département, un **contrat de territoire urbain « Horizon 2026 »** d'une durée de 6 années, pour un montant de 82,4M€ sur 28 opérations, d'aménagements urbains et de voiries, de sécurisation, de rénovation des équipements sportifs, culturels, sanitaires, scolaires, etc.
 - Avec l'État, le **Contrat de Relance et de Transition Écologique** d'une durée de 6 années, pour un montant de 70 M€ sur 40 projets dont le plan de verdissement des cours d'écoles et des espaces publics, les trames vertes, et les grands projets de transport avec les nouvelles lignes de tramway et de Bus à Haut Niveau de Service, etc.
- ✱ Fin 2022, la Métropole et la Région Sud ont conclu un nouveau contrat « Nos territoires d'abord » sécurisant ainsi 82 M€ de subventions jusqu'en 2027 sur 12 opérations majeures. Il s'agit de la suite des « Contrat Régional de Territoire – CRET » signés en 2018 et 2021.

Ces financements permettront de soutenir, en autres, l'opération d'extension de la Promenade du Paillon, incluant les travaux du MAMAC et de la Bibliothèque Louis Nucéra, les grands projets de transports, le plan vélo, la rénovation de la station d'épuration et les aménagements dans les quartiers prioritaires.

LES FINANCEMENTS EXTÉRIEURS EUROPÉENS

Il existe plusieurs types de financements européens :

- ✱ Les Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FESI), comme le FEDER, le FSE+, le FEADER, le FEAMPA dont l'autorité de gestion est la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ou l'État ;
- ✱ Les programmes européens de coopération territoriale qui comprennent les programmes INTERREG, pilotés par une autorité de gestion déléguée, généralement une Région, et les programmes sectoriels tels que les programmes Horizon Europe, Life, Creative Europe, ERASMUS, gérés directement par des agences de la commission européenne.

Les FESI soutiennent les projets d'investissement et les programmes de coopération permettent d'obtenir des recettes en fonctionnement.

La Métropole a mis en place depuis 2015 une **grande stratégie de recherche d'opportunités européennes qui a permis l'obtention de 57 projets européens**, comme le projet européen PACTESUR sur la sécurisation de la Promenade des Anglais, ou le projet européen ALPIMED sur la création d'itinéraires touristiques transfrontaliers sur les routes du Sel dans les vallées, ou le Square Colonel Jean Pierre à Nice qui a bénéficié de fonds FEDER.



✱ Square Colonel Jean-Pierre à Nice

Le 8 juillet 2022, la Métropole a fait son entrée dans le comité de suivi du programme INTERREG ALCOTRA, **c'est la première et unique Métropole en France à intégrer un tel comité.**

Au total, en 2022, la contractualisation et le dépôt de dossiers européens a permis une recette de **20 M€ pour la Métropole.**

RAYONNEMENT DE LA MÉTROPOLE

✱ Europe & Transfrontalier

Inauguré en septembre 2021, le Centre Europe Direct Nice Côte d'Azur a mené une programmation très dense en 2022.

Entre janvier et juin 2022, plus de **60 événements** ont été organisés dans le cadre de la Présidence Française de l'Union Européenne (PFUE). Conférences, interventions scolaires, événements d'information, fête de l'Europe, karaoké géant sont autant de séquences qui ont permis de faire vivre l'Europe sur le territoire.

En février 2022, le Centre Europe Direct a organisé à Nice **un dialogue citoyen transfrontalier entre jeunes français et italiens**. Cet événement a permis d'échanger sur les sujets transfrontaliers qui concernent les jeunes et de faire remonter des priorités à l'occasion de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe.

En avril 2022, toujours à l'occasion de la PFUE, Nice a accueilli la **réunion Ministérielle « Logement »**, en présence des ministres des 27 États membres.



✱ Nice Europe Day en présence de Magali Altounian et Graig Monetti

En mai 2022, a été organisée la **première édition du Nice Europe Day**, à l'occasion de la fête de l'Europe. Véritable célébration, gratuite et grand public, qui a vu petits et grands profiter de moments conviviaux et ludiques autour du kiosque à musique. **Cet événement a réuni plus de 7 000 personnes.**

Au mois de juin 2022, a été organisé un **Rallye de l'Europe**. Cette compétition a réuni plusieurs associations de jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville autour de grands thèmes européens. Le groupe ayant obtenu le meilleur score a gagné un voyage à Bruxelles pour visiter les institutions européennes.



* Rallye de l'Europe campus Valrose

Enfin, la programmation PFUE a été clôturée avec l'organisation le 21 juin de la première édition du « **Nice chante l'Europe** ». Un karaoké géant dans le parc du Ray, pour célébrer les musiques européennes, réunissant près de 2 000 personnes.



* Nice chante l'Europe stade du Ray



* Inauguration du European Innovation campus par Madame Mariya Gabriel, Commissaire européenne à l'innovation, à la recherche, à la culture, à l'éducation et à la jeunesse

En septembre 2022, la **première édition du European Innovation Campus** a été organisée en présence de la Commissaire européenne Maryia Gabriel. Cet événement organisé en partenariat avec la Commission européenne et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur a permis de débattre sur les enjeux de l'innovation en Europe et dans les territoires.

En novembre 2022, la première édition du **Model European Union Côte d'Azur** a été organisée à Nice. Cette simulation du processus législatif européen a réuni près d'une centaine de jeunes sur deux jours.

LES PARTENARIATS ET LE MÉCÉNAT

En 2022, une Direction des partenariats et du mécénat est créée avec l'objectif d'accroître les ressources financières pour le développement de ses projets et afin de diversifier sa stratégie globale de dialogue avec les entreprises et d'attractivité du territoire. L'action de cette nouvelle cellule se structure autour de l'accompagnement de quatre grandes thématiques de politiques publiques, qui font sens avec les paradigmes d'engagement des entreprises dans le cadre de leur responsabilité sociétale : transition écologique, vitalité et accès à la culture et au patrimoine, événementiel et attractivité du territoire, soutien à la jeunesse et à la citoyenneté. Une offre globale volontaire de collaboration en mécénat apporte une valeur ajoutée forte dans la politique de relation public-privé menée sur le territoire.

LA COMMANDE PUBLIQUE

La Métropole a poursuivi en 2022 ses actions initiées depuis plusieurs années pour faire de la commande publique un outil au service du territoire, que ce soit aussi bien par l'accompagnement des entreprises dans leurs démarches administratives qu'en termes de sécurisation de ses procédures de mise en concurrence.



La commande publique est structurée autour de 4 axes principaux :

- * Soutenir le tissu économique local ;
- * Favoriser l'insertion des publics en difficulté et leur accès à l'emploi ;
- * Prendre en compte l'aspect environnemental dans les achats ;
- * Développer les achats innovants.

La Métropole intègre depuis plusieurs années **des clauses sociales et/ou environnementales dans les achats publics**. Cela s'est traduit par l'adoption d'un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) en 2016 et une délibération cadre à la Métropole en 2018 qui fixe les orientations du développement durable dans la commande publique. Afin d'anticiper le renforcement de la réglementation en matière d'achats responsables, la Métropole a mis en place des indicateurs de mesure de performance environnementale et sociale dans les marchés.

MESURE DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DANS LES MARCHÉS PUBLICS



80% des marchés publics intègrent au moins une considération sociale ou environnementale.

Les actions suivantes ont été menées en 2022 :

- * Élaboration d'un nouveau Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables pour la période 2023-2027.
- * Participation à l'élaboration d'une charte de l'achat public durable.
- * Réalisation d'une étude sur l'impact du critère environnemental dans les marchés métropolitains et niçois.

- * Réalisation du second Comité de Pilotage Commande Publique Durable en mai 2022 avec 29 participants.
- * Intégration et comptabilisation des biens issus du réemploi, réutilisation et recyclage dans les marchés de fournitures impactés par la loi Anti-Gaspillage et pour l'Économie Circulaire (AGEC).
- * Renouvellement de l'adhésion à l'Observatoire des Achats Responsables (OBSAR) et groupes de travaux sur l'intégration des enjeux du changement climatique dans les achats.
- * Participation à la 2nde session du programme « Développer les achats circulaires et solidaires » en partenariat avec la Métropole du Grand Paris, l'OBSAR, l'Institut National de l'Économie Circulaire et l'association Les Canaux.

- * Élaboration de la nouvelle Charte Éco-manifestation et application à l'ensemble des manifestations de plus de 5 000 participants à partir du 1^{er} janvier 2023.



- * Élaboration de la nouvelle Charte Chantier Vert en partenariat avec la Fédération du Bâtiment et Travaux Publics (BTP) des Alpes Maritimes et application à l'ensemble des marchés métropolitains, de la Ville de Nice et du CCAS depuis le 1^{er} octobre 2022.

CHANTIER VERT

CE CHANTIER RESPECTE LA CHARTE CHANTIER VERT DE LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

PRÉSERVER
les ressources
et la biodiversité

VALORISER
par le réemploi,
la réutilisation
et le recyclage

RÉDUIRE
les risques,
les nuisances
et les déchets

BTP

VILLE DE NICE

VILLE DE NICE

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

- * Participation à l'élaboration d'un guide méthodologique national sur les Schémas de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) avec France Urbaine.
- * Participation aux « trophées de la commande publique », catégorie « Politique achat responsable ».
- * Organisation d'un événement digital « Comment adapter le cadre européen de la commande publique pour en faire un accélérateur de la transition écologique et sociale dans les territoires ? » en partenariat avec France Urbaine.
- * Présentation de la nouvelle Charte Chantier Vert lors d'un forum régional « Achats et transition écologique » à Draguignan en novembre 2022, en partenariat avec Éa éco-entreprises.
- * Présentation des clauses intégrées dans les marchés NCA/VDN lors d'un webinaire « Commande publique contre les déchets plastiques » organisé par Zéro Waste France.
- * Réalisation d'une vidéo sur l'achat durable de bois pour la plateforme de formation WEKA.
- * Communication des évolutions réglementaires sur le développement durable auprès des services via la newsletter marchés publics et infos référents.

LES PROJETS DE L'ANNÉE 2022

L'année 2022 a été marquée par **le transfert de la compétence « assainissement »** de la Métropole vers la Régie Eau d'Azur le 1^{er} janvier 2022, avec comme effet, la mise en œuvre de 120 avenants de transferts.

Exemples au niveau des **marchés stratégiques et grands projets notifiés en 2022** :

- * La Promenade du Paillon (saison 2) avec le choix du lauréat - concours d'aménagement paysager et urbain, et prestations architecturales associées ;
- * Le tramway ligne 1 avec l'assistance technique au maître d'ouvrage pour l'allongement des rames ;
- * La ligne 4 du tramway avec les travaux préparatoires, accompagnement, travaux de reconnaissances, diagnostics archéologiques et dégagement des emprises ;
- * Le projet de téléphérique entre Nice et Saint-Laurent-du-Var avec l'intervention d'un Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) pour les travaux liés à la création d'une ligne de transport par câble et des aménagements associés ;
- * Les aménagements et requalification d'espaces publics avec les missions de maîtrise d'œuvre relative à la réalisation de l'extension d'un parking à Levens, et la création d'un deuxième parking sur Aspremont.

UNE COMMANDE PUBLIQUE À L'ÉCOUTE

Le numéro vert gratuit « **Accueil marchés publics Nice Côte d'Azur** » est destiné aux entreprises afin de répondre rapidement à leurs questions en matière de marchés publics. Il s'agit d'un outil complémentaire au Livre Bleu, pour accompagner en direct les entreprises dans leurs démarches administratives. Ce numéro est accessible au **0800 05 06 06**.

La réponse à un marché public peut constituer une procédure complexe, notamment pour les PME (Petites et Moyennes Entreprises). **Le Livre Bleu de l'achat public est un mode d'emploi simple qui va aider concrètement ces entreprises dans leurs démarches de réponse à une consultation.** Quels documents fournir ? Quelles sont les étapes pour postuler, etc. ? Ce guide est mis à disposition des entreprises et peut être téléchargé sur le site internet de la Métropole.

UNE COMMANDE PUBLIQUE PERFORMANTE ET DÉMATÉRIALISÉE

Depuis le 1^{er} octobre 2018, les marchés publics de la Métropole sont totalement dématérialisés pour simplifier et améliorer la performance de l'achat et renforcer l'efficacité et la transparence des marchés publics. Les candidats doivent transmettre obligatoirement leur offre par voie électronique via le profil acheteur « marchés sécurisés ».

Volume des marchés publics de la Métropole Nice Côte d'Azur, initiés en 2022

Marchés formalisés : 254
MAPA : 117

UNE COMMANDE PUBLIQUE SÉCURISÉE

Afin de sécuriser les procédures, plusieurs outils ont été mis en place :

- * **Des notes de sécurisation** ont été rédigées dans le but de structurer la méthodologie de conduite des procédures et ce, afin d'assurer leur parfaite transparence, la sécurité juridique et la confidentialité ;
- * **La signature d'engagements** de confidentialité ont permis de renforcer la démarche ;
- * **Les services de conseil, d'accompagnement et le professionnalisme** de la direction des contrats publics.

4 contentieux sur l'année 2022 : requêtes rejetées.

•
•
• : 03 : •
•
•
•

**UNE MÉTROPOLE
QUI AMÉLIORE
LA QUALITÉ
DE VIE PAR DES
INFRASTRUCTURES
OPTIMALES**



LES PÔLES DE PROXIMITÉ

En application du principe de subsidiarité, la Métropole assure, au travers d'une organisation territoriale reposant sur deux pôles d'exploitation, les missions de viabilité, d'entretien de la voirie, de propreté, de gestion des déchets, et de gestion du domaine public.

La Direction déléguée Voirie et Réseaux regroupe, depuis le comité technique d'octobre 2022 :

- ★ **1 Direction transversale** en charge de l'Exploitation et du Support aux Territoires (marchés publics, gestion patrimoniale chaussée et ouvrages d'art, logistique, suivi budgétaire, suivi accidentologie). Cette direction a également en charge l'exploitation de la circulation avec la régulation du trafic et la gestion des équipements dynamiques routiers sur le périmètre métropolitain.
- ★ **1 Direction Eaux Pluviales, GEMAPI et Réseaux** qui a en charge l'éclairage public, les réseaux concédés et satellites, le service hydrométéo et système d'alerte, le service planification, études et expertise technique, ainsi que le service travaux et gestion patrimoniale.
- ★ **La Régie tempête Alex.**
- ★ **4 Directions Territoriales (DT) :**
 - **La Direction Territoriale Rive Droite du Var**, regroupe les communes de Cagnes-sur-Mer, Le Broc, Carros, Gattières, La Gaude, Saint-Jeannet, Saint-Laurent-du-Var, Vence ;
 - **La Direction Territoriale Collines et Littoral Est**, intègre les communes d'Aspremont, Beaulieu-sur-Mer, Bonson, Cap d'Ail, Castagniers, Châteauneuf-Villevieille, Colomars, Drap, Duranus, Èze, Falicon, Gillette, Levens, La Roquette-sur-Var, Saint-André-de-la-Roche, Saint-Blaise, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Saint-Martin-du-Var, Tourrette-Levens, La Trinité, Villefranche-sur-Mer ;
 - **La Direction Territoriale Tinée** compte les communes de Bairols, Clans, Ilonse, Isola, Marie, Rimplas, Roubion, Roure, Saint-Dalmas-le-Selvage, Saint-Étienne-de-Tinée, Saint-Sauveur-sur-Tinée, La Tour-sur-Tinée, Tournefort, Valdeblore ;
 - **La Direction Territoriale Vésubie** intervient sur les communes de Belvédère, La Bollène-Vésubie, Lantosque, Roquebillière, Saint-Martin-Vésubie, Utelle, Venanson.

LES ENJEUX ASSOCIÉS : PROXIMITÉ ET RÉACTIVITÉ

Cette répartition géographique permet une connaissance approfondie du territoire, une proximité quotidienne avec la population et une collaboration étroite avec les Maires et les élus des communes membres de la Métropole. C'est ainsi que 861 projets et 6 759 interventions ont été réalisées en 2022 sur le territoire de la Métropole.

LES MISSIONS OPÉRATIONNELLES ASSURÉES AU QUOTIDIEN

- ★ Viabilité et exploitation des routes ;
- ★ Entretien et gestion du patrimoine routier ;
- ★ Propreté urbaine ;
- ★ Projets de proximité ;
- ★ Gestion du domaine public ;
- ★ Collecte des déchets ménagers et gestion des déchetteries (en concertation avec la Régie, uniquement pour les Directions Territoriales Tinée et Vésubie) ;
- ★ Reconstruction des vallées suite à la tempête Alex ;
- ★ Gestion des réseaux et contrats concédés ;
- ★ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations / gestion des eaux pluviales urbaines.

ORGANISATION TERRITORIALE





ALLO MAIRIES

Pour un service public plus efficace, plus simple et plus proche de ses citoyens, la Métropole a souhaité créer un outil au plus près des administrés des 51 communes de Nice Côte d'Azur.

Cet outil permet de centraliser toutes les demandes des administrés et de simplifier ainsi les démarches à effectuer.



EN 2022

285 137 CONTACTS



ALLO MAIRIES EST :

- ★ Un point d'entrée unique, à l'échelle de la Métropole pour répondre aux questions des administrés dans les meilleurs délais, déclencher l'intervention des services techniques, et/ou, résoudre les problèmes rencontrés concernant la collecte des déchets, la propreté, la voirie, l'éclairage, l'assainissement, etc.
- ★ Un centre performant, dont le délai moyen d'attente **est de 17 secondes** avant une prise d'appel et un **taux de traitement de 97,4%**.
- ★ Un outil qui permet de disposer par commune et par quartier à Nice d'une **connaissance des préoccupations des usagers**, d'alerter sur d'éventuelles problématiques récurrentes et de disposer d'indicateurs sur la nature des demandes formulées, les compétences concernées, dans le souci de répondre au mieux aux attentes des usagers.
- ★ Un véritable relai auprès des élus, des directions et des territoires.

En 2022, les signalements ont été traités par les services à 90% (les 10% restants sont des demandes ne correspondant pas aux compétences métropolitaines). Le délai moyen de clôture des signalements est de 16 jours.

Les appels concernent majoritairement des questions d'encombrants et de collecte des déchets (61%).

En termes d'activité (tous contacts confondus) :

- ★ 25% des demandes sont des rendez-vous pour les encombrants ;
- ★ 25% sont des signalements ;
- ★ 50% sont des demandes de renseignements sur tous sujets.

L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER

La Métropole Nice Côte d'Azur est la seule métropole de France gestionnaire de la totalité du réseau routier sur son territoire (hors autoroute A8). Elle entretient, rénove et gère un patrimoine routier de 2 395 km, lequel constitue un enjeu majeur en termes de sécurité, de développement et d'aménagement du territoire.

L'année 2022 a notamment été marquée par :

LA VALIDATION DU SCHÉMA DE DÉBROUSSAILLEMENT POUR LA VOIRIE MÉTROPOLITAINE

Le gestionnaire de la voirie routière est tenu de prendre en charge le débroussaillage de part et d'autre de la voie, sur une profondeur dépendant de la sensibilité du massif forestier (de 3 à 20 mètres de part et d'autre de la chaussée selon les classes de massifs), ce qui représente 81% du réseau routier métropolitain à traiter. La Métropole a élaboré son schéma de débroussaillage, approuvé par l'arrêté préfectoral N°2022-153 en date du 20 septembre 2022. Cette obligation revient à débroussailler environ 2 093 ha annuellement à l'échelle de la Métropole. Un retour d'expérience annuel sera fait auprès de la Préfecture.

LA RÉALISATION D'UN AUDIT SUR L'ÉTAT DES CHAUSSÉES STRUCTURANTES

Il a permis de mettre en exergue l'état du patrimoine et prioriser les actions d'intervention. L'objectif est d'optimiser la stratégie d'entretien et mieux cibler les techniques d'intervention en favorisant les techniques dites environnementales, à savoir celles qui sont moins consommatrices en ressources granulaires (réutilisation des agrégats d'enrobés) et en CO₂ (techniques à froid, utilisation de liants végétaux, etc.).

LE CENTRE MULTIMODAL DES DÉPLACEMENTS MÉTROPOLITAINS (CMDM)

Il s'emploie à moderniser les systèmes permettant de réguler le trafic. Le **projet d'Hyperviseur**, partie intégrante de cette mission, dont la livraison est prévue fin 2023, permettra de décloisonner et de faire communiquer les différents outils du CMDM afin d'assurer une meilleure exploitation des différents réseaux de déplacement. Une des briques du dispositif est la mise en place progressive du **Système de Régulation du Trafic (SRT)** qui impose, pour chaque carrefour des modernisations des équipements terrains, une analyse et une optimisation des stratégies de régulation des feux. Les avantages attendus sont multiples :

- ★ de petits gains en débit de trafic (2 à 3 secondes par exemple) ;
- ★ une meilleure prise en compte des conditions réelles de circulation ;
- ★ une maintenance des équipements plus performante.

En 2022, le CMDM a récupéré le pilotage des feux tricolores sur les communes de Cagnes-sur-Mer et de Saint-Laurent-du-Var.

Une autre brique concernant la **gestion des Panneaux à Messages Variables**, nécessaire au fonctionnement de l'Hyperviseur a été livrée en 2022. La centralisation de la commande des panneaux améliore nettement la communication auprès des usagers permettant ainsi d'optimiser leurs déplacements, et donc, dans certaines situations de diminuer l'impact environnemental des déplacements.

✱ Le Service Ouvrage d'Art et Falaise œuvre au quotidien au maintien en état d'un patrimoine constitué de :

- 2 675 murs
- 1 205 ponts
- 97 tunnels
- 394 ouvrages de protection des falaises

Les principaux travaux en 2022, hors tempête Alex, ont concerné :

✱ Le pont de la Goura sur la commune de Tourrette-Levens, avec une subvention de l'État.



✱ La sécurisation de la RM2565 dans la vallée de la Tinée avec la mise en place de protections contre les chutes de blocs.



FOCUS
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour travailler sur l'impact environnemental direct des interventions, le verdissement de la flotte d'engins est une des pistes de travail. En 2022, une balayeuse compacte électrique a été commandée pour les équipes en charge de la propreté urbaine de la commune de Cagnes-sur-Mer. Sa réception est prévue pour fin avril 2023. Elle permettra :

- ✱ Une économie jusqu'à 85% sur les coûts énergétiques et jusqu'à 70% sur les coûts de maintenance (par rapport au modèle diesel équivalent) ;
- ✱ Au cours du cycle de vie, les dépenses inhérentes à l'exploitation du modèle électrique sont moindres en raison des coûts inférieurs de l'énergie, de la maintenance très réduite ainsi que d'une durée de vie augmentée ;
- ✱ Tous les entretiens et diagnostics sur les batteries sont pris en charge par le constructeur, ainsi que leur retour gratuit et leur recyclage en fin de vie ;
- ✱ Moins de bruit en ville et moins de bruit pour les opérateurs.



✱ Balayeuse en cours de tests/montage dans des ateliers à Aurillac



LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE VOIRIE ET D'ESPACES PUBLICS

La Métropole mène des missions alliant à la fois des opérations de proximité et des projets d'envergure à l'échelle du territoire en ayant pour objectif :

- ✱ La réalisation de projets visant à re-perméabiliser et à végétaliser davantage nos villes et à y revoir les usages en faveur des modes actifs,
- ✱ Le respect de la réglementation et la mise en œuvre d'une expertise juridique de l'espace public (dont les permissions de voirie) et du pilotage de projets et Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour les projets complexes transversaux,

- ✱ La réalisation d'études et le pilotage d'opérations d'aménagement des espaces publics à l'échelle du territoire,
- ✱ Le pilotage de la maîtrise d'ouvrage opérationnelle des projets complexes délégués et non délégués (sortie ouest de la voie Mathis), ainsi que la maîtrise d'œuvre de conception et de réalisation de projets d'infrastructures, et la gestion du patrimoine d'ouvrages d'art (ponts, tunnels), falaises et la mise aux normes des tunnels et des projets de démolitions.

EXEMPLES DE RÉALISATIONS CONDUITES PAR LA MÉTROPOLE

✱ **SAINT-LAURENT-DU-VAR** - avenue des Pugets
Requalification de la voirie : trottoir, quais bus, piste cyclable côté Ouest et côté Est.



* **VENCE** - avenue Henri Isnard
Aménagement de voirie : création d'une zone de rencontre.

* **ASPREMONT** - parking de la Vallière
Création et aménagement de 24 places de stationnement avec 1 emplacement moto.



* **ROUBION**
Requalification de la place Récipon : réalisation d'un pavage avec la création d'un réseau pluvial.



* **SAINT-ÉTIENNE-DE-TINÉE** - rue du portail et placette devant la boulangerie
Renouvellement des réseaux. La réfection de la chaussée a été réalisée en pavés.



* **VILLEFRANCHE-SUR-MER** - RM34, avenue de l'Olivula
Réfection et renforcement de chaussée par des techniques environnementales.

FOCUS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Descriptif du procédé environnemental : Biocold® est une gamme d'enrobés tièdes à haute valeur ajoutée environnementale destinée à l'entretien des chaussées. À la fois sobre et peu émissif en gaz à effet de serre, il préserve les ressources non renouvelables. Dans le cas du chemin de l'Olivula, la formule était composée de 50% d'agrégats recyclés.

AVANT TRAVAUX



APRÈS TRAVAUX



TEMPÊTE ALEX

L'année 2022 a également été consacrée à réparer les dégâts causés par la tempête Alex.

Au 31 décembre 2022, la Métropole avait dépensé 210 M€ millions (toutes compétences confondues) et avait perçu 76 M€ de subventions (tous partenaires confondus).

Parmi les travaux engagés ou réalisés au cours de l'année 2022, on peut citer, au titre de la voirie, des travaux définitifs tels que :

* La reconstruction du chemin des Barches à Valdeblore ;

* La purge et la sécurisation des Gorges de la Vésubie avec le rétablissement de la route initiale ;
* La poursuite des travaux de la zone d'activités économiques du Tournon afin de permettre la réinstallation d'entreprises dont les locaux avaient été dévastés par la tempête, travaux qui ont dû être stoppés fin 2022 à la suite d'un recours déposé par un riverain.

À côté de ces travaux définitifs, la Métropole a également engagé ou réalisé des travaux provisoires au regard des contraintes de procédures qui lui ont été imposées et dont certains ont pu être endommagés par la tempête Aline notamment dans le Boréon ou dans la Madone de Fenestre.

LA GESTION DES EAUX PLUVIALES ET LA GEMAPI

Le territoire métropolitain présente un patrimoine pluvial et Gemapien important à forts enjeux sécuritaire, économique et environnemental.

Pour la compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » (et voiries pour les accessoires), la Métropole est responsable des missions suivantes :

- * L'exploitation des réseaux pluviaux enterrés et ouvrages associés : canalisations, ouvrages de captage, poste de relevage, etc.
- * L'exploitation des réseaux pluviaux superficiels à ciel ouvert et ouvrages associés : fossés, noues, canaux, etc.

La mission d'exploitation des réseaux enterrés est confiée à la Régie Eau d'Azur.

Les entretiens préventifs, curatifs ainsi que la gestion des événements pluvieux permettent de limiter le risque inondation.

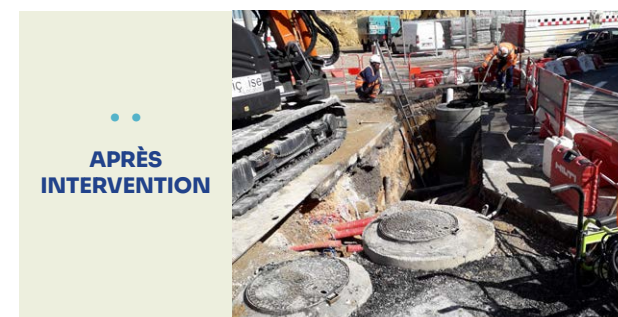
Les objectifs et enjeux sont de garantir l'aspect fonctionnel du patrimoine pluvial, des réseaux et ouvrages associés, limitant ainsi le risque inondation tout en assurant la conservation de la biodiversité au regard des méthodes et périodes d'actions, et en particulier au regard des espèces protégées et envahissantes.

EXEMPLES DE RÉALISATIONS

- * **LA TRINITÉ** – Canal André Mûre
Curage réseau pluvial.



- * **VENCE PUP CHAGALL**
Restructuration du réseau pluvial pour permettre la réalisation d'un projet immobilier.



Pour la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », la Métropole a en charge les missions suivantes :

- * **Gestion des ouvrages géomorphologiques :**
 - Les bassins sédimentaires, plages de dépôts, pièges à embâcles, ouvrages de couvertures, les portes étanches du tunnel Liautaud à Nice ;
 - Les digues (végétation, petites réparations) : délégation de mission au Syndicat Mixte Inondations Aménagement et Gestion de l'Eau Maralpin (SMIAGE).
- * **Entretien des vallons et cours d'eau dont la Métropole est propriétaire riverain :**
 - Berges, lit du cours d'eau (végétation, embâcles...) : délégation au SMIAGE pour le Paillon et La Cagne ;
 - Enlèvement des déchets urbains, des encombrants (incivilités).
- * **Surveillance hydrométéorologique des cours d'eau et supervision des crues :**
 - Maintenance des réseaux de capteurs (pluie, hauteur d'eau, etc.) ;
 - Maintenance du superviseur des crues.

Les objectifs et enjeux sont de garantir la mise en œuvre d'un programme de travaux, dont les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), visant à limiter le risque inondation et assurer la préservation de la biodiversité, de la ressource et plus largement de l'environnement.

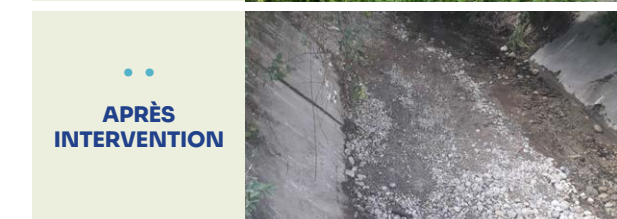
La renaturation des cours d'eau est une action environnementale remarquable ainsi que les actions visant la gestion intégrée de l'eau (stratégie ville perméable).

Schéma directeur de renaturation de La Cagne et de ses abords

L'étude avant-projet d'une promenade de parc en parc a été lancée en juin 2022 sur le tronçon entre le pont de l'A8 et le pont de l'ex-RN7. Il est ainsi étudié l'aménagement d'un matelas alluvial à titre expérimental dans le fond du chenal béton, la perméabilisation des sols et l'aménagement paysager des allées des Saules et des Tilleuls, la reprise de berge le long de la rue Bir Hakeim en techniques mixtes, les possibilités de création d'un parc inondable au droit de l'actuelle pépinière à la confluence du Malvan. L'étude est en cours jusqu'en juin 2023.

EXEMPLES DE RÉALISATIONS

- * **CAGNES-SUR-MER**
Curage du Malvan Pont du Cheiron
Curage de la plage de dépôt pour restituer la capacité hydraulique sous le pont de l'avenue du Cheiron ; réduction du risque inondation.



- * **NICE**
Nettoyage du Paillon
Entretien végétation et retrait macro-déchets.



LES INFRASTRUCTURES

La Métropole programme, met en œuvre et réalise les grands travaux d'infrastructures routières sur son territoire. Ceux-ci sont répartis selon les activités suivantes :

- * La mise aux normes des tunnels métropolitains ;
- * La réalisation d'infrastructures routières (points d'échange, nouveau barreau routier...) en vue de l'amélioration de l'accessibilité et des échanges sur le territoire, ainsi qu'en accompagnement du développement urbain en devenir ;
- * La réalisation de parc de stationnement, (ouvrage enterré, ou superstructure type silo) ;
- * La déconstruction, comprenant différents domaines d'expertise pour l'accompagnement de projet d'aménagement de l'espace public (désamiantage, diagnostic pollution, analyse cycle de vie, dépollution, déconstruction, recyclage des matériaux, réemploi, etc.).

LA POURSUITE DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DES TUNNELS DÉMARRÉS FIN 2020

Cette opération de mise aux normes des tunnels (Liataud et Malraux à Nice, Cap Estel à Èze) a pour double objectif de sécuriser les axes majeurs du réseau routier métropolitain, en application de la réglementation « Mont-Blanc », et de moderniser les équipements en vue d'optimiser la gestion du trafic.

Des opérations lourdes de génie civil (création de 11 issues de secours, de cheminements protégés du feu, de caniveaux, rénovation du réseau incendie, mise en peinture, optimisation de la signalisation...) et d'équipements (rénovation des accélérateurs et du système de régulation, rénovation et sécurisation de tous les câbles et de tous les équipements électriques, changement total de l'éclairage, déploiement de caméras et de réseaux modernes et sécurisés, mise en place d'un système de supervision et de contrôle commande complet sécurisé au PC CMDM, déploiement des radios FM et numériques, etc.) ont été réalisées dans le tunnel André Liataud à Nice.

Les travaux de mise aux normes du tunnel Liataud se poursuivront jusqu'en 2023.



POURSUITE DES TRAVAUX DE LA SORTIE OUEST DE LA VOIE MATHIS

Cette opération majeure et complexe pour l'amélioration des conditions de circulation des usagers sur le territoire ouest de Nice a démarré en avril 2021. Succédant aux phases préparatoires de libérations d'emprise, de dévoiement des réseaux et de déviation temporaire du tram, la réalisation des parois moulées du tunnel s'est complètement achevée fin 2022, laissant place aux travaux d'excavation, de bouchons injectés et de génie civil structurants horizontaux (butons, dalles et radier) avec pour objectif d'achever les travaux du tunnel fin 2024.



* Travaux de déconstruction du bâtiment qui abritait le TNN



DÉCONSTRUCTION ET CYCLE DE VIE

Les travaux de déconstruction accompagnent la transformation du territoire métropolitain, en prenant part à des projets d'infrastructures de transports ou de voiries, mais aussi pour améliorer le cadre de vie en libérant des espaces afin de recréer de la nature en ville.

Etant donné l'enjeu de préservation des ressources, un accompagnement opérationnel sur les domaines particuliers de la déconstruction et du cycle de vie, est apporté dans le cadre du développement du territoire.

Par exemple, l'opération de déconstruction du bâtiment qui abritait le Théâtre National de Nice (TNN) s'inscrit dans une véritable démarche d'économie circulaire afin de réutiliser les matériaux issus des déchets ou bien de réemployer des éléments directement. Les façades de marbre du TNN sont une illustration de cette démarche. Elles ont été démontées et stockées.

Plusieurs pistes de réemploi sont à l'étude :

- * la reconstitution et le réaménagement du Musée d'Art Moderne et d'Art Contemporain ;
- * du stockage pour exploitation, pour bénéficier d'une réserve pour les 30 ans à venir, afin de pouvoir remplacer celles du MAMAC qui pourraient être détériorées ;
- * le concours artistique en vue de la création d'une œuvre à partir de ce matériau, qui pourrait être intégrée à l'extension de la Promenade du Paillon.

AUTRES OPÉRATIONS ROUTIÈRES

Les travaux d'excavation des terres du parking d'Èze se sont poursuivis, après la gestion et le traitement des terres polluées découvertes en 2021. Le bon état d'avancement du génie civil en 2022 permet de garantir une ouverture du parking à l'été 2023.

S'en suivront les travaux qualitatifs d'aménagement de la future place Général de Gaulle.

Différentes études sont prévues pour le renforcement de l'accessibilité sur le secteur de la Rive droite du Var, en vue :

- * d'accompagner l'urbanisation (ZAC de La Baronne à La Gaude, Quartiers des Pugets Nords à Saint-Laurent-du-Var) ;
- * de résorber les points noirs de congestion aux heures de pointes sur les secteurs particuliers de La Manda et de Saint-Laurent-du-Var.

Et en accompagnement sur l'Est du territoire en vue notamment :

- * d'améliorer les conditions de déplacement jusqu'à Monaco ;
- * de désenclaver le quartier des Liserons à Nice en modifiant la bretelle dans le cadre des opérations de renouvellement urbain.

Ces opérations nécessitent des temps de concertation, et d'investigations environnementales et réglementaires complexes avec pour objectif de limiter l'impact sur l'environnement et d'intégrer à la réflexion les enjeux de déplacement et d'aménagement élargis.



LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

La compétence assainissement des eaux usées se décompose en deux missions : assainissement collectif (réseaux, stations d'épuration, etc.) et Assainissement Non Collectif (ANC) dont l'objectif est de garantir le bon état des milieux récepteurs en garantissant un niveau de traitement optimal et en minimisant les dysfonctionnements éventuels engendrant des rejets directs. Environ 468 000 habitants de la Métropole sont raccordés à l'assainissement collectif. La Métropole dispose de 1 459 kilomètres de réseaux d'eaux usées. 52 stations d'épuration assurent leur traitement.

DÉCISION DE CONFIER À EAU D'AZUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

À compter du 1^{er} janvier 2022, la Métropole a décidé de confier à Eau d'Azur la gestion du service public de l'assainissement. Cette mutualisation des compétences a pour objectif :

- * d'améliorer les synergies à toutes les étapes du cycle de l'eau pour garantir durablement la préservation de nos ressources en eau et protéger la riche biodiversité de notre territoire ;
- * de mieux coordonner les études et la réalisation des travaux d'eau et d'assainissement pour plus d'efficacité ;
- * de regrouper les savoir-faire, l'expertise et les capacités d'innovations sur tout le petit cycle de l'eau dans une logique d'efficacité et d'efficacité.

EXEMPLES DE RÉALISATIONS CONDUITES PAR LA MÉTROPOLE EN 2022

- * Doublement de la filière de traitement de la station d'épuration de Roquebillière (suite à la tempête Alex).



- * Reconstruction de la station d'épuration d'Utelle village.



- * Création de la liaison Rive droite du Var à Haliotis pour permettre de remplacer la station d'épuration de Saint-Laurent-du-Var.



PROJET HALIOTIS II

Les premiers ouvrages de la station d'épuration Haliotis située à Nice ont été construits dans les années 70 et les ouvrages principaux mis en service en 1988. La station traite les effluents de 19 communes ainsi que des matières de vidange, graisses et boues provenant d'autres stations d'épuration de la Métropole.

Le vieillissement des installations, l'évolution des charges à traiter, le développement de nouveaux procédés de traitement, l'évolution récente ou prévisible de la réglementation, les ambitions d'excellence environnementale ont conduit la Métropole à lancer un projet de création d'un nouveau complexe qui s'inscrit également dans le programme d'accélération du Plan climat de la Métropole.

Le projet intègre la préoccupation constante de préserver le milieu naturel, d'utiliser plus efficacement les ressources (eau, énergie, matières organiques et minérales, etc.), de valoriser les « déchets » (boues, et autres sous-produits) et de maîtriser les coûts de fonctionnement.

Le nouveau complexe aura les objectifs principaux suivants :

- * viser l'excellence environnementale ;
- * fixer un objectif de sobriété énergétique exemplaire ;
- * préserver les ressources en inscrivant le complexe avec la réutilisation des eaux usées traitées ;
- * préserver l'intégration paysagère en entrée de ville et améliorer la maîtrise des nuisances ;
- * préserver le milieu naturel.



La procédure d'attribution du marché global de performance, pour la conception, la réalisation et l'exploitation-maintenance du futur complexe Haliotis II s'est déroulée en 2022 avec comme objectif une notification en avril 2023.

Une concertation préalable publique, sous l'égide de la Commission nationale du débat public, s'est déroulée de février à mars 2022.

La réalisation de ce projet intègre des contraintes qui en font un projet complexe : l'installation devra assurer le maintien de la qualité de traitement durant les travaux avec des phases provisoires de mise en service, tout en intégrant des contraintes multiples (exiguïté, géotechnique, en site occupé, aéroport en travaux, entrée de Nice et bord de mer, voies à circulation dense).

La réception des offres finales est intervenue le 30 décembre 2022.



Haliotis2

Haliotis 2 : excellence environnementale, performance énergétique, bilan carbone et maîtrise des nuisances : la référence en station du futur !



FOCUS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les axes stratégiques du complexe Haliotis sont :

- * **Une conception innovante pour répondre à de nouveaux enjeux** : limitation des impacts sur l'environnement, notamment ceux liés aux émissions de gaz à effet de serre, nouvelles fonctionnalités (réutilisation des eaux, production d'énergie, etc.) pour une meilleure intégration dans le paysage urbain (traitement architectural des bâtiments, aménagements paysagers...) et une parfaite maîtrise des nuisances (olfactives, sonores...).
- * **L'utilisation et la valorisation des ressources** : le complexe Haliotis devra produire non seulement de l'eau propre réutilisable, mais aussi des bioénergies et des biomatériaux.
- * **L'autonomie énergétique et la production d'énergie** : optimisations énergétiques, production et l'utilisation d'énergies renouvelables, mise en œuvre d'une file boue orientée vers la valorisation et non l'élimination, par la production de biocombustibles gazeux (biométhane pour injection dans le réseau) et de biocombustibles solides stockables et valorisables.



L'EAU

La Régie Eau d'Azur, établissement public à caractère industriel et commercial à autonomie financière, constitue un exemple fort de solidarité intercommunale. Elle assure un service cohérent à l'échelle de la Métropole de Nice Côte d'Azur, améliorant la qualité de service tout en maîtrisant le coût pour l'utilisateur. La Régie Eau d'Azur assure la gestion de l'eau potable sur l'ensemble des 51 communes de la Métropole.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE LA RÉGIE EAU D'AZUR

Parmi les principales politiques d'investissements engagées par la Métropole, la planification écologique a été placée au tout premier rang avec le projet de Métropole verte et bleue de la Méditerranée.

Une des grandes priorités environnementales de notre temps concerne la disponibilité et la qualité de l'eau. D'ici moins de 10 ans, la moitié de l'humanité vivra dans des régions en manque d'eau. Le drame de la tempête Alex, subi en octobre 2020, puis la sécheresse exceptionnelle de 2022 nous rappelle l'urgence environnementale.

Depuis la création de la régie, un des enjeux principaux du programme d'investissement a été la sécurisation de l'alimentation en eau potable des différents secteurs. Cela a permis à la Régie d'anticiper beaucoup de travaux qui se révèlent

aujourd'hui très importants dans le contexte de sécheresse depuis la fin de l'année 2021.

Eau d'Azur a ainsi réalisé de nombreux investissements à fin 2022 permettant de faire face aux différentes crises, répondre à la raréfaction de la ressource en eau et lutter contre les pertes en eau :

- * Sécurisation de l'alimentation du littoral en rive gauche du Var, de Nice à Monaco, avec la création d'un vaste réseau interconnecté alimenté par deux ressources que sont la Vesubie et la nappe du Var ;
- * Renouvellement des réseaux les plus vieillissants, avec la pose des compteurs d'eau dans le Haut Pays, les travaux du canal de la Vesubie à La Roquette-sur-Var, la construction de l'usine de production d'eau Font de Linier à Levens avec une réduction de 25% des volumes prélevés dans le milieu naturel.

EXEMPLES DE RÉALISATIONS



* Travaux de restructuration du réseau d'eau potable - Montée des Grimonds à Saint-Laurent-du-Var



* Travaux de renforcement du réseau d'eau potable Avenue des Caroubiers à Villefranche-sur-Mer



* Création d'un forage supplémentaire à Plan-du-Var



* Extension du réservoir Saint-Michel à Villefranche-sur-Mer (réception de l'ouvrage)



* Réhabilitation de la station de pompage de la Moyenne Corniche à Nice Col de Villefranche

SENSIBILISATION DES PLUS JEUNES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX ÉCONOMIES D'EAU PLUS QUE JAMAIS D'ACTUALITÉ

En immersion dans une classe de 5^{ème} du lycée Jean Cocteau à Beaulieu-sur-Mer : La « green attitude ».



* Beaulieu-sur-Mer : collège Jean Cocteau, élèves de 5^{ème}.

Des animations d'ateliers pédagogiques sont aussi organisées dans les centres de loisirs de la Métropole alliant explications et jeux éducatifs.

C'est ainsi que le centre de loisirs de La Gaude « Domaine de l'étoile » a pu bénéficier d'une animation de nos ambassadeurs auprès du jeune public pour expliquer le cycle de l'eau et surtout sensibiliser les enfants aux écogestes et à la préservation de la ressource en eau.



* Ateliers centre de loisirs, Domaine de l'étoile à la Gaude.

FÊTE DE L'ENVIRONNEMENT : UN STAND EAU D'AZUR À BEAULIEU-SUR-MER



* Fête de l'environnement samedi 4 juin 2022, place Marinoni.

Ce fut l'occasion de sensibiliser les usagers sur leurs habitudes de consommation d'eau, sur les écogestes et leur expliquer l'alerte sécheresse présente sur notre territoire.

Soulignons également la belle initiative de la municipalité qui a fait créer une plaque représentant une tortue qui sera mise devant chaque grille de pluvial sur la commune pour rappeler de ne rien jeter avec le message suivant : "Ici commence la Mer".

DE NOMBREUX PARTAGES SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX EAU D'AZUR



* **Journée mondiale de la mer**
le 3 octobre 2022

Eau d'Azur est engagée avec la Métropole dans le projet " Horizon zéro plastique". Les actions sont de quantifier les particules de plastiques dans les eaux usées, de sensibiliser le grand public et l'inciter à boire l'eau du robinet.

* **Journée mondiale des toilettes**
le 19 novembre 2022

Pourquoi ?

C'est l'occasion de rappeler que les lingettes mêmes dites "biodégradables" sont un véritable fléau.

Les lingettes :

- créent des bouchons sur vos réseaux privés ;
- dégradent le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif (égouts bouchés, pompes bloquées, etc.) ;
- engendrent des coûts supplémentaires en matière d'exploitation des ouvrages et de dépenses énergétiques.

Adoptons ensemble les bons gestes, jetons les lingettes dans la POUBELLE !

#LesLingettesCestPasdanslestoilettes



* **Le réseau d'eau potable produit de l'électricité**

Eau d'Azur s'est dotée d'un service Énergie dont la mission principale est d'optimiser l'efficacité énergétique et de développer les énergies renouvelables.

La stratégie d'optimisation énergétique s'appuie sur le développement de plusieurs approches complémentaires :

- Mesurer, analyser et optimiser la consommation et la production électrique ;
- Réaliser le plan d'action défini et porter des nouveaux projets d'efficacité énergétique ;
- Affiner la modélisation énergétique des réseaux pour optimiser le pompage et le turbinage ;
- Mener l'évaluation des potentialités hydroélectrique et photovoltaïque.

* **Table ronde sur l'eau à Saint-Jeannet**

Eau d'Azur a participé à une table ronde organisée à Saint-Jeannet sur les enjeux et risques liés à la ressource en eau.

Ces moments d'échanges et de partages d'informations avec les usagers sont essentiels, et constituent une des actions de sensibilisation du plan global d'acculturation qu'Eau d'Azur souhaite développer et déployer sur l'ensemble du territoire métropolitain.



* **FOCUS**
DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2022, Eau d'Azur a produit 4,1 GWh d'électricité grâce aux 5 turbines mues par la force de l'eau circulant dans les réseaux d'eau métropolitains.



* **Campagne de communication d'été à destination des touristes en français et en anglais.**

« L'EAU DU ROBINET, MÊME EN VACANCES, NE SE GASPILLE PAS ! »
C'est l'été, vous êtes un touriste éco-responsable et nous vous en remercions. Merci pour cette campagne de **#communication** partagée par le **#Cieau**



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LES RÉSEAUX CONCÉDÉS

La stratégie d'éclairage public de la Métropole s'articule autour de plusieurs axes complémentaires permettant au service d'adapter ses pratiques pour réduire sa consommation d'énergie tout en assurant la sécurité et le confort des citoyens, dans le respect de la norme européenne EN 13201 de 2005, qui traduit les exigences requises (trafic, stationnement, fréquentation, influence de la luminosité sur les abords) pour chaque classification de voies et préconise un niveau d'éclairage moyen minimal à maintenir pour assurer la qualité de l'éclairage, la sécurité des usagers, la fluidité du trafic et la protection des biens et des personnes.

EXEMPLES DE RÉALISATIONS CONDUITES PAR LA MÉTROPOLE

* Une politique environnementale et d'économie d'énergie

En application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 visant à contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à renforcer notre indépendance énergétique, tout en garantissant un accès à l'énergie à des coûts compétitifs, le déploiement des lanternes à LED s'est intensifié. Elles représentent désormais **46% des points lumineux sur le territoire Métropolitain**.

En raison de la baisse de production d'électricité nucléaire et des importants dérèglements tarifaires sur les secteurs du gaz, de l'électricité et des carburants automobiles, la Métropole, par délibération du Conseil métropolitain du 6 octobre 2022 concernant la transition écologique, les risques majeurs et les déchets, a annoncé la **baisse des consommations d'énergie de 10%** notamment pour les transports collectifs, les véhicules des services métropolitains, les services administratifs de la Métropole et l'éclairage public. En complément de toutes les actions menées pour limiter les dépenses énergétiques, il a été procédé à des **coupures d'éclairage** sur les voies périurbaines de 23h à 5h dans le cadre du plan ÉCOWATT.

Toutes les actions mises en œuvre ont permis la diminution des consommations d'éclairage public de 2015 à 2022. La Métropole a réalisé plus de

13,8GWh d'économie d'énergie, soit 20%, ce qui représente aujourd'hui une baisse de facture de 2,2 M€ par an. Les économies cumulées depuis 2015 sont de l'ordre de 8,1 M€.

Parallèlement, 31 communes, dont 10 sont en phase d'étude, participent à des actions liées à la **réduction de la pollution lumineuse et au respect de la biodiversité**. Celles-ci concernent principalement des extinctions de l'éclairage en milieu de nuit et l'installation de lanternes LED ambrées.

Douze actions de communication ont été réalisées en 2022 sur les différentes communes dans le cadre de la **stratégie de lutte contre la pollution lumineuse**. Elles consistaient à des réunions publiques, la tenue de stands lors de manifestations, des présentations lors de comités de quartier, des animations nocturnes et la diffusion d'articles dans la Gazette des communes.

* FOCUS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sur la commune de Colomars, **commune Natura 2000**, extinctions de 62% du parc d'éclairage public communal de 23h à 5h du matin. Des modélisations cartographiques des enjeux écologiques nocturnes potentiels ont été réalisées en identifiant les corridors écologiques à rétablir.

Commune de Colomars : Cartographie avant et après traitement de la pollution lumineuse.

ANNÉE 2021 (SANS TRAITEMENT)



ANNÉE 2022 (APRÈS TRAITEMENT)



En fonction des résultats de l'étude menée par chiroptérologue reconnu, le projet pourrait être étendu en élargissant les plages horaires d'extinction, voire à une extinction totale de la mi-mai à la mi-septembre, sur les zones à très fort enjeux de corridors écologiques.

* La gestion des contrats de concession pour la gestion de la distribution d'électricité et la distribution de gaz

La Métropole, autorité concédante, a poursuivi en 2022 le contrôle de l'activité des concessionnaires Enedis et GRDF.

* Les évolutions du contrat de concession de distribution d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente

Le 1^{er} juillet 2022 a marqué l'intégration des communes de Châteauneuf-Villevieille et Drap dans le périmètre concédé. Les deux communes bénéficient dorénavant des avantages du contrat de concession métropolitain, comme les actions du schéma directeur des investissements qui prévoit le renouvellement des réseaux de distribution d'électricité.

Par ailleurs, la Métropole et Enedis ont étroitement collaboré pour préparer le **nouveau plan pluriannuel d'investissements 2023-2027** permettant notamment le renouvellement et le renforcement des réseaux Basse Tension (BT) et Haute Tension A (HTA) d'ancienne génération.

* Les évolutions du contrat métropolitain de distribution de gaz

Le réseau de distribution de gaz de la commune de Drap a été intégré au périmètre concédé dès le 1^{er} janvier 2022. Le contrat métropolitain de concession comporte désormais 25 communes desservies en gaz. L'année 2022 est la première année pleine du contrat de concession, qui est dotée d'un schéma directeur d'investissements ambitieux de 45 M€ sur la durée du contrat (jusqu'en 2034) et d'une redevance de concession nettement valorisée, à 387 K€. Le pourcentage de compteurs communicants Gazpar posés dépasse les 91% en fin d'année.

•
•
• : 04 : •
•
•
•

**UNE MÉTROPOLE
DURABLE
QUI AGIT POUR
AUJOURD'HUI
ET POUR DEMAIN**



LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET POUR L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Le monde entier est entré dans un contexte d'urgence climatique global et de vulnérabilité pour l'homme face à la multiplication des catastrophes naturelles.

Il n'est pas possible d'atteindre les objectifs nationaux et globaux de lutte contre le changement climatique sans l'action de tous et en particulier celle des collectivités, qui s'engagent au plus près des réalités.

CRÉATION DE LA MISSION CLIMAT, STRUCTURE TRANSVERSALE ASSURANT UN PORTAGE COORDONNÉ

Au regard des enjeux de transition et d'adaptation du territoire face au changement climatique et à ses impacts, la Métropole s'est dotée d'une Mission Climat, en juillet 2022 qui a pour objectif :

- * d'assurer un pilotage global et transversal de la transition écologique dans les trois entités : Métropole, Ville de Nice, et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- * d'inclure la transition écologique dans les actions et dans le quotidien des agents, animer un projet d'entreprise interne ;
- * de suivre et évaluer les projets de transition écologique portés par les directions générales adjointes et en mesurer les effets en termes de gain carbone ;
- * d'accompagner, sur le plan stratégique et méthodologique, les directions dans la mise en œuvre de la transition écologique ;
- * d'élaborer et mettre en œuvre des supports et des actions de communication interne et externe sur la transition écologique pour les communes et les acteurs du territoire (publics et privés, les citoyens, les associations, les acteurs économiques, etc.).

Dès sa création, la Mission Climat a animé **12 revues de projets mobilisant chaque direction générale adjointe** afin de recenser les besoins spécifiques et d'accompagner les équipes dans une logique de gouvernance transverse.

Ces rencontres internes à l'administration ont aussi permis de mobiliser une attention particulière sur l'avancement des actions du Plan climat 2019-2025, portant **son taux d'exécution global de 33% à 41%** et de faciliter la visite annuelle de la **labellisation ADEME « Territoire Engagé en Transition écologique »**.

Le **réseau des agents référents, appelés « Ambassadeurs Climat », actuellement au nombre de 100 agents environ, toutes directions confondues**, a aussi été activé et particulièrement sollicité par la Mission Climat pour la construction d'un baromètre métropolitain de la transition écologique.

CONSTRUCTION D'UN BAROMÈTRE MÉTROPOLITAIN DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, OUTIL DE MONITORING DU PLAN CLIMAT

Avec la volonté de faire la transparence sur les résultats des actions entreprises, la Métropole s'est dotée d'un baromètre métropolitain de la transition écologique. Après une démarche de mobilisation transverse pour co-construire les indicateurs, à partir des activités des services, celui-ci a été mis en ligne le 30 septembre 2022.

Le site web permet de diffuser des informations sur les différentes politiques publiques, reliées autour du Plan climat Air Énergie Territorial 2019-2025. Il expose les grands enjeux en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de production et de consommation énergétiques et les actions qui en découlent.

Celui-ci a été co-construit avec ATMOSUD, pour la qualité de l'air, l'Agence pour la Transition Écologique (ADEME), pour les applications « grand public » d'évaluation de l'Empreinte Carbone (DATAGIR) et l'Institut Méditerranéen du Risque de l'Environnement et du Développement Durable (IMREDD).

Il comporte 2 volets : un baromètre **expert** pour les décideurs de la Métropole et une version

pour le grand public qui permet de faire la transparence sur les données de la transition écologique.

Une approche pédagogique a été renforcée sous forme de questions « **Le saviez-vous ?** » afin de commencer par quelques exemples d'écogestes à portée de main.

Enfin, pour favoriser la compréhension de l'interdépendance de ces sujets et passer à l'action, les applications de l'ADEME : « **Mon impact transport** », « **Mon convertisseur CO₂** », ou encore « **Nos Gestes Climat** » sont rendues accessibles afin de permettre à tout un chacun de réaliser son empreinte carbone, notamment.

transitionecologique.nicecotedazur.org



LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE CLIMAT

Par délibération du 14 décembre 2022, le Conseil Métropolitain a approuvé une nouvelle gouvernance constituée par :



- * **Un Haut conseil local pour le climat et la biodiversité :** Il est composé de

17 experts pluridisciplinaires qui par l'émission de leurs avis fournissent une aide à la décision de l'exécutif de la Métropole. Ils participent à l'élaboration de la stratégie d'adaptation de la Métropole, prévue dans son Plan climat 2019-2025 et ils peuvent s'auto-saisir de tous les sujets de la transition écologique aussi bien sur le volet de l'atténuation que de l'adaptation.

- * **Une convention citoyenne :** La convention citoyenne est prévue pour associer la population aux travaux sur le climat. 100 citoyens de la Métropole seront tirés au sort et pourront prendre part au débat, afin de co-construire des solutions nouvelles en matière d'adaptation du territoire face aux grands défis.
- * **Un plan de mobilisation et de sensibilisation pour les agents, les cadres et les élus. L'École du Climat** est un parcours de formation en ligne, ouvert à tous, et constitue un dispositif inédit en France pour les agents de la fonction publique territoriale sur les sujets de transition écologique. Inspirée de la célèbre émission de vulgarisation scientifique « *C'est pas sorcier* », les quizz et micro-vidéos permettent d'accéder à la formation à son rythme.

LE PLAN D'ACTION QUALITÉ DE L'AIR (PAQA)

Le Plan d'Action Qualité de l'Air (PAQA) est un document réglementaire qui décline toutes les actions permettant d'améliorer la pollution de l'air et la santé des citoyens : offres de transports en commun, de mobilités partagées, douces et décarbonées, apaisement de la circulation, restrictions pour les véhicules les plus polluants, éducation, formation, exemplarité de notre administration. Ce plan est un des piliers du Plan climat 2025.

L'objectif principal du PAQA est de faire baisser de manière continue le nombre de personnes exposées à la pollution, avec comme point de mire, les seuils recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé.

Les actions de mobilité de la Métropole permettront en 2024 une diminution globale en centre-ville de Nice de :

- plus de 50% des émissions de NOx (oxydes d'azote) ;
- près de 30% des émissions des Pm (particules fines).

Sur le territoire de la Métropole, la qualité de l'air s'améliore d'année en année. **Plus aucune station de mesure d'ATMOSUD ne dépasse les valeurs limites européennes annuelles depuis début 2019.** Le nombre d'habitants exposés à des dépassements réglementaires est également grandement en baisse depuis 2007, on note une division du nombre de personnes exposées par un facteur 4.

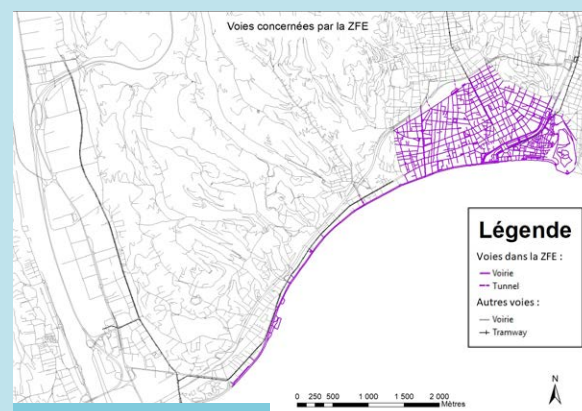
La mesures des émissions de polluants depuis l'atmosphère

La Métropole collabore à un dispositif innovant, qui utilise une technologie de mesure issue de la recherche spatiale, brevetée, basée sur l'image, radicalement différente du prélèvement classique de l'air par des capteurs sur le terrain. La Métropole sera le **premier territoire** à disposer d'une solution d'imagerie satellitaire et d'intelligence artificielle innovante couplée à des inventaires de terrain fine-échelle pour une meilleure évaluation et un meilleur suivi de la qualité de l'air et des gaz à effet de serre.

La Zone à Faibles Émissions de la Métropole

L'arrêté créant la ZFEm de Nice, première ZFE en région Sud, a été signé le 28 janvier 2022.

Afin de laisser le temps aux acteurs économiques de s'adapter et d'anticiper le renouvellement de leur parc de véhicules, l'interdiction de circulation est progressive avec une interdiction de certaines vignettes Crit'Air. Des comités techniques se sont réunis régulièrement au cours de l'année afin d'accompagner la mise en œuvre de **la première étape qui a débuté le 31 janvier 2022** : interdiction de circulation dans la ZFEm à tous véhicules poids lourds affectés au transport de marchandises, bus et autocars, disposant d'une vignette Crit'Air de catégorie 5 ou non classés.



✱ Le périmètre de la ZFE



✱ Panneaux de signalisation entrée de la ZFE

LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES LOCALES

Pour rappel, la production d'énergie renouvelable de la Métropole est actuellement de l'ordre de 850 Gigawattheures par an, toutes sources confondues : hydroélectricité, énergie solaire, bois et biomasse, valorisation énergétique des déchets, etc. Ce qui représente **11% du mix énergétique** de la Métropole. L'objectif est de faire passer cette production annuelle à 1 350 Gigawatts par an, soit +500 Gigawatts, pour atteindre un taux d'énergie renouvelable de **18% d'ici 2025**.

Développement des réseaux thermiques urbains

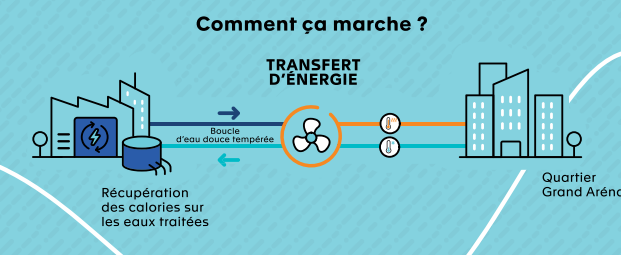
Pour atteindre cet objectif, la mise en place des réseaux thermiques urbains et smartgrids fondés sur les énergies renouvelables locales constitue un enjeu majeur. Ainsi en 2022, la poursuite du développement du réseau **MERIDIA SMART ENERGIE** sur géothermie mise en service fin 2021 a permis le raccordement de **5 nouveaux bâtiments** dans l'écoquartier Nice Meridia.

Le projet de réseau thermique du **GRAND ARENAS**, fondé pour sa part sur la récupération de la chaleur des eaux usées de la station d'épuration Haliotis a connu également de grandes avancées en 2022. Il s'agit en premier lieu de la réalisation sur **2 kilomètres linéaires** du réseau primaire entre Haliotis et le secteur du terminal 1 au sud de la promenade des Anglais, ces travaux permettant maintenant la **réalisation d'une nouvelle piste cyclable** au-dessus des canalisations thermiques

réalisées. Il s'agit en second lieu du début de la construction de la **station d'échange thermique** sur le site d'Haliotis, l'ensemble du réseau du **GRAND ARENAS** devant être mis en service pour le prochain hiver 2023-2024.

Un nouveau projet de réseau thermique urbain sur géothermie a également pu être initié en 2022 : il s'agit du réseau du **futur écoquartier PARC MERIDIA**, situé au sud du grand Stade. Les études préalables ont pu être finalisées en 2022 en concertation avec l'aménageur, l'EPA Plaine du Var. De ce fait le dossier de consultation de la future délégation de service public afférente a pu être approuvé lors du conseil métropolitain d'octobre 2022. La consultation est actuellement en cours et va permettre de sélectionner l'entreprise en charge de la réalisation et de l'exploitation de ce futur réseau fin 2023. À noter également que ce projet porte un **très innovant volet smartgrid**, spécialement développé dans le cadre du projet France 2030, et avec la collaboration de l'Institut de la ville durable EFFICACITY.

Les eaux usées de la Ville de Nice valorisées pour devenir une source d'énergie renouvelable et décarbonnée



L'énergie photovoltaïque

Le développement de la production locale d'électricité photovoltaïque constitue également un axe important de la stratégie métropolitaine en matière d'énergie renouvelable.

En 2022, il faut noter en premier lieu la création et la mise à disposition d'un nouvel outil : **un atlas solaire**, disponible en ligne sur le site de la Métropole et qui permet à tout un chacun et en quelques clics de disposer d'une information précise sur le potentiel photovoltaïque de son immeuble ou de sa maison.

Afin d'équiper les toitures de nos bâtiments publics de centrales photovoltaïques, des **études techniques** ont été réalisées en 2022. Ces études ont permis de lancer **deux appels à manifestation d'intérêt (AMI) auprès des opérateurs spécialisés, en vue d'équiper 15 bâtiments publics** (écoles, parking). Ces consultations en cours devraient permettre de signer des conventions de création et d'exploitations des futures centrales mi 2023, pour des premières mises en service fin 2023 et début 2024.

Le projet de schéma directeur des énergies métropolitain SDEm

La politique de transition énergétique de la Métropole se traduit par la poursuite des nombreux projets engagés. En 2022, la Métropole a signé avec un opérateur privé une convention foncière en vue de permettre la **création d'une nouvelle centrale hydroélectrique** sur la commune de **Saint-Sauveur-sur-Tinée**, qui produira à terme plus de 10 Gigawattheures par an.

Afin de massifier encore le développement des projets de production d'énergie renouvelable sur l'ensemble du territoire de la Métropole, **l'élaboration du futur Schéma directeur des Energies métropolitain (SDEm)** a été approuvée lors du conseil métropolitain d'octobre 2022. Avec comme premier objectif la réalisation en 2023 de la phase de concertations/prospectives auprès de l'ensemble des acteurs territoriaux et économiques impliqués.

Ce schéma proposé a pour objet de fixer les étapes de la transition énergétique et de mobiliser les acteurs majeurs du territoire (industriels, énergéticiens, logeurs, etc.) sur des objectifs de long terme partagés et clarifiés, il s'articulera avec les orientations figurant au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (**SRADDET**), au schéma régional de développement économique (**SRDE**) et **tout autre schéma régional existant ou à venir**. Ses orientations alimenteront la stratégie air énergie climat de la période 2026 - 2032 tout comme les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), objet d'intégration progressive dans le Plan Local d'Urbanisme en cours de révision (PLUm). Ce schéma précise également les objectifs des actions du **PCAET** en matière de production et de distribution énergétique, tout en intégrant les enjeux de réduction des consommations.

La maîtrise des coûts de l'énergie électrique

Le prix d'achat de l'électricité a connu en 2021 et en 2022 une hausse particulièrement considérable.

La Métropole pilote depuis 2015 et à l'échelle de l'ensemble des membres du groupement de commande (67 membres : communes membres, régies, syndicat, Sociétés d'économie mixte, etc.), une action d'achat groupé d'électricité. Cette action, qui a permis dès son début de bénéficier d'un prix d'achat très favorable, **de l'ordre de -20% par rapport au prix de référence**, a encore montré ces deux dernières années tout son intérêt en permettant aux membres de continuer à bénéficier de prix à la fois bas et stables au regard des prix nationaux. À titre d'exemple **l'obtention pour 2023 d'un prix de l'électricité inférieur à 80 €** le mégawattheure, ce qui place sur cette année le groupement d'achat dans le **« top ten » national** en termes de performance d'achat de l'électricité. Cette action a été poursuivie en 2022, avec l'établissement d'un nouveau programme d'achat portant sur les années à venir, de 2024 à 2027.

La rénovation énergétique du bâti existant

Dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments, le **Guichet Métropolitain de la Rénovation Énergétique**, créé en mars 2021, avec le concours financier de l'ADEME et du Conseil Régional poursuit ses multiples actions d'information, de conseil et d'aides au projet vers les particuliers, les copropriétés, les syndicats et les petites entreprises.

L'action du Guichet monte progressivement en efficacité, avec des premiers résultats significatifs sur les deux années 2021 et 2022 :

- ✱ **11 500 logements** ont bénéficié d'une action d'information et de conseil ;
- ✱ **2 530 logements** sont en phase d'audit énergétique ;
- ✱ **280 logements** sont en phase de dossier travaux.

Le Guichet est en charge des aides financières votées par le conseil métropolitain à destination des acteurs privés relatives au diagnostic énergie des bâtiments, à la prime « auto-rénovateur », et au remplacement des chaudières fioul par des installations moins émettrices de gaz à effet de serre. Sur cette dernière aide l'en cours des dossiers de suppression de chaudière fioul porte fin 2022 sur **480 logements**.

LA MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR
RELÈVE AVEC VOUS LE DÉFI DE LA

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CE PROJET S'INSCRIT DANS LE
PLAN CLIMAT
Métropole Nice Côte d'Azur

GRÂCE AU GUICHET MÉTROPOLITAIN DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Un service de conseil et d'accompagnement **gratuit**
pour la rénovation énergétique des bâtiments

04 97 13 39 44

renovation.energetique@nicedazur.org

MÉTROPOLÉ NICE CÔTE D'AZUR | adil | France Rénov'

FOCUS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avec la tempête Alex, les routes de montagne des vallées de la Tinée et de la Vésubie et les talus ont été affouillés ce qui a conduit à l'effondrement de nombreuses portions de routes.

Afin d'éviter qu'une prochaine crue torrentielle ne produise les mêmes effets, la reconstruction entreprise par la Métropole combine deux modes de reconstruction :

- ✱ Lorsque le lit est suffisamment large, la route est soutenue par des enrochements posés sur une souille en béton de plusieurs mètres de hauteur,

- ✱ Dans le cas contraire et pour ne pas réduire le lit des rivières et donc accélérer le phénomène d'érosion induit par les crues, le talus est raidi au moyen de gabions.

Ces deux techniques ont été utilisées sur l'ensemble des chantiers de reconstruction de la voirie métropolitaine impactée par la tempête et devraient lui permettre de résister aux prochaines crues.

La reconstruction est donc résiliente en anticipant des phénomènes exceptionnels dans le but de préserver les vies humaines et le patrimoine de la collectivité.



LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES RESSOURCES ET DES MILIEUX

Situé dans le bassin méditerranéen, le territoire de la Métropole est riche en biodiversité, qu'elle soit terrestre, aquatique ou marine, minérale, végétale ou animale, naturelle ou urbaine.

Cette extrême richesse s'explique par la grande diversité de climats, de reliefs, de milieux urbains et ruraux et de pratiques humaines.

Consciente de l'enjeu que représente la préservation de la biodiversité et du rôle qu'elle joue dans la qualité de vie, l'attractivité sociale, culturelle et économique du territoire, la Métropole met en place de nombreuses actions en faveur de sa protection.

ACTIONS TERRITORIALISÉES POUR PROTÉGER DES SITES ET DES ESPÈCES REMARQUABLES

★ Gestion des 7 sites Natura 2000

Une grande partie de la richesse écologique de la Métropole est reconnue par l'Europe au travers du classement de 34% de son territoire en zones Natura 2000, répartis sur 13 sites. La Métropole assure la gestion de 7 d'entre eux, les actions suivantes ont été menées :

- **sur les 6 sites Natura 2000 terrestres :** Dans le site « Vallons obscurs », des actions de lutte contre le motocross ont été menées. Sur le site à « Chauve-souris de la Haute-Tinée » : des actions d'entretien des milieux naturels et travaux d'élimination d'espèces végétales exotiques envahissantes (Buddleia de David) ont été réalisées.
- **sur le site Natura 2000 marin :** la charte Natura 2000 inter-sites a été finalisée pour les compétitions de pêche sous-marine en apnée, une coordination de la pose-dépose de 9 bouées de mouillages écologiques sur 5 sites de plongée a été menée (avec le SIVOM de Villefranche-sur-Mer et la Métropole), suivi des cétacés avec l'association Miracetti, repiquage de faisceaux de Posidonie par Andromède océanologie, finalisation de l'évaluation des incidences Natura 2000 de la pêche professionnelle avec l'Office Français de la Biodiversité, etc.

★ Création d'une Aire Marine Protégée à Nice

La Ville de Nice et la Métropole se sont engagées à relever le défi de créer une Aire Marine Protégée en ville. Pour ce faire, il est important d'avoir une connaissance fine de tous les usages de la mer à Nice (métiers de la mer et plaisanciers) pour relier harmonieusement les deux espaces vivants que sont la mer et la ville. Les eaux côtières du littoral niçois présentent la particularité d'abriter une mosaïque d'habitats et de biocénoses associées et abritant des espèces patrimoniales à protéger comme les herbiers de Posidonies, les herbiers de cymodocées, le corail rouge, le corail noir, etc.

Ce projet s'inscrit dans l'objectif principal de l'accord de la 15^{ème} conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique visant à l'horizon 2030 la protection de 30% de la surface terrestre et marine dont, pour la France dans la stratégie nationale pour les aires protégées 2030, 10% sous protection forte pour enrayer l'érosion de la biodiversité.

En 2022, les actions menées sont : la mise en place de conventions cadre de partenariat et de conventions de recherche et développement avec l'Université Côte d'Azur (UCA), l'Institut de la Mer de Villefranche (IMEV) et la Station Zoologique de Naples, l'initiation du diagnostic écologique et socio-économique ainsi que la préparation d'une phase de lancement d'une concertation volontaire pour 2023.

Le projet d'Aire Marine Protégée de Nice

Le périmètre d'étude du projet d'Aire Marine Protégée englobe toute la zone du littoral niçois.

L'Aire Marine Protégée de Nice valorise la diversité des habitats et des espèces présents sur :

- la zone de remblaiement de la Vau
- la zone des fonds rochers de la Baie des Anges
- la zone rocheuse de Roubin Capen
- la zone du Cap de Nice et des ports-fonds à la zone délimitée avec le littoral des Américains
- la zone de pleine mer

Cette zone d'étude est au cœur du sanctuaire PELAGOS, outil de protection internationalement reconnu pour l'habitat et l'écosystème des mammifères marins en Méditerranée.



MÉTROPOLIS NICE CÔTE D'AZUR #NICE VILLE DE NICE

DU 9 JUIN
AU 31 JUILLET
2023

**concertation
BLEUE**
NICE : VOTRE VILLE BLEUE

EXPRESSION
LIBRE ET
BLEUE

Depuis 2020, la Ville de Nice est engagée dans le projet de création d'une Aire Marine Protégée.

LES OBJECTIFS

- Préserver le patrimoine naturel sous-marin ;
- Proposer une vision des activités humaines maritime plus durable.

LES MOYENS

- Des travaux d'étude menés avec le comité scientifique de l'Aire Marine Protégée et les services de l'Etat ;
- Lancement d'une grande concertation volontaire : la concertation bleue.

LES OUTILS

- Déploiement de boîtes bleues dans plusieurs lieux de Nice ;
- Cae - cœules de la mer - sur le littoral ;
- Les Ateliers Golems de Pénée : à la rencontre des usagers de la mer.

Confiez-nous votre lien avec la mer, dans le cadre du projet d'Aire Marine Protégée !
<https://concertationbleue.nice.fr>

MÉTROPOLIS NICE CÔTE D'AZUR #NICE VILLE DE NICE

★ Plan Local d'Actions Léopard ocellé

Espèce protégée, quasi menacée d'extinction à l'échelle régionale, à enjeu fort de conservation sur le territoire de la Métropole, le Léopard ocellé bénéficie d'un Plan National d'Actions (PNA). Ce PNA est décliné au niveau interrégional (PACA et Occitanie) ainsi qu'à l'échelle locale en basse vallée du Var. Depuis 2018, la Métropole anime le Plan Local d'Actions (PLA) Léopard ocellé. En cours d'élaboration, le PLA aura pour objectif de déterminer les actions à mettre en œuvre pour sauvegarder la population de Léopard ocellé de la plaine du Var. Il informera aussi les collectivités et porteurs de projets des secteurs à éviter et des précautions à prendre vis-à-vis de l'espèce.

★ Portrait de la Biodiversité terrestre

Dans le cadre de l'observatoire métropolitain de la biodiversité Terre & Mer, la Métropole a poursuivi l'élaboration pour son territoire du **Portrait de la Biodiversité en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de PACA (CEN PACA)**, avec le concours de la Ligue de Protection des Oiseaux PACA (pour les oiseaux) et du Conservatoire Botanique National Méditerranéen de Porquerolles (pour la flore). Il présente l'état des connaissances et les enjeux de conservations des différents groupes d'espèces présents sur le territoire métropolitain.

★ Lutte contre la pollution lumineuse impactant la biodiversité :

La Métropole a entériné sa stratégie métropolitaine pour diminuer l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité par délibération du 8 novembre 2018.

Aujourd'hui **25 communes sont engagées** dans la démarche : Aspremont, Cagnes-sur-Mer, Carros, Colomars, Duranus, Èze, Falcon, Gattières, Gillette, Isola, La Bollène-Vésubie, La Gaude, La Trinité, Le Broc, Levens, Nice, Saint-Blaise, Saint-Jeannet, Saint-Étienne-de-Tinée, Saint-Martin-du-Var, Saint-Martin-Vésubie, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Tourrette-Levens, Valdeblore, Vence.

Des extinctions partielles (23h à 5h) de l'éclairage public sont réalisées sur des secteurs à enjeux pour la biodiversité. Un suivi naturaliste pour mesurer l'impact des mesures d'extinction partielles est mené sur Colomars, Aspremont et Saint-Blaise. Les premiers résultats complets pour la commune de Colomars confirment que la pollution lumineuse est un facteur important qui affecte l'activité des chiroptères.

En 2022, en éteignant 62% des lampadaires entre 23h et 5h, des augmentations significatives de l'activité des chauves-souris lucifuges (qui fuient la lumière) ont été constatées.

Cette étude permet également d'identifier les zones prioritaires pour déployer des mesures de restauration encore plus efficaces, comme des extinctions estivales totales.



✱ **Lutte contre les collisions routières avec la petite faune sauvage :**

Le crapaud épineux, espèce protégée effectuant une migration au printemps pour aller se reproduire, est régulièrement obligé de traverser les infrastructures routières. Ces traversées sont fatales pour nombre d'individus. Pour lutter contre ces collisions routières, la Métropole, soutenue par l'Union européenne à travers le projet **Biodiv'Connect (programme BIODIVALP)**, a créé deux passages sécurisés sous la RM2205 à Isola pour permettre à l'espèce de se rendre sans danger au lac des neiges où elle se reproduit. Les travaux ont été achevés fin 2022. En 2022 ont été également organisés une journée de retours d'expérience de projets européens dont le dispositif de crapauduc (34 participants Italie-France) et un suivi de la migration entre mars et mai pour vérifier que le dispositif fonctionne.



✱ **Lutte contre la recolonisation d'Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE) : Opération expérimentale de revégétalisation post tempête Alex dans la Vésubie**

Cette opération expérimentale de revégétalisation pour lutter contre les EVEE a été menée sur des remblais de 2400m² dans les gorges de la Vésubie à Utelle, qui avait été réalisée pour conforter la chaussée (RM2565 PR4.800) suite à la tempête Alex, au sein des sites Natura 2000 Brec d'Utelle & Gorges de la Vésubie et du Var – mont Vial – mont Férier.

Elle s'inscrit dans le cadre du **projet européen GEBIODIV** (programme Franco-Italien PITEM BIODIVALP – PROJET GEBIODIV).

Cette expérimentation a consisté à créer une mosaïque d'habitats (arborescent, arbustif, herbacé) visant à :

- tester l'efficacité de différentes méthodes de lutte contre les Espèces Végétales Envahissantes ;

- l'intégration paysagère de l'ouvrage de confortement en recréant une végétation en bordure de la Vésubie qui pourra ainsi jouer le rôle de corridor écologique tout en stabilisant le talus.

Au total, 1 600m² revégétalisés selon plusieurs techniques : plantations, semis, transfert de foin provenant du Grand pré de Levens. 43 espèces végétales ont été plantées ou semées.

✱ **Lutte contre les déchets en milieu naturel :**



EN MER : Retraits de filets de pêche perdus :

Organisation d'une opération de recherche d'un filet perdu via un drone sous-marin et de 2 opérations de **retraits de filets de pêche perdus en mer** à Nice constituant des pièges pour la faune et des sources de pollution plastique. Les actions ont été menées avec la prud'homie des pêcheurs de Nice et l'aide de la police municipale et de la direction de la propreté.



SUR TERRE ET DANS LES COURS D'EAU : Projet « Ensemble, nettoyons les rives de la Vésubie » (2021-2023)

Ce projet répond à deux objectifs : soutenir la résilience du territoire après la tempête Alex et lutter contre la pollution plastique. Il comporte deux axes : sensibilisation des riverains de la Vésubie aux enjeux de la pollution plastique et organisation de deux campagnes de nettoyage sur les berges de la rivière.

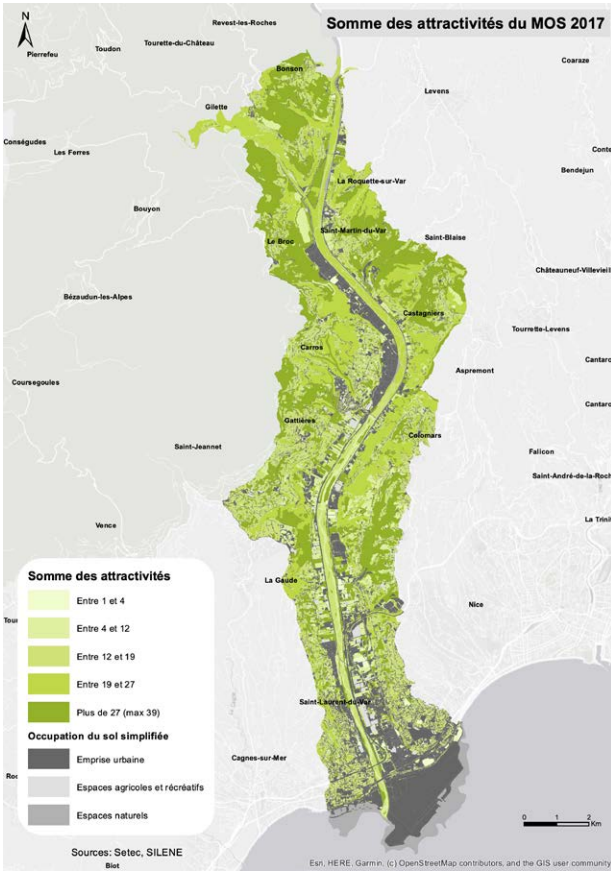
Depuis 2021 et jusqu'en 2023, les élèves des établissements primaires, du collège et les éco-ambassadeurs du lycée de la montagne sont sensibilisés à cette problématique.

Une journée de nettoyage a été organisée sur les berges de la rivière à Lantosque en 2022.

Ce projet a été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Ensemble pour une Méditerranée zéro déchet plastique » de la Région Sud.

ACTIONS POUR « AMÉLIORER, ÉVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER » L'IMPACT DES PROJETS

✱ **Étude « stratégie biodiversité : Éviter/Réduire/Compenser » 2022-2023 sur le périmètre OIN Plaine du Var en collaboration avec l'EPA**



Depuis 2021, la Métropole et l'EPA Nice Ecovallée pilotent la réalisation d'une étude visant à définir une stratégie d'aménagement du territoire favorable à la biodiversité. L'objectif de cette stratégie est de proposer à l'ensemble des acteurs du territoire, une boîte à outil permettant d'atteindre l'absence de perte de nette de la biodiversité dans l'OIN tout en intégrant le développement économique et social du territoire jusqu'à l'horizon 2035.

En lien avec les documents d'urbanisme, elle a vocation de s'étendre à tous les aspects du développement du territoire depuis l'urbanisation diffuse jusqu'aux grands projets d'ensemble en passant par la promotion immobilière, en instaurant un cadre commun et une entrée unique pour tous les constructeurs et porteurs de projets.

En 2022, ont été élaborés de façon concertée pour la Plaine du Var : **le diagnostic des enjeux en**

matière de biodiversité, une analyse des effets cumulés sur la biodiversité des plans et des projets et enfin **un état des lieux et un bilan de la séquence Éviter-Réduire-Compenser** à l'échelle du territoire. La démarche s'achèvera en 2023 avec la définition d'une **stratégie territoriale Biodiversité**.

✱ **Un accompagnement par des experts biodiversité des projets métropolitains :**

Une trentaine de projets en 2022 ont fait l'objet d'un accompagnement par des experts pour aider à mieux intégrer la biodiversité dans les projets et concevoir des opérations favorables à celle-ci. Cet accompagnement s'effectue à travers la réalisation d'inventaires naturalistes, de diagnostics, d'aide à la conception du projet en matière d'ingénierie, de suivi écologique des travaux, de formation des entreprises de travaux.

À titre d'exemples en 2022 :

- **diagnostics écologiques des projets** : ligne 5 du tramway ; création de la piste cyclable des Carriers en rive gauche du Var ;
- **suivis écologiques** : suivi des espèces animales déplacées dans le cadre du projet du MIN La Baronne ; suivi de la population de Consoudes bulbeuses transplantées dans le cadre du démantèlement de l'ancienne STEP de Cagnes-sur-Mer.

✱ **Réalisation d'une étude de préfiguration d'une filière de recyclage des filets usagés :**

Dans le cadre de sa politique « **Horizon Zéro Plastique** » (HZP), la Métropole a initié la mise en place d'une filière locale pour la gestion des filets de pêche en fin de vie afin d'anticiper et d'accélérer, au niveau local, la filière nationale « responsabilité Élargie du Producteur » en cours d'établissement et être force d'exemplarité. L'étude de faisabilité a été menée en 2022.

✱ **Approbation de la nouvelle version de la charte éco-manifestation lors du conseil métropolitain du 14 décembre 2022.**

Cette démarche volontaire a pour objectif de favoriser la transition écologique dans les manifestations culturelles, sportives, etc. Elle propose des actions à mettre en œuvre pour limiter l'impact des manifestations sur l'environnement. Initiée en 2010, elle a été modifiée afin d'intégrer les nouvelles évolutions réglementaires et d'augmenter le niveau d'exigence vis-à-vis des organisateurs de manifestations.

Cette nouvelle version de la charte éco-manifestation comporte désormais des actions dont la mise en œuvre sera obligatoire et qui constitueront l'engagement minimum demandé aux organisateurs de manifestations. Un label leur sera attribué selon le nombre d'actions qu'ils auront mises en œuvre, en plus des actions obligatoires.

Cette nouvelle version comporte également des actions contribuant à limiter l'usage de contenants plastiques à usage unique.

★ **Approbation de la nouvelle version de la charte chantier vert lors du conseil métropolitain du 11 mars 2022 afin d'intégrer les nouvelles évolutions réglementaires et d'augmenter le niveau d'exigence vis-à-vis des chantiers. Cette charte a pour objectif :**

- Protéger l'environnement et la biodiversité, en réduisant la production de déchets et la

consommation de ressources primaires, et lutter contre les décharges sauvages ;

- Appliquer la réglementation et faire en sorte que les chantiers métropolitains soient exemplaires, en garantissant de faibles nuisances pour les personnes et l'environnement, et une bonne traçabilité des ressources/déchets produits ;
- Maîtriser le coût global de la gestion des déchets et initier une nouvelle culture d'économie circulaire au sein des services en charge des travaux, tout en visant à réaliser des économies financières ;
- Représenter une opportunité pour le développement économique local : création de nouvelles filières de gestion et de traitement des déchets, de nouvelles entreprises/ associations de l'économie circulaire.

SENSIBILISATION DES CITOYENS



★ Opérations « **Curieux de Nature** » (balades et randonnées nature, animations nocturnes, etc.), permettant au public de découvrir ou redécouvrir les richesses de la biodiversité de notre territoire et de faire de la science participative en partageant ses découvertes en matière de faune et de flore, ou bien encore de signaler des pollutions ou atteintes à la nature : **17 animations et 320 personnes sensibilisées en 2022.**

★ Participation à la **manifestation « Océan21 »** autour de la journée mondiale des océans à la bibliothèque Raoul Mille de Nice et, en 2022, sur le quai de la douane au port de Nice : tables rondes « Pollution plastique » et « Aires marines protégées ». A travers d'animations pour le jeune public, de conférences, de débats, projections, d'expositions de photos, le public a pu découvrir le patrimoine naturel et culturel marin et a été sensibilisé aux enjeux de la biodiversité marine, ainsi qu'à la préservation de ce patrimoine invisible.

★ **Création de sentiers de découverte de la nature en ville :**

La Métropole élabore des sentiers pédagogiques avec des livrets qui visent à sensibiliser aux bienfaits de la nature en ville et à favoriser les espaces de nature urbains comme éléments d'adaptation au changement climatique. Ils bénéficient également d'animations réalisées par un prestataire de la Métropole.

En 2022, un sentier pédagogique de découverte de la nature en ville a été identifié à l'Ariane à Nice, sur la demande des habitants. Un livret explicatif a été élaboré et est disponible sur demande. D'autres sentiers seront mis à disposition en 2023 à Cagnes-sur-Mer, Carros et Nice (Promenade du Paillon).

Ces sentiers s'inscrivent dans le programme européen Nature for city LIFE (2017-2022), qui a permis d'élaborer des outils de sensibilisation sur le thème de la nature en ville et des services rendus par la nature, notamment dans l'adaptation au changement climatique.



LA MAÎTRISE DES RISQUES

Les missions de la Métropole recouvrent la surveillance des fleuves côtiers et l'annonce des crues, la planification territoriale en matière de gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations et la réalisation de travaux de réduction des risques d'inondation.

OBJECTIFS EN MATIÈRE DE RISQUES MAJEURS NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

- ★ Mise en place et maintenance du dispositif de gestion de crise ;
- ★ Gestion des dispositifs de surveillance, de prévision et d'alerte relatifs aux risques majeurs ;
- ★ Développement de la connaissance des risques majeurs sur le territoire métropolitain ;
- ★ Gestion et suivi des astreintes ;
- ★ Suivi technique et administratif des procédures obligatoires en matière de débroussaillage et arbres menaçants ;
- ★ Exécution d'office des travaux d'urgence, vis-à-vis des obligations légales de débroussaillage et des arbres menaçants ;
- ★ Suivi des dossiers transversaux liés aux risques majeurs (PAPI, Plan sismique, etc.).

ASSISTANCE ET CONSEILS AUX COMMUNES DE LA MÉTROPOLE SUR LA MISE EN PLACE OU LA RÉVISION DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PCS)

10 communes métropolitaines ont sollicité l'assistance de la Métropole dans le cadre de l'établissement ou la révision de leurs plans communaux de sauvegarde (PCS) ainsi que leurs documents d'information communaux sur les risques majeurs (DICRIM).

La Métropole est également amenée à participer à des réunions techniques à la demande des Maires des communes pour apporter un conseil sur les dossiers relatifs aux risques naturels.



DÉVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE DES RISQUES MAJEURS SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN PAR LA RÉALISATION D'ACTIONS DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION PRÉVENTIVES

Le **décret du 11 octobre 1990** précise les responsabilités qui incombent aux Préfets et aux Maires :

- ★ Le **Préfet** établit le **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)** et le porte à la connaissance des Maires.
- ★ Sur cette base, chaque **Maire** réalise les documents d'information préventive pour sa commune.

Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**, à l'attention des citoyens, est réalisé et régulièrement mis à jour par la Métropole. Il permet de :

- ★ Savoir quels sont les risques naturels et technologiques sur la commune ;
- ★ Connaître les mesures prises par la commune ;
- ★ Apprendre les consignes à respecter en cas de danger ou d'alerte.

La Métropole assiste les communes dans la mise au point de leur DICRIM, qui est adapté aux risques présents sur le territoire de chaque commune.

Le DICRIM Jeunes et la sensibilisation dans les écoles :

La Métropole a réalisé et met à jour régulièrement un document sur les risques majeurs, reprenant les informations du DICRIM, vulgarisées et adaptées pour les enfants de 6 à 12 ans nommé « le DICRIM Jeunes ».

En 2021, ce document a évolué en **Dossier d'Information sur les Risques Majeurs (DIRIM)**, à destination intercommunale pour les communes qui en font la demande lorsqu'elles souhaitent sensibiliser les élèves de leurs écoles.

CONSULTATIONS SUR AUTORISATIONS D'URBANISME

L'un des volets de la politique de prévention des risques naturels consiste à informer les citoyens sur les risques qui les concernent et à réduire l'exposition et la vulnérabilité des personnes et des biens exposés.

Chaque année, des événements naturels majeurs frappent la France et rappellent la nécessité de prendre en compte les risques naturels dans les politiques locales d'aménagement.

À cette fin, des avis sur les différentes demandes d'autorisations d'urbanisme sont émis (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, permis d'aménager, etc.) quand le projet se situe dans une zone à risque.

La Métropole assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte de 24 communes.

MISE EN PLACE ET MAINTENANCE DU DISPOSITIF DE GESTION DE CRISE (PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE)

La cellule de vigilance a été activée **1 fois** en 2022.



LA PRÉPARATION DU PAPI VAR 3

La préparation d'un PAPI Var 3 (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) a été engagée en 2020, pour poursuivre les efforts de prévention déjà déployés dans les PAPI 1 et 2 qui s'achèvent fin 2021.

En accord avec les partenaires, il sera élargi à l'ensemble du bassin versant du Var, y compris l'Estéron, la Tinée et la Vesubie. Le projet a été ajusté pour tenir compte des enseignements et besoins identifiés suite à la tempête Alex.

Le PAPI Var 3 intégrera notamment :

- * l'amélioration de la connaissance du risque sur le territoire ;
- * mise en œuvre d'une stratégie de communication sur la culture du risque ;
- * la consolidation des outils de surveillance et prévision des crues et inondations ;
- * la poursuite de l'appui aux communes pour l'élaboration de leurs outils d'alerte et de gestion de crise ;
- * la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme ;
- * la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens ;
- * la réalisation d'une stratégie, d'un plan de gestion et d'entretien des vallons et canaux ;
- * la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité aux débordements des vallons.

LES ACTIONS ENGAGÉES SUR LES PAILLONS, LA CAGNE ET LE MALVAN

Sur le bassin versant des Paillons, la Direction départementale des territoires et de la mer a engagé la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI). En parallèle, la Métropole a initié le développement d'un outil de modélisation intégrée en partenariat avec l'Université de Nice, AquaPaillon. Cet outil permet de simuler différents scénarii climatiques, d'évaluer les risques et les mesures de résilience à mettre en œuvre.

Sur le bassin versant de Cagne et du Malvan, une démarche similaire a été initiée.

LA LUTTE CONTRE LE BRUIT

La Métropole dispose d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement depuis 2010, renouvelé en 2017 et élargi aux 49 communes de la Métropole en 2019, pour évaluer la pollution sonore. Une nouvelle version incluant les communes de Drap et de Châteauneuf-Villevieille ayant rejoint la Métropole en janvier 2022 est en préparation et sera publiée en 2024.

Ce plan comprend aujourd'hui près de 36 actions permettant une amélioration concrète et chiffrée du paysage sonore des citoyens.

Avec l'observatoire du bruit, la Métropole dispose du premier réseau fixe et mobile de capteurs de bruit de France, avec 60 unités, dont 6 véhicules laboratoires communicants.

Un site internet dédié :

<http://auditorium.nicecotedazur.org>

LE PLAN DE PRÉVENTION DU BRUIT

La Métropole réalise tous les 5 ans depuis 2010 le **Plan de Prévention du Bruit** dans l'Environnement, et met à jour en régie les cartographies stratégiques du Bruit.

Les nouvelles cartographies du Bruit 2022, dans le respect du calendrier réglementaire européen, indiquent que **seulement 3% de la population est exposée** au seuil européen recommandé de 68 décibels en moyenne pondérée sur 24h, l'indicateur Lden. **En 2009 ce chiffre était de 11% et en 2018 de 5%.**

Toujours dans le respect du calendrier des obligations réglementaires européennes, la Métropole va s'appuyer sur ces cartes pour préparer la 4^{ème} édition de son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement attendu pour mi 2024. Un site internet est dédié au bruit dans l'environnement : <http://auditorium.nicecotedazur.org>. Pour rappel, la Métropole a obtenu en 2016 et en 2019 le prix du Décibel d'Or délivré par le Conseil National de bruit et le ministère de l'Environnement.

L'OBSERVATOIRE DU BRUIT MÉTROPOLITAIN PERMET DE MESURER LES IMPACTS AIR ET BRUIT DES GRANDS PROJETS DE LA MÉTROPOLE

L'observatoire du bruit métropolitain est le premier réseau fixe et mobile de capteurs de bruit de France, avec 60 capteurs, dont 6 véhicules laboratoires communicants.

Les mesures réalisées par des capteurs « air » et « bruit » installés dès décembre 2021 sur les futurs grands projets de la Métropole se poursuivent, notamment : extension de la Promenade Paillon ; sortie Ouest de la Voie Mathis ; Grand Arénas ; Parc Méridia ; Palais des expositions.

Un suivi des bruits de chantier a été réalisé, permettant de réduire ces nuisances auprès des riverains.

LES AFFICHEURS PÉDAGOGIQUES DE BRUIT SUR VOIRIE

La Métropole a installé **11 afficheurs pédagogiques** de bruit à Nice qui ont permis une diminution de près de 30% du nombre de pics de bruit entre juillet et décembre 2022 sur les axes équipés.

Fin 2022, **6 afficheurs supplémentaires**, de nouvelles générations ont été acquis par la Métropole. Ces nouveaux appareils vont équiper un nombre plus important de voies, et notamment des voies à double sens, complétant ainsi le maillage du territoire.





L'AGENCE DE SÉCURITÉ SANITAIRE ENVIRONNEMENTALE ET DE GESTION DES RISQUES

Avec son installation officielle en janvier 2021, l'Agence de sécurité sanitaire, environnementale et de gestion des risques est chargée de coordonner, de conseiller et d'apporter une expertise stratégique au niveau de la Métropole en cas de crise sanitaire, environnementale ou sécuritaire.

Son but est de mettre en place une organisation à la fois adaptée aux nouveaux besoins de protection des populations et du cadre de vie de l'ensemble de la Métropole.

3 catégories de crises identifiées :

- * **Sanitaire** : les épidémies telles que la Covid-19 ;
- * **Environnementale** : tempêtes, inondations, glissements de terrain, feux de forêts, séismes, tsunامي, etc. ;
- * **Sécuritaire** : attentats, transports de marchandises dangereuses, etc.

2 missions principales de réponse aux crises et d'anticipation de ces crises :

- * **Coordonner les réponses** d'urgence en cas de crise ;
- * **Travailler en amont** de celles-ci dans une dimension prospective afin d'en réduire leurs effets sur la population.

LES ACTIONS RÉALISÉES

Réponse à la crise Ukrainienne

CHIFFRES CLÉS (au 31 décembre 2022) :

- * **80 881** repas distribués ;
- * **5 228** réfugiés accueillis ;
- * **103 963.15 €** de dons financiers répartis entre 6 ONG internationales et les CCAS ;
- * **547.3** tonnes de dons en nature collectées dont **285** tonnes expédiées en Ukraine ;
- * **5 038** cartes réseau Lignes d'Azur distribuées (validité de 3 mois) ;
- * **1 344** actes médicaux effectués dont **506** tests tuberculose ;
- * **8 884** appels reçus sur la plateforme « assistance Ukraine » ;
- * **192** offres d'emplois proposées aux réfugiés ;
- * **293** enfants ukrainiens scolarisés ;
- * **196** demandes d'accompagnement psychologique traitées ;
- * **414** réfugiés ont bénéficiés de cours de français ;
- * **150** agents et réservistes mobilisés sur la réponse à la crise Ukrainienne.

LE RADAR DE BRUIT SANCTION

En janvier 2022, la Métropole a été **lauréate de l'expérimentation du tout premier radar automatique de contrôle du bruit** qui, à terme, et après homologation, pourra délivrer des PV automatiques. Il est installé devant le lycée Masséna à Nice.

* Les Oreilles communicantes des cantines.

Depuis 2017, la Métropole réalise une expérimentation sur le bruit dans 5 cantines scolaires de la ville de Nice qui sont fréquentées par environ 1 700 élèves par an. Le but est d'apaiser le volume sonore du temps de cantine, pour permettre un meilleur confort des enfants et des personnels.

Le projet s'appuie sur des afficheurs pédagogiques communicants, des sensibilisations spécifiques des enfants et du personnel renouvelées chaque année, ainsi qu'une interface informatique de consultation des données.

Le projet se poursuit avec notamment de nouvelles écoles qui pourront bénéficier du dispositif.



FOCUS DÉVELOPPEMENT DURABLE

La surveillance continue du bruit sur le port de Nice s'est poursuivie dans le cadre du monitoring environnemental assuré par la Métropole et la Chambre de Commerce et d'Industrie. Les niveaux sonores sont tout à fait conformes aux réglementations européennes.

- * **Collecte** sur **46 sites de la Métropole** puis expédition de biens de première nécessité (nourriture, produits d'hygiène, etc.) dans les villes ukrainiennes touchées par le conflit (Kiev, Zaporijia, etc.) ;
- * **Mise en place d'un guichet unique** d'accueil des réfugiés Ukrainiens ;
- * **Mise en place du Hub** (centre d'accueil et de transfert des réfugiés vers les départements du sud de la France) dans le but de répartir géographiquement la prise en charge des réfugiés.



Vaccination contre la variole du singe

L'agence est venue pendant 1 mois en appui du CHU pour offrir la vaccination contre la variole du singe à la population cible qui souhaitait se faire vacciner.

Préparation aux potentiels délestages électriques

Un plan de réponse en cas de délestage a été mis en place en octobre 2022 mais n'a pas eu à être déployé. Il sera remis à jour en cas de besoin.

Campagne se chauffer sans danger

Une campagne afin de réduire le nombre d'accidents parfois mortels dus à l'intoxication au monoxyde de carbone a été lancée par l'agence. Elle s'est déclinée à travers les médias, une brochure pédagogique et une distribution de détecteurs de monoxyde de carbone pour les personnes à faibles revenus.

PROSPECTIVE ET ANTICIPATION DE CRISES

Études prospectives en cours

- * **Mise en place d'un démonstrateur de séisme** en partenariat avec le BRGM, livrable fin 2023. Il permettra en cas de séisme d'orienter rapidement les secours vers les endroits où il y aurait le plus de dégâts et le plus de blessés ;
- * **Lancement d'une étude** d'une durée de 3 ans permettant d'anticiper les endroits où se produiraient des glissements de terrain en fonction de la pluviométrie ;
- * **Lancement d'une étude** dont le plan d'action serait en place en 2025 visant à élaborer des plans d'évacuation des villes côtières de la Métropole en cas de survenue d'un tsunami ;
- * **Réalisation d'une étude** sur le risque nucléaire sur le territoire de la Métropole ;
- * **Réalisation d'une étude sur les maladies vectorielles** sur notre territoire et sur leur potentiel développement dans l'avenir.

Anticipation de crises

- * mise en place d'un plan d'action en cas de canicule ou de pollution de l'air ;
- * élaboration d'une stratégie de riposte en cas de débordement du Paillon ;
- * développement du fichier télé-alerte en sensibilisant les milliers d'ERP sur le bord du Paillon et en enregistrant leurs numéros de téléphone à utiliser en cas d'alerte.
- * sensibilisation de 3 001 enfants dans les écoles sur la conduite à tenir face à différents risques majeurs qui menacent notre territoire ;
- * organisation de conférences sur le risque sismique.



FOCUS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lancement d'une étude sur la végétalisation des zones urbaines de la Métropole afin d'avoir un impact sur le confort thermique, la pollution de l'air, le ruissellement des eaux, etc. Cette étude apportera des éléments scientifiques aux décideurs des communes de la Métropole voulant concevoir une stratégie de végétalisation sur leur territoire.



LA MAÎTRISE DES DÉCHETS ET DES COLLECTES

La Métropole mène une politique exemplaire et ambitieuse en matière de gestion des déchets pour offrir à ses habitants un service de proximité irréprochable.

Elle est dotée d'une régie métropolitaine pour la gestion des déchets ménagers et assimilés qui œuvre à :

- * Assurer au quotidien la collecte traditionnelle et sélective par l'intermédiaire d'une régie directe et de prestataires privés ;
- * Réaliser le tri, le traitement et la valorisation de ces déchets ;
- * Gérer et développer les équipements nécessaires à la collecte et à la gestion des déchets.

CHIFFRES CLÉS 2022

- * 553 agents y compris saisonniers ;
- * 220 véhicules industriels ;
- * 4 régies métropolitaines (Nice, Est Littoral, Vésubie/Tinée, Ouest) ;
- * 50% des déchets collectés en régie ;
- * une unité de valorisation énergétique ARIANE0 gérée en délégation de service public ;
- * un réseau de chaleur sur Nice Est de 15 km géré en délégation de service public ;
- * 13 déchetteries métropolitaines et 50 points relais,
- * La livraison gratuite aux particuliers et la gestion d'un parc de 50 255 bacs « jaunes »,
- * La gestion de 3 023 matériels de pré-collecte (colonnes aériennes, enterrées, semi-enterrées pour le verre, le papier, les emballages, les textiles, les ordures ménagères).

La Stratégie déchets

La stratégie déchets de la Métropole s'articule autour de trois objectifs :

- * donner la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, en réduisant de 10% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant ;
- * développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation, notamment des équipements électriques et électroniques, des textiles et des éléments d'ameublement ;
- * augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation, notamment sous forme de matière organique, de 55% en 2020 et 65% en 2025 des déchets non dangereux non inertes.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, un programme d'actions ambitieux a été validé et approuvé par :

- * la délibération du Conseil Métropolitain en date du 21 octobre 2021 pour la mise en place d'un programme d'accélération de la transition écologique de la Métropole ;
- * la délibération du Conseil Métropolitain en date du 12 octobre 2022 pour la signature et l'exécution d'un contrat d'objectif Prévention, Tri des déchets et Économie Circulaire avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ainsi, des actions nouvelles et innovantes sont mises en œuvre sur la période 2022-2027.



* Perspective future de l'Unité de Valorisation des Déchets

Travaux structurants réalisés en 2022

NOUVELLE UNITÉ DE VALORISATION DES DÉCHETS ARIANEO

Le programme de travaux d'Arianeo sur la période 2022-2026 répond pleinement aux exigences environnementales de la Métropole. Dès la fin des travaux, Arianeo sera le **centre de valorisation le plus performant de France**.



* Modification des voiries et du sens de circulation

MODERNISATION ET EXTENSION DU RÉSEAU DE CHALEUR DE NICE-EST

Les travaux seront axés sur les rénovations du réseau et des sous-stations et sur le développement du service concédé, permettant d'éviter **9 500 tonnes de CO₂** chaque année, l'équivalent de 5 278 voitures retirées de la circulation.



* Dévoisement des réseaux vapeur et eau chaude alimentant le quartier de l'Ariane en préparation des travaux de modernisation de l'UVE Arianeo

MODERNISATION DE LA DÉCHETTERIE NICE-OUEST



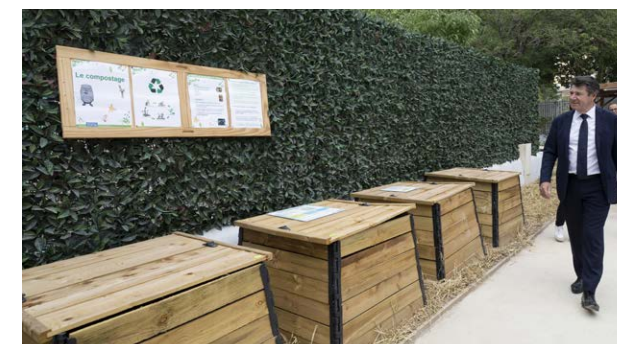
* Aménagement paysagé et anti-bruit

Des travaux de génie civil et de plantations paysagères ont été entrepris afin d'améliorer l'image de la déchetterie et son insertion dans le tissu urbain. Ces travaux consistent en la requalification des clôtures qui ont été remplacées par des murs agrémentés de plantations.

CONSTRUCTION DE RECYCLERIES

Ce concept est un espace de vie et de revalorisation qui conjugue les trois piliers du développement durable :

- * Environnemental par la réduction des déchets et la sensibilisation des écocitoyens de demain en s'inscrivant dans une démarche volontariste de développement durable par :
 - L'accès des habitants à des jardins potagers partagés et à un espace de compostage ;
 - La réalisation d'ateliers de sensibilisation pédagogique et de réparation en direction des écoles, des centres de loisirs et du grand public ;
 - L'apport volontaire d'objets usagés ou en état de marche ;
 - La collecte séparative et la valorisation des biodéchets des ménages par un retour au sol de la matière organique localement.
- * Social par l'amélioration du cadre de vie des habitants, la reconquête et l'embellissement d'emprises délaissées, la collecte et la limitation des dépôts sauvages d'encombrants, la création d'un lieu convivial et fédérateur, la création d'emplois d'insertion.
- * Économique par le développement d'une activité de réparation, de rénovation et de vente d'objets en favorisant l'inclusion sociale par le travail créant un cycle court entre consommation - revalorisation - revente.



* Construction de la recyclerie Nice Ariane

Actions 2022 en matière de prévention et de lutte contre le gaspillage

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

La Métropole a engagé un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui est composé de 10 actions menées au sein de notre territoire.

En 2022, différentes actions ont été réalisées et notamment :

- * Le lancement d'une campagne de communication sur les déchets marins ;
- * L'animation de la prévention sur le compostage et le gaspillage alimentaire a été réalisée auprès de 164 classes et la mise à disposition de 41 stands sur la thématique prévention des déchets sur les communes de la Métropole ;
- * Des sessions de distribution de composteurs individuels (28 sessions et 430 composteurs au total), des sites de compostage collectifs et pédagogiques installés.
- * Un réassort de près de 1 880 STOP PUB auprès de relais locaux (établissements publics, résidences privées...) a été effectué et de nombreux établissements se sont portés volontaires pour mettre à disposition les autocollants ;
- * 15 nouveaux restaurants dans l'arrière-pays ont été sensibilisés à la thématique gaspillage alimentaire et doté en « doggy bag ». Au total près de 121 restaurants distribuent le kit doggy bag Métropole (boîte, sacs et sacs à bouteille) ;
- * Organisation de tournées spéciales pour la collecte sélective de sapins, à Nice et hors Nice ;
- * Dispositif d'aide à l'achat de broyeurs de végétaux individuels au profit des particuliers.

En 2022, **647** usagers métropolitains ont bénéficié de ce dispositif pour un montant de **114 203€**.

FOCUS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Plateforme mobile déchets verts

Engagée activement pour la préservation de son environnement, la Métropole mène une politique active de gestion vertueuse des déchets verts.

De nombreuses actions sont mises en œuvre afin de proposer des solutions de gestion optimisée aux usagers métropolitains. Pour rappel, la Métropole traite à ce jour près de **18 156 tonnes de déchets verts par an valorisés** en compost. Ainsi, à la demande des communes, la Régie pour la gestion des déchets met en place une plateforme mobile de collecte de déchets verts ainsi qu'un stand de sensibilisation. L'objectif est triple :

- ✱ Sensibiliser les usagers à la notion de gestion toujours plus vertueuse des déchets ;
- ✱ Promouvoir et valoriser les bonnes pratiques notamment au niveau des gestes à éviter ;
- ✱ Proposer une solution de proximité aux usagers.



ZOOM CHIFFRES CLÉS 2022

Collecte et Tri :

- ✱ 322 tonnes d'encombrants collectées sur le quartier des Moulins (-9.8% versus 2021) ;
- ✱ 3 410 apporteurs volontaires (2 491 en 2021) pour plus de 45 tonnes ;
- ✱ 71 collectes à domicile plus de 6 tonnes ;
- ✱ 311 tonnes triées et redirigées vers les exutoires (Avenir Recyclage et déchetterie Simone Veil) ;
- ✱ 28 tonnes de D3E redirigées vers Écosystème (contre 38 tonnes l'an passé).

Valorisation/vente :

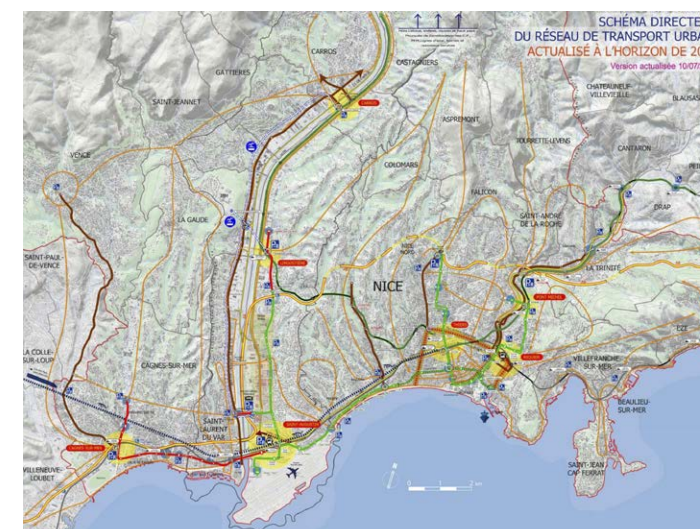
- ✱ Plus de 34 tonnes d'objets ont pu avoir une seconde vie en étant revendus via la boutique solidaire (32 tonnes en 2021) ;
- ✱ 160 objets revalorisés et upcyclés ;
- ✱ 11 449 paniers contre 10 541 paniers en 2021.



LES TRANSPORTS ET LA MOBILITÉ DURABLE

La Métropole mène une politique active en matière de mobilité en définissant une stratégie globale des déplacements et des stationnements sur l'ensemble du territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur (vélo, vélo électrique, voiture électrique, réseau de transport urbain, transport scolaire, transport à la demande, etc.) en s'appuyant notamment sur la Régie Ligne d'Azur et la Régie Parcs d'Azur en qualité d'Autorité Organisatrice de Transport.

Elle mène une réflexion sur l'ensemble de la chaîne des déplacements et met en œuvre des projets structurants en matière de mobilité (pôles d'échanges multimodaux, schéma directeur des transports, plan de mobilité électrique, Plan Climat Air Énergie Territorial de la Métropole, etc.).



LE SCHÉMA DIRECTEUR DE TRANSPORTS PUBLICS

Suite à l'adoption en 2020 du schéma directeur de transports publics à l'horizon 2040, promouvant de nouvelles lignes structurantes, le développement d'un plan vélo, et la mise en œuvre d'actions en faveur de nouvelles mobilités, l'engagement de la Métropole s'est concrétisé par la finalisation d'études et de phases de concertation au sujet des projets les plus structurants.

Action 1

La Métropole a poursuivi ses actions en 2022 avec notamment la finalisation du programme des études de conception des lignes 4 et 5 du tramway, le lancement du marché global de performance du téléphérique urbain entre Nice et Saint-Laurent-du-Var et la poursuite de études du Bus à Haut Niveau de Service du centre-ville de Nice. Les premiers appels d'offres aux opérateurs économiques ont été initiés, comportant comme critères 15% au titre du développement durable.

Pour accroître l'offre de transport de la ligne 1, les services de la Métropole ont lancé le marché de rallongement des 13 dernières rames de la ligne.

Action 2

La poursuite du pilotage des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM), dont la maîtrise d'ouvrage est déléguée à la SNCF Gares et Connexions, a été menée par la Métropole : PEM de Beaulieu-sur-Mer (première phase de travaux), de Cagnes-sur-Mer (en phase de travaux) et de Nice Saint-Augustin, avec livraison de la nouvelle gare ferroviaire juste à côté des arrêts de tramway. Cette opération dorénavant en travaux préfigure le nouveau **Pôle d'Échanges Multimodal de Nice Aéroport**, grâce à la future gare de la ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur. Seront connectés sur ce Pôle d'Échanges les lignes de tramway, les lignes ferroviaires, les services de transport par bus, ainsi que les liaisons aériennes avec la création d'une gare routière comprenant 10 quais de bus et cars, également en travaux.

Action 3

La mise en place de ces nouvelles lignes de transport en commun s'accompagne d'une politique de mise en place de parking-relais, qui vont permettre de développer le report modal. Le premier parking-relais de 350 places le long de la ligne 3 - station « stade de Nice », a été ouvert au printemps 2022.

LA MOBILITÉ DURABLE EN QUELQUES CHIFFRES :

- * 20 études de trafic et de déplacements dont la grande majorité est en lien avec les grands projets de la Métropole ;
- * 404 mesures de trafic pour répondre aux besoins des études à mener grâce à 537 points permanents de mesure du trafic dont 27 exclusivement dédiés aux vélos ;
- * 168 lignes de transport dont 19 lignes avec des bus 100% électriques ;
- * plus de 100 millions de voyages sur le réseau Lignes d'Azur en 2022 dont 70% totalement décarbonés ;
- * 4 500 enfants transportés en transport scolaire sur Scolabus sur 65 établissements notamment sur toutes les communes de la Métropole hors Nice ;
- * 118 véhicules électriques en autopartage (Nice, Saint-Laurent-du-Var, Cagnes-sur-Mer) ;
- * 500 scooters électriques en libre-service (Nice, Saint-Laurent-du-Var, Cagnes-sur-Mer) ;
- * 1 750 vélos en libre-service répartis sur six communes dont des vélos électriques ;
- * 24 stations de réparations et de gonflage installées sur la Métropole ainsi que des abris à vélos sécurisés ;
- * 448 points de charge pour les véhicules électriques disponibles sur l'ensemble du territoire et en moyenne 160 nouveaux points, déployés chaque année ;
- * Participation à des événements sur la mobilité pour sensibiliser tout un chacun aux bonnes pratiques de déplacements.

LE RÉSEAU DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

En 2022, le réseau de transport métropolitain s'est étendu sur les 2 nouvelles communes adhérentes à la Métropole : Châteauneuf-Villevieille et Drap.

Le réseau se compose et comprend l'exploitation, au 31 décembre 2022 de :

- * 3 lignes de tramway ;
- * 75 lignes régulières (N°5 à 99) ;
- * 2 lignes Express : Exp2 et Exp3 ;
- * 23 services de transport à la demande dits « Lignes à la carte » ;
- * 12 services saisonniers : 5 lignes 100% Neige « hiver » et 7 Navettes « hiver/été » associées pour desservir les stations et les vallées ;
- * 30 services réguliers étudiants et scolaires ;
- * 2 lignes pour la desserte du Centre Administratif Départemental des Alpes Maritimes ;
- * 3 services de Navettes Parkings Foot.

Le nombre de voyages a **augmenté en 2022 de 23,1% par rapport à 2021 avec un total de 92,8 millions de voyages.**

L'exploitation des 9 parc relais qui comptabilisent 3 195 places avec 883 104 entrées en 2022 contre 585 786 entrées en 2021.

LA POURSUITE DE LA DÉCARBONATION DE LA FLOTTE DE BUS

Depuis 2019, la Métropole a engagé, parmi les premières collectivités de France, un **ambitieux plan de décarbonation de la flotte de bus circulant sur le réseau Lignes d'Azur**. L'objectif vise une offre de transports à **zéro émission et une décarbonation totale de la flotte de bus d'ici fin 2025.**

L'ensemble des investissements déployés en faveur d'une mobilité propre vise une baisse des émissions de CO₂ de 14 900 tonnes d'ici fin 2025, soit -57% par rapport aux émissions actuelles.

En 2022, **2 nouvelles lignes de bus** ont été totalement **électrifiées à Nice** (ligne 18 : Saint-Sylvestre / Riquier ; la ligne 57 : Saint-Sylvestre / Riquier).

Au total, ce sont **19 lignes de bus électriques** qui circulent sur le territoire métropolitain, ce qui représente +70% des voyages réalisés totalement décarbonés !



* Riquier – équipement de rechargement mutualisé pour les bus des lignes 18 et 57

LANCEMENT D'UNE NOUVELLE OFFRE DE SERVICE D'AUTOPARTAGE

La Métropole a développé une 3^{ème} offre de service pour l'autopartage avec l'opérateur **SHAARY** depuis juillet 2022.

Le parc compte 54 véhicules 100% électriques de la marque Yoyo répartis sur 3 communes :

- * Nice avec 41 véhicules ;
- * Saint-Laurent-du-Var avec 4 véhicules ;
- * Cagnes-sur-Mer avec 7 véhicules.

Fin décembre 2022, **20 000 téléchargements** de l'application ont été effectués.

LANCEMENT D'UNE NOUVELLE OFFRE DE COVOITURAGE

La Métropole a souhaité pérenniser son aide avec le nouvel opérateur **KLAXIT** pour favoriser le covoiturage des déplacements domicile-travail en 2022. Le montant de l'aide est plafonné à 200 € par mois et par bénéficiaire et le service est disponible via une application mobile.

En corolaire, la Métropole aménage des parkings de covoiturage sur les communes suivantes :

- * **Carros** : 5 places ;
- * **Drap** : 4 places ;
- * **Falicon** : 2 places ;
- * **Gillette** : 5 places ;
- * **Saint-André-de-la-Roche** : 3 places ;
- * **Utelle** : 3 places.

VERDISSEMENT DE LA FLOTTE DE BUS SCOLABUS

La Métropole organise directement les services de transports scolaires sous le nom de Scolabus.

En 2022, ce sont plus de **4 500 élèves** inscrits de l'école maternelle au lycée qui ont été transportés par le réseau Scolabus sur les communes du moyen et haut pays, de l'est et de l'ouest littoral.

À la rentrée scolaire de septembre 2022, ce sont 7 marchés de transport scolaire sur 10 qui ont été relancés avec une obligation de mise en service de véhicules « propres » fonctionnant à minima au biocarburant. Aussi, d'ici mars 2023, on comptera 59 véhicules, dont 42% fonctionneront au Biogaz, sur une flotte totale de 102 cars du réseau Scolabus.

LA LIVRAISON DE NOUVEAUX AXES CYCLABLES À NICE

Véritable mode de déplacement en plein essor, le **vélo** occupe une place importante dans les politiques conduites par la Métropole. Il se décline sous toutes ses formes : en location libre-service avec les Vélo bleu et E-Vélo bleu, à travers le **plan vélo métropolitain** voté en juillet 2020, qui prévoit de doubler les itinéraires cyclables sur l'ensemble du territoire de la Métropole, des services proposés aux usagers (stations de réparation et de gonflage) et des animations conduites sur cette thématique.

- * **238 km de réseau cyclable sur le territoire de la Métropole dont 106 km à Nice.**

Quelques exemples de réalisations à Nice :



* Rue de la Liberté



* Rue Dante

L'ÉVALUATION DES PROJETS DE DÉPLACEMENTS

La Métropole déploie et exploite des capteurs permettant de connaître l'évolution tant du trafic automobile que des vélos sur le territoire métropolitain. Ainsi, en 2022, la Métropole dispose de **836 capteurs** de mesure du trafic automobile et **27 capteurs** permettant de quantifier la fréquentation des pistes cyclables sur notre territoire.

En complément et afin d'avoir une connaissance précise des modalités de déplacement de ses résidents, la Métropole participe à **l'Enquête Mobilité 2022/2023** menée sur le département des Alpes-Maritimes, la partie Est du Var et la principauté de Monaco. Les résultats sont attendus pour le début de l'année 2024.

L'ensemble de ces éléments doivent permettre de suivre les évolutions des modes de déplacements au regard des infrastructures réalisées par la Métropole en faveur de la transition écologique.



* Future ligne 4 de tramway, station Val Fleuri

Les images présentées ici sont données à titre d'information et sont susceptibles d'évoluer en fonction des contributions apportées lors de l'enquête publique.

FOCUS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le parc automobile, mutualisé entre la Métropole, la Ville et son CCAS depuis 2011, compte **1 450 véhicules**, auxquels il convient de rajouter les véhicules industriels de tout type. Outre que cette mutualisation du parc roulant a permis de dégager 20% d'économies de gestion, elle s'est traduite par le remplacement progressif des véhicules les plus énergivores par des véhicules électriques. Sur les 1 450 véhicules constituant le parc, **418 sont 100% électriques**.

La flotte roulante se compose également de **22 véhicules hybrides et 59 véhicules bi-carburant**.

Le développement de ces véhicules a permis de réduire nos impacts environnementaux. Pour 2022, ce sont près de **269 tonnes équivalent CO₂ qui auront été évitées**. L'émission moyenne de CO₂ diminue régulièrement, passant de **140 gr/CO₂ /km en 2010 à moins de 82 gr/CO₂ /km en 2022**.

De même, cette politique volontariste permet de réduire nos consommations annuelles de carburants fossiles de 29% par rapport à ce qui se faisait il y a 10 ans, soit une économie annuelle de plus de 342 000 litres de carburant.

Une politique d'achat engagée :

La Métropole a fixé la part d'achat minimale de véhicules électriques à **35%** des véhicules nouvellement acquis (au lieu des 30% imposés par le code de l'environnement modifié par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015).

En 2022, ce sont **64%** de nos achats qui ont concerné des véhicules électriques, soit le double de nos obligations.



* Future ligne 4 de tramway, station Arnault Tzanck

•
•
• : 05 : •
•

**UNE MÉTROPOLE
QUI RENFORCE
L'ATTRACTIVITÉ
ÉCONOMIQUE
DU TERRITOIRE**

ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

L'action de la Métropole en matière économique se structure autour des enjeux de l'accompagnement à l'entrepreneuriat et à l'innovation d'une part, et de la création ou redynamisation des sites économiques à travers des dispositifs d'offres foncières et immobilières d'autre part.

UN TERRITOIRE PROSPÈRE EN TERMES D'ÉCONOMIE

CHIFFRES CLÉS

- * 85 139 entreprises sur la Métropole ;
- * 251 145 emplois ;
- * Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A en recul de 11,2% sur 1 an soit 28 290 demandeurs d'emploi ;
- * 13 720 créations d'entreprises dont 10 224 auto-entrepreneurs (soit +23,2% par rapport à l'année précédente) ;
- * 44 décisions d'investissements représentant 621 emplois :
 - Implantations significatives sur les secteurs de Nice Méridia et du Grand Arénas : SmartEnergy, Welldrinks, Bosch Electronics, etc.
- * 22 entreprises accompagnées par le Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation (CEEI).



SOUTENIR NOS ENTREPRISES LOCALES

- * Coordonner le suivi du plan France 2030 et accompagner les entreprises du territoire dans leurs demandes de financement ;
- * Œuvrer aux côtés de la Région Sud pour déployer des dispositifs d'aide à destination des entreprises ;
- * Lancer des appels à projets innovants.

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE POUR LES ENTREPRISES

- * Rénover, moderniser voire créer de nouvelles zones d'activité économique, afin de faciliter en particulier l'implantation d'entreprises industrielles innovantes sur le territoire ;
- * Ouvrir le Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation (CEEI) à de nouveaux partenariats et le spécialiser par filières d'excellence, notamment e-santé et éco-industries ;
- * Favoriser les grands projets d'investissement : Iconic, Le Lab, etc.

Selon le Classement du journal **L'Express** de janvier 2022, le territoire de la **Métropole est aujourd'hui le plus attractif de France** du point de vue de la qualité de vie et de l'activité économique et touristique.

EXEMPLES D'ACTIONS POUR CRÉER ET REDYNAMISER L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN

Filière industrielle :

Grâce à son partenariat avec le CEATech, la Métropole a participé au développement technologique de plusieurs entreprises importantes du territoire : Transcan, Inalve, Sempack, Résistex, Wit.

Deux événements ont été organisés :

- * Tech Day n°1 : L'innovation technologique au service de l'Industrie 4.0 (10 mai 2022) ;
- * Tech Day n°2 : La technologie au service de l'éco-innovation (1^{er} décembre 2022).

Autres actions :

- * participation au comité technique de l'Appel à Projet Démonstrateur Éco-industries de la Métropole ;
- * participation au salon Industria (20-21 octobre 2022) ;
- * installation de l'équipe CEA Tech dans les locaux de la Métropole.

Soutien à l'export :

En 2022, la Métropole a soutenu et accompagné le développement international de 4 startups locales à travers le *Consumer Electronic Show* de Las Vegas et de 6 startups locales dans le cadre de Vivatech. Ces événements s'inscrivent dans les actions de promotion à l'international portées par la Région Sud.

La Fabrique à entreprendre :

Le Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation (CEEI) porte et coordonne la Fabrique à Entreprendre (FAE) depuis juillet 2018. L'objectif est de faciliter la création d'entreprises dans les territoires isolés. En 2022, la FAE a assuré son rôle de coordination du réseau de la création d'entreprises et a organisé la **4^{ème} édition des Trophées de la Fabrique à Entreprendre qui a permis de récompenser 3 entrepreneurs.**

Les actions en faveur de l'emploi :

- * Co-animation du dispositif transition collective avec les services de l'État et l'Union pour l'Entreprise 06 : lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt « transition collective »,

la Métropole entend accompagner la mobilité professionnelle, en particulier intersectorielle, et les reconversions à l'échelle du territoire, et a obtenu une subvention de 30 000 € ;

- * Pérennisation du bus de l'entrepreneuriat pour aller au contact des populations les plus éloignées de l'emploi, notamment dans les quartiers prioritaires et en zone rurale ;
- * Organisation en mars 2022 d'un forum de l'emploi métropolitain hôtellerie/restauration visant à accompagner la reprise d'activité touristique en partenariat avec Pôle Emploi et l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH).

Le Centre Européen d'Entreprises et d'Innovation (CEEI)

Le CEEI a pour mission la détection et l'accompagnement de projets de créations d'entreprises innovantes en s'appuyant à la fois sur des expertises internes et des partenaires externes. Le CEEI a accompagné plus de 180 startups depuis sa création, et a contribué à la création de plus de 1 400 emplois. En 2022, 22 entreprises ont été accompagnées et 45 événements ont été organisés au CEEI.

Les appels à projets pour le lancement de démonstrateurs

Industries Culturelles et Créatives (60 000 € par entreprise)

- * Asobo studio ;
- * Noovae ;
- * Owl perception ;
- * Backlight.

Éco-Industries

- * Monaco Marine (30 000 €) ;
- * Sempack (40 000 €) ;
- * NoIt (30 000 €) ;
- * Europliage (40 000 €).

Naturalité (60 000 € par entreprise)

- * Pronutri ;
- * Laboratoires JYTA.

ACCOMPAGNER DES PROJETS DE LOGISTIQUE URBAINE AMBITIEUX POUR RATIONALISER LES FLUX DE LIVRAISON SUR NOTRE TERRITOIRE, DANS UNE DÉMARCHE ÉCOLOGIQUE

- * **Mise en place d'une Zone à Faible Émissions (ZFE)** pour l'hypercentre de Nice représentant environ 80 rues où sont exclus les véhicules de plus de 3,5 tonnes en CRIT'AIR 5 pour 2022 (les CRIT'AIR 4 en 2023 et les CRIT'AIR 3 en 2024) ;
- * **8 centres de dégroupage du dernier kilomètre fonctionnent dans Nice ;**
- * **Une concertation permanente avec les entreprises est menée**, pour les informer notamment de la réglementation d'accès de certains secteurs (par le biais de bornes rétractables) et des autorisations données en termes d'horaires (plus tôt le matin) pour les secteurs sensibles de Nice : cours Saleya, place Saint-François, place du Palais, rue de la Liberté, etc.



SOUTENIR LE TISSU COMMERCIAL

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé sur le commerce innovant. Cet AMI s'adressait aux commerçants et futurs commerçants afin de :

- * récompenser les commerces qui œuvrent dans le champ du développement durable en proposant une démarche écoresponsable ;
- * valoriser les commerces qui accompagnent et emploient des personnes en situation de handicap et/ou qui développent une démarche inclusive ;
- * permettre aux entrepreneurs engagés dans une dynamique de sourcing local, de circuit court et/ou d'approche innovante de bénéficier d'une aide financière pour pérenniser et développer leurs activités.

Sur 26 candidatures, 8 lauréats ont été récompensés pour un montant total de 60 000 €.

FOCUS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Label Parc Plus :

La Zone industrielle de Carros-Le Broc a obtenu le Label Parc Plus niveau 1 sur l'édition 2019-2021, décerné par l'Agence Régionale pour l'environnement et la biodiversité.

Il s'agit d'un label qui récompense le caractère industriel préservé depuis 50 ans de cette Zone d'Activités Économiques (ZAE), là où d'autres ont progressivement cédé le terrain à des activités commerciales. Le jury a salué l'existence d'un club entreprises complémentaires à une association de propriétaires industriels qui a permis le développement d'une vision commune portée par les entreprises. Les actions menées en faveur du développement durable (gestion des déchets, facilitation des déplacements doux, bâtiments éco-conçus...) ont également fait l'objet d'une mention spéciale.

La Zone Industrielle a obtenu le renouvellement en 2022 pour la période 2022-2024 avec pour objectif d'obtenir le niveau 2.

LA MAISON DE LA MÉTROPOLE

La Maison de la Métropole & Région Sud est un véritable atout de promotion pour le territoire métropolitain et pour les acteurs économiques. Les 51 communes y sont représentées.

L'activité générée en ce lieu vise à mieux faire connaître le territoire métropolitain et à attirer des industriels, des investisseurs et promoteurs immobiliers, en leur présentant les projets et les opportunités d'investissements du territoire. **Les événements récurrents et rendez-vous professionnels** initiés favorisent cet élan.

Les acteurs privés issus de la Métropole et de la Région s'appuient sur la Maison de la Métropole afin d'être conseillés et reçus avec leurs clients, prospects et partenaires. Des outils adaptés, digitaux sont mis à leur disposition et utiles à leur promotion :

- * **Les Matinales Économiques** de la Maison de la Métropole et Région Sud (exemple Matinale éco bleue/ Cannes festival, etc.) ;

* AfterWork ;

- * **Rencontres économiques** (exemple du Transition Forum organisé en partenariat avec la Tribune) ;

- * **Émission C à Vous** avec le positionnement durant 3 jours de la gastronomie de la Métropole avec la plus jeune cheffe étoilée de France, Julia Sedefdjian, niçoise installée à Paris.

- * **CarteSurTableTV** : la WebTV pour continuer à valoriser de façon originale les acteurs économiques, le territoire, la culture et le patrimoine !

- * Des organisations et grands groupes ont initié leur **assemblée générale** dans la Maison de la Métropole (GIP/ French Tech/ le club des 40 ans du MEDEF/ Villes impériales).



* 48^{ème} matinale à Paris avec Jacques Richier, Vice-Président délégué à l'Économie, au Tourisme, à l'Industrie, à l'Innovation et à l'Emploi, et Havas People paris.



L'OFFICE DE TOURISME MÉTROPOLITAIN (OTM)

Agence de développement touristique de la destination « Nice Côte d'Azur », l'OTM a pour but de renforcer son attractivité, en construisant l'image touristique d'un territoire particulièrement atypique, alliant les atouts d'une destination urbaine en bord de mer à ceux d'un moyen et haut pays offrant un terrain de jeu naturel permettant tout type d'activité nature.

L'OTM œuvre donc pour :

- * développer un tourisme à l'année sur tout le territoire. Il fédère et collabore avec les acteurs du tourisme local en les associant à la définition de sa stratégie, à la participation à ses actions et en valorisant leur offre via ses différents médias,
- * assurer une mission de prospection de nouveaux marchés et de promotion des segments loisirs et affaires. Il accueille et conseille les visiteurs afin de les orienter au mieux vers les points d'intérêt, tout en régulant leur présence, en leur faisant découvrir des sites et activités jusqu'alors méconnus.

Pour réaliser ces missions, l'Office de Tourisme Métropolitain a, en 2022, mis en œuvre un plan d'actions annuel en tenant compte des nouvelles attentes d'une clientèle, avide de voyage.

Cette feuille de route stratégique s'articule autour de 5 priorités :

- * accentuer la désaisonnalisation et construire l'image d'une destination d'hiver ;
- * mettre en œuvre un plan d'actions ambitieux en termes de politique de tourisme durable et de responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ;
- * développer une politique commerciale ;
- * développer l'offre clientèle ;
- * accompagner, coordonner et animer les acteurs du tourisme métropolitains.

CHIFFRES CLÉS DU TOURISME 2022

2022 marque un retour vers une fréquentation d'avant COVID et un retour de la clientèle internationale.

2^{ème} aéroport international avec 12,19 millions de passagers en 2022.

Le trafic international a représenté 62% du trafic 2022 (versus 65% en 2019).

Tous les secteurs et segments ont marqué une évolution positive confirmant la très bonne santé du tourisme sur le territoire.

VERS UN TOURISME DURABLE

L'OTM, en créant début 2022 un poste de Responsable RSE & Tourisme Durable, a fait de cette thématique une priorité. L'objectif est d'améliorer la performance du territoire Nice Côte d'Azur afin d'en faire une destination touristique référente en termes de durabilité. Les enjeux ne sont plus à démontrer, il s'agit, selon la définition de l'Organisation Mondiale du Tourisme de « développer un tourisme qui tienne pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil ».

La charte RSE de l'OTM

L'OTM a lancé en mai 2022 sa charte RSE « Responsabilité Sociale et Environnementale ». Ce document définit les actions, engagements, indicateurs et objectifs pilotés en interne répondant aux enjeux environnementaux. Le triptyque (environnement, social et économique) du développement durable fait partie intégrante de la stratégie territoriale de l'OTM. Les actions menées seront désormais mesurées afin d'analyser la performance et la marge de progression au sein de l'Office.

L'adhésion au dispositif GDS Index

Dès 2022, l'OTM a intégré GDS Index (Global Destination Sustainability Index), principal programme d'analyse comparative des destinations sur leur stratégie durable avec plus de 60 destinations participantes à travers le monde. Ce baromètre des destinations agrège les données sociales et environnementales du territoire, des offices du tourisme et des socioprofessionnels. Le premier résultat a permis d'identifier les marges de progression pour l'avenir.

L'engagement des partenaires dans la démarche

Dans le cadre de sa politique RSE, l'OTM s'est fixé comme objectif d'accompagner les professionnels du tourisme vers une transition durable, de participer à l'amélioration des compétences des prestataires locaux du tourisme et d'améliorer la performance de la destination sur les démarches environnementales.

Afin d'accompagner les professionnels dans cette démarche, l'OTM a défini un programme d'aide et de soutien à la **labellisation « Clef Verte »**. Cet écolabel touristique est le 1^{er} label de tourisme durable international pour les hébergements touristiques et les restaurants. L'OTM a sollicité et obtenu en octobre 2022 une subvention auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur d'un montant de 16 255 € pour l'accompagnement et la prise en charge en deux temps des frais d'audit pour la labellisation « Clef Verte » des professionnels du tourisme en Métropole Nice Côte d'Azur.

Grâce à ce soutien financier, l'OTM a organisé des sessions de formation en début d'année 2023 et prendra en charge 100% des frais d'audits de 34 établissements pour l'année de candidature au label en 2023 et 50% des frais de labellisation en 2024 pour ces mêmes établissements.

La sensibilisation des visiteurs

Une démarche vers un tourisme durable ne peut se faire sans l'engagement des touristes visitant la destination. C'est pourquoi, l'OTM a mené différentes actions pour le respect de l'environnement :

- * **Sensibilisation des visiteurs à la pêche de loisir responsable**

En collaboration avec le Centre de Découverte Mer et Montagne (CDMM), l'OTM a proposé, en juillet et août 2022, une exposition itinérante dans ses bureaux d'information du littoral qui informait des bonnes pratiques de pêche, de la réglementation

et de l'impact de la pêche sur les écosystèmes, sur les zones marines et espèces protégées.

- * **Sensibilisation des visiteurs au tri et au recyclage des déchets**

Durant le mois de juillet, deux « ambassadrices du tri » ont été à la rencontre des visiteurs dans le périmètre de la zone touristique niçoise pour les sensibiliser aux écocodes à effectuer au quotidien.

- * **Sensibilisation des visiteurs dans le cadre d'actions de médiation pastorale**

Dans le cadre d'un partenariat entre l'OTM et le Parc National du Mercantour en collaboration avec les communes de Saint-Étienne-de-Tinée et Isola, un agent pastoral a sensibilisé, de juin à septembre 2022, les visiteurs/randonneurs aux comportements à adopter ou à éviter vis-à-vis des chiens de protection des bergers.

- * **La promotion des transports en commun**

Dans le cadre d'un partenariat avec la SNCF, réseau TER, une vingtaine de saisonniers, de mi-mai à mi-septembre 2022, ont sensibilisé la clientèle touristique présente dans les bureaux d'information de Nice sur l'utilisation des transports en commun.

CIBLER L'EXCELLENCE

La Démarche Qualité

Faire de l'expérience client l'objectif n°1 de la destination est la préoccupation essentielle de l'OTM. **Détenteur de la marque « Qualité tourisme »** depuis sa création, l'OTM et ses 28 bureaux d'information continuent d'œuvrer à la délivrance du meilleur accueil, le classement étant confirmé régulièrement par un audit de renouvellement qui s'effectue en 2 étapes. Tout d'abord des visites mystères dans les bureaux d'information des communes classées stations tourisme puis dans le cadre d'un audit sur site intégrant les services du siège administratif.

Lors de la vague d'audit de 2022, l'OTM a obtenu dans les bureaux concernés un taux d'écoute entre **91,28% et 95,29%**. Ces bons résultats ont été couronnés par la confirmation de la marque avec un taux de conformité de **93%**. Pour rappel, l'obtention de la marque « Qualité Tourisme » est un critère obligatoire dans le classement en Catégorie 1 de l'Office de Tourisme Métropolitain.

Les labels

L'OTM poursuit sa stratégie de labellisation. Ce travail, effectué en partenariat avec les professionnels du territoire, permet de proposer des offres thématiques et d'envoyer, aux touristes, un message d'excellence.

En 2022, cette stratégie a été maintenue, développée et déployée sur la Métropole.

Les labels portés par l'OTM sont :

- * **Le label cuisine nissarde** : 32 établissements labellisés ;
- * **Le label Famille Plus** : 188 partenaires sur la Métropole dont 102 à Nice, 21 à Saint-Étienne-de-Tinée/Auron, 27 à Saint-Laurent-du-Var, 15 à Saint-Martin-Vésubie, 23 à Vence ;

- * **Le label « Irisée Naturellement Nice Côte d'Azur »** : 67 partenaires référencés ;
- * **Nouveauté 2022 : le label « Pet Friendly – Nice Côte d'Azur »** avec 38 partenaires dont 32 à Nice, 4 à Cagnes-sur-Mer et 2 à Villefranche-sur-Mer.



DES CAMPAGNES THÉMATIQUES

Dans le cadre de sa politique de développement des filières prioritaires du territoire, l'OTM a maintenu son engagement pour la filière montagne en hiver, la filière vélo et les grands événements sportifs.

Les campagnes montagnes hiver

- * **Une campagne cross canal « offre ski »** avec le Comité Régional du Tourisme Région Sud – Marque Alpes – saison 2022/2023 – marché France ;
- * **Une campagne digitale offre ski – 100% OTM sur le marché français** – en décembre et janvier. Statistiques site : 150 000 impressions, 1 000 clics, bannières Skipass : 350 000 impressions et 1 500 clics, Appli Météo France : 900 000 impressions et 22 500 clics.

La communication Rugby

- * **Campagne digitale « French Flair »** avec Atout France sur l'Australie (août et septembre 2022). Objectif : valoriser les villes et régions hôtes de la Coupe du Monde de Rugby 2023.
- * **Déploiement de la campagne « French Flair »** sur 7 autres marchés : le Royaume-Uni, l'Irlande, la Nouvelle Zélande, l'Afrique du Sud, le Japon, les États-Unis et l'Italie. Statistiques : 1,2 M vidéos vues, 30 M d'impressions, 122 000 clics, 280 000 engagements, 104 000 visites sur le site France.fr.



- * **Campagne PAC Coupe du Monde de Rugby – OTM Nice – OT Marseille & CRT Région Sud** Campagne de communication dans le cadre d'un partenariat avec le journal « The Rugby Journal ». Statistiques : 840 000 impressions dont 429 406 pour Nice.

LA FILIÈRE VÉLO

Afin de soutenir et promouvoir l'offre d'itinéraires en vélo, quel que soit le type de pratique, l'OTM a soutenu l'événement « **Élection du vélo de l'année** » organisé par les Éditions Larivière – magazine le Cycle, VTT magazine et E-bike magazine. L'événement s'est tenu durant 4 jours à Levens et a généré une visibilité sur les réseaux sociaux des éditions Larivière, des publi-rédactionnels et des dossiers-reportages présentant le territoire, comme un terrain exceptionnel pour la pratique du vélo (Magazine Le Cycle, VTT Magazine, E-Bike Magazine).

L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI

La Métropole s'emploie à proposer un parcours d'insertion professionnelle afin d'accompagner les personnes très éloignées de l'emploi vers une activité stable et durable, et intervient en complément des actions existantes dans le droit commun.

Elle travaille en partenariat avec les entreprises du territoire, dans le cadre de la mise en œuvre des clauses d'insertion mais également dans le cadre de la relation entreprise, afin de mieux cerner leurs besoins en recrutement, et en ajustant l'offre et la demande d'emploi.

En 2022, la Métropole a continué ses actions en matière d'insertion professionnelle et d'emploi.

PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE)

Le PLIE a été créé en 1999 pour faire face à un contexte sensible lié à la dégradation de la situation économique et sociale afin de faciliter le retour et l'accès à l'emploi, en particulier pour les populations les plus en retrait.

La Métropole a renouvelé la mise en œuvre du protocole du Plan Local pour l'Insertion à l'Emploi pour la période 2020-2024. En 2022, elle a accompagné **1 162 personnes**. **267 personnes** ont trouvé un **emploi stable et durable** (CDI ou CDD de plus de 6 mois).

LES CLAUSES D'INSERTION PROFESSIONNELLE AU CŒUR DES MARCHÉS PUBLICS

Dans le cadre des achats socialement responsables des donneurs d'ordres publics et privés, la Métropole a poursuivi en 2022 son action afin que les entreprises retenues dans le cadre des marchés publics ou privés réservent une part du temps total de travail nécessaire à une action d'insertion pour permettre l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles.

Les résultats obtenus dans le contexte de crise sanitaire attestent de la dynamique du territoire dans le domaine des clauses d'insertion professionnelle.

- * **45 maîtres d'ouvrages** différents (21 acheteurs publics et 24 opérateurs privés partenaires engagés, notamment sur l'aménagement de Nice Éco-Vallée) ;
- * **476 marchés** suivis par la Cellule d'animation des clauses d'insertion ;
- * **209 entreprises privées concernées dont 12 partenaires SIAE** (Structure de l'Insertion par l'Activité Économique) ;
- * **353 250 heures de travail** au bénéfice des publics en parcours d'insertion professionnelle ;
- * **9 656 heures de formation** dispensées.

Les bénéficiaires :

- * **802 habitants de la Métropole** ont travaillé dans le cadre des clauses d'insertion professionnelle ;
- * **19% de personnes de plus de 50 ans et 24% de jeunes de moins de 26 ans** ont accédé à un poste ;
- * **37% des résidents de quartiers prioritaires de la politique de la ville** ont bénéficié d'une opportunité d'emploi ;
- * **12%** des personnes recrutées sont des femmes.

La Métropole poursuit l'accompagnement des parties prenantes dans le cadre des projets structurants du territoire pour continuer à inscrire et mettre en œuvre et développer les clauses d'insertion professionnelle et d'actions sociales au bénéfice des publics en insertion professionnelle :

- * Lignes 4 du tramway - Nice, Saint-Laurent-du-Var, Cagnes-sur-Mer ;
- * Ligne 5 du tramway - L'Ariane, La Trinité, Drap ;
- * Joia Meridia ;
- * Sortie Ouest Voie Mathis - Liaison autoroute A8 ;
- * Extension de la Promenade du Paillon ;
- * Grand parc paysager de la Plaine du Var ;
- * Nouveau Parc des Expositions et des Congrès ;
- * Centre de valorisation ARIANEO ;
- * Nice Éco-Vallée.

PROMOTION DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI

En 2022, l'organisation des actions en faveur de l'emploi a repris normalement après la période de contraintes sanitaires liées à la pandémie de COVID.

- * **417 étapes de parcours** ont été réalisées, ce qui correspond à la **mobilisation de 294 personnes** soit 25% du total des personnes accompagnées par le PLIE.
- * **267 participants ont retrouvé un emploi stable et durable.**

Le collectif de participants du PLIE de la Métropole, leur permet de jouer un rôle de partenaire de premier plan dans la mise en œuvre de leurs parcours d'insertion. Animée par l'Université du citoyen, cette action favorise ainsi la création de véritables espaces de paroles et d'initiatives, et impulse la co-construction d'actions qui visent à remobiliser les publics et à encourager le pouvoir d'agir.

En 2022, ce collectif a initié la co-construction d'actions à partir d'une feuille de route fixée par le service insertion professionnelle. Ainsi, plus de 20 participants ont été invités à réfléchir à la réalisation d'actions à partir des besoins identifiés aussi bien par les participants eux-mêmes que par l'équipe volontaire du service insertion professionnelle.

Deux actions ont été réalisées :

- * des rendez-vous de la réussite : un temps de mise en lumière des parcours réussis des participants ;
- * et Nice color : une action de remobilisation par l'art avec la réalisation d'une fresque de 21 mètres de long.

Ces initiatives qui ont regroupé près d'une cinquantaine de participants ont favorisé principalement leur pouvoir d'agir et ont redynamisé leurs parcours d'insertion professionnelle.



* Collectif des participants PLIE



* Évènement « Courses sans faim » 2^{ème} Édition - Une course solidaire au profit de la banque alimentaire, suivi d'un job dating en présence de nombreuses entreprises partenaires.

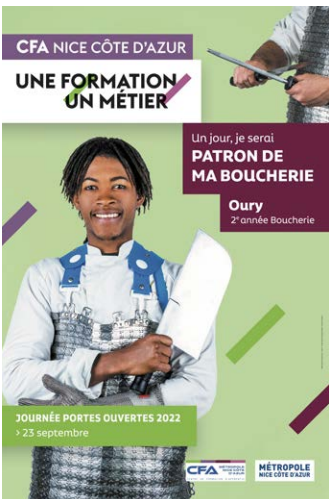
CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS (CFA)

Autre atout en matière de politique de formation de qualification des jeunes et des actifs du territoire, d'insertion sociale et professionnelle, **le CFA de la Métropole, qui compte 90 agents, a permis de former 900 jeunes apprentis et 200 adultes stagiaires de la formation professionnelle.**

La Métropole est devenue, le 1^{er} janvier 2017, l'organisme gestionnaire du Centre de Formation d'Apprentis.

Plus de 3 apprentis sur 4 du CFA réussissent leur insertion professionnelle à l'issue de leur formation.

Le CFA assure à la fois des formations dans le cadre de l'apprentissage mais également dans le cadre de la formation continue, portant sur 15 métiers.



En 2022, **les apprentis et stagiaires du CFA ont participé à de nombreux concours et mise en valeur de leur formation** : concours « Un des meilleurs apprentis de France » mais aussi lors de la sélection nationale du Concours du Meilleur viennois, et d'autres concours locaux.

Le CFA est force d'innovation, en répondant aux appels à projets du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences, avec la mise en œuvre de sessions de préformation répondant à la détermination d'un projet professionnel au regard des besoins du territoire, mais également en proposant une immersion professionnelle, l'acquisition d'un socle de compétences de base selon les métiers et l'appropriation des outils numériques.

FOCUS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le Centre de Formation d'Apprentis de la Métropole développe sa politique d'amélioration de la destination des denrées transformées posant les bases d'une action « globale » sur le sujet en travaillant sur la redistribution des produits carnés, des productions pâtisseries et toujours les productions de boulangeries qui, sont très fréquemment distribuées aux Restos du Cœur.

Le CFA se dotera en 2023 d'une emballeuse pour permettre d'assurer la traçabilité de la viande travaillée en boucherie. Une réflexion sur l'installation d'un « magasin d'application » est également à l'étude pour 2023.



L'INNOVATION ET VILLE INTELLIGENTE

La Métropole a l'ambition d'être une métropole interconnectée et durable de référence aux plans européen et international. Cet objectif doit apporter un développement numérique maîtrisé associant harmonieusement l'innovation technologique, la protection de l'environnement et la qualité de vie de ses habitants dans une perspective de meilleurs services, de meilleure gestion, de création d'emplois.

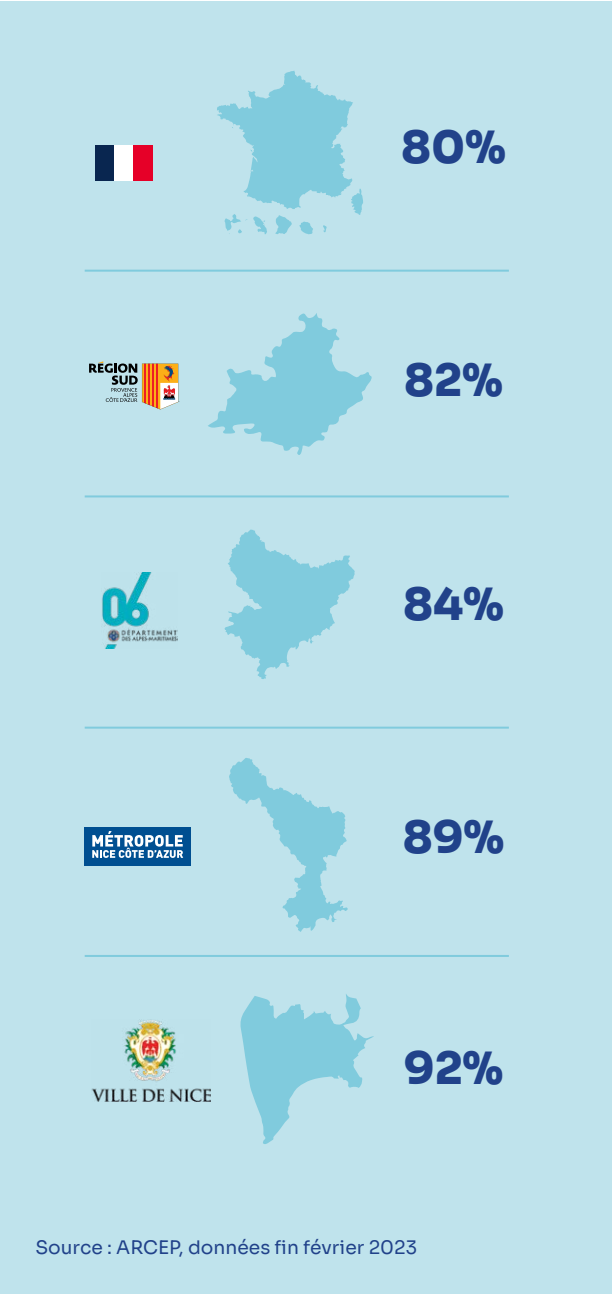
La Métropole renforce ses actions d'innovation et confirme son positionnement de « territoire d'intelligences » de référence aux plans européen et international. Son objectif repose sur l'amélioration de l'accès aux ressources numériques et le développement du potentiel d'innovation, tout en maîtrisant son environnement numérique et en renforçant sa cyber-sécurité. Les actions menées en 2022 s'inscrivent pleinement dans une volonté d'allier innovation technologique et protection de l'environnement.

ÉTAT DES DÉPLOIEMENTS DE LA FIBRE OPTIQUE

La Métropole poursuit son rôle d'aménageur numérique du territoire au service des citoyens et des entreprises en accompagnant les opérateurs de télécommunications. Les déploiements de la fibre optique s'accroissent et de nombreuses prises apparaissent quotidiennement. Néanmoins, les Maires du territoire sont souvent peu ou mal informés du niveau de couverture sur leur commune. Il a donc été décidé de remédier à cette situation en établissant un **baromètre trimestriel des déploiements**, qui informe l'ensemble des Maires de l'état d'avancement du chantier, commune par commune, mais aussi pour chaque zone considérée.

Ce baromètre est fortement apprécié puisqu'il permet de suivre l'évolution du niveau de couverture d'un trimestre à l'autre, dans chaque commune membre.

Fin février 2023, le taux de couverture global sur le territoire métropolitain était de 89%, 84% pour le Département des Alpes-Maritimes, 82% pour la Région ou bien encore 80% au niveau national.

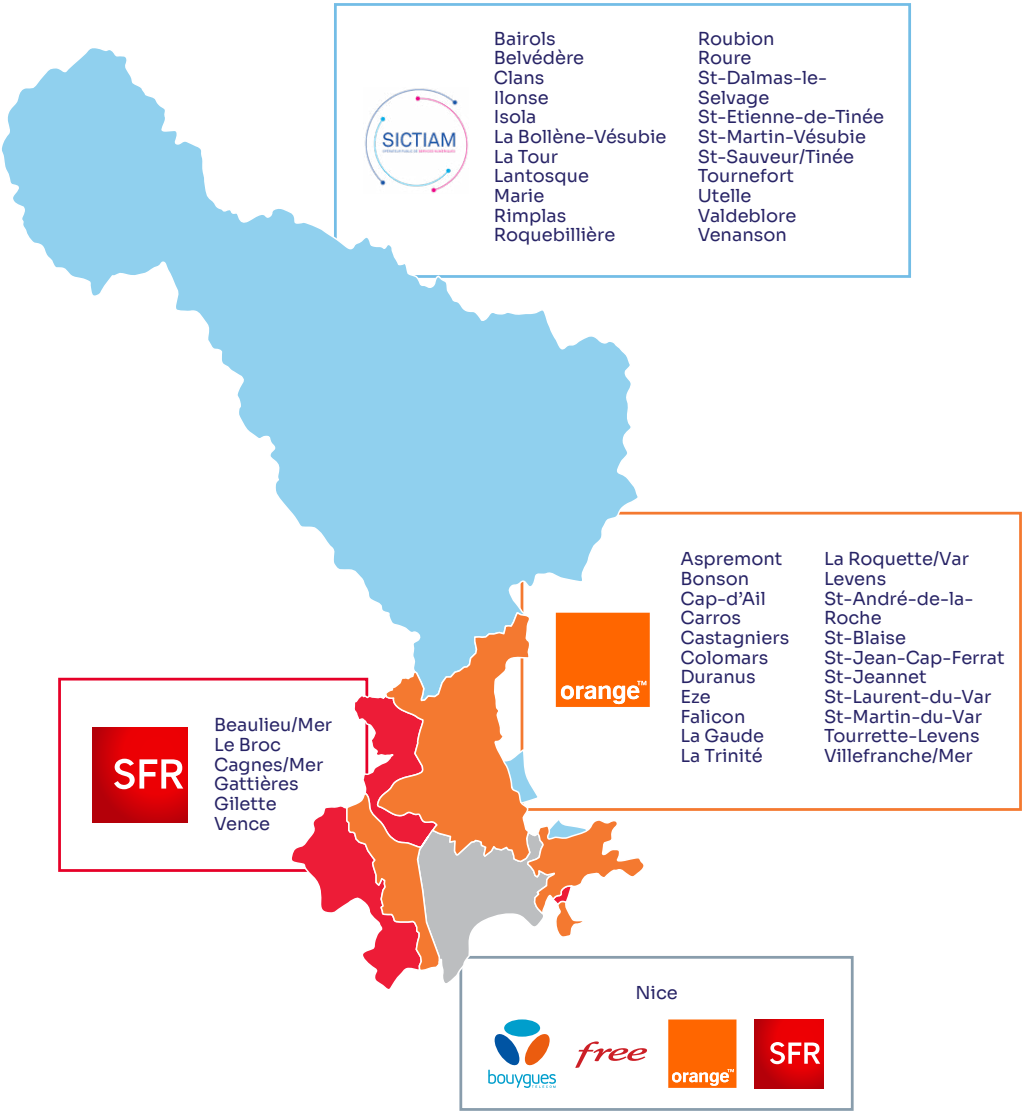


DÉPLOIEMENT NIVEAU DE COUVERTURE

Zone	Nombre de communes	Taux de couverture octobre 2022	Taux de couverture janvier 2022	Taux de couverture avril 2022
Nice (Zone Très Dense)	1	91%	91%	92%
Moyen pays et littoral (Orange)	21	78%	79%	80%
Moyen pays et littoral (SFR)	6	97%	97%	97%
Haut pays (SICTIAM)	23	57% * 52% **	62% * 58% **	67% * 59% **
Métropole Nice Côte d'Azur	51	88%	88%	89%

Sources cumulées Orange, SFR, SICTIAM et ARCEP
* Taux = Nombre de prises construites selon le SICTIAM / Nb de prises cibles selon l'ARCEP (23 213)
** Taux = Nombre de prises construites selon le SICTIAM / Nb de prises cibles selon le SICTIAM (26 001)

De nombreuses actions ont été entreprises par la Métropole dans l'objectif de redynamiser la progression. Une intervention a été faite auprès du Ministre chargé de la transition numérique et des télécommunications sur la problématique du déploiement de la fibre au sein des poches de basse densité de la Zone Très Dense (ZTD). Deux courriers ont été adressés à la Direction d'Orange Grand Sud Est, pour tenter d'obtenir des précisions sur le calendrier des déploiements commune par commune et alerter sur la problématique de mécontentement des administrés. L'ensemble des Maires de la zone déployée par Orange, ont également été sollicités et les difficultés de terrain qu'ils rencontrent ont été remontées auprès de l'opérateur.



QUAND LA FIBRE OPTIQUE DEVIENT CAPTEUR

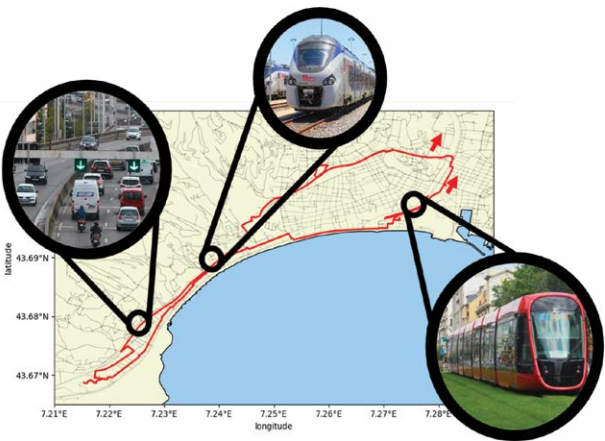
Les câbles de fibre optique sont particulièrement sensibles aux vibrations. Lorsqu'un mouvement ou un bruit est détecté près de ces câbles, les vibrations sont captées et analysées pour déterminer l'origine du phénomène.

La méthode de "mesure acoustique distribuée" est une technique innovante qui permet de détecter les mouvements et les bruits en exploitant les réseaux de fibre optique. Elle se distingue par sa sobriété numérique : elle ne nécessite pas d'installation de nouveaux équipements énergivores, par l'utilisation d'infrastructures déjà déployées.

Cette méthode pourrait ainsi être particulièrement pertinente dans différents domaines tels que la gestion du trafic routier, la détection des fuites d'eau ou des fissures sur des ouvrages d'art, la sécurité, etc.

Dans le cadre d'un partenariat lancé en 2021 avec le CNRS, l'Université Côte d'Azur et le laboratoire Géoazur, la Métropole a mis à disposition son réseau de fibre optique afin de tester sur le terrain cette nouvelle approche instrumentale.

Les premiers résultats sont concluants. Les mesures des signaux et leur traitement mathématique et par l'intelligence artificielle ont permis de suivre avec une précision identique aux radars traditionnels l'évolution du trafic sur la voie Mathis (flux et vitesse des véhicules...), de déduire le taux d'occupation du tramway (mesure précise du poids des rame), la vitesse des trains et les éventuels défauts sur les rails.



DES OUTILS MODERNES AU SERVICE DE LA PROMOTION TERRITORIALE

Les nouvelles technologies du Web 3.0 sont amenées à bouleverser notre quotidien. De nouveaux usages de l'internet émergent : réalité virtuelle, Métavers, paiements en cryptomonnaies, les achats de "Non Fungible Token" (NFT), etc.

La Métropole s'investit dans ces nouvelles technologies. Elle soutient les porteurs de projets sur son territoire pionnier et se positionne dans le périmètre des grandes métropoles telles que Séoul, Shanghai ou Miami.

Consciente des enjeux, une étude sur le web 3.0 a été réalisée en interne pour mesurer les risques potentiels (ex : volatilité des cryptomonnaies), les opportunités (ex : valorisation du patrimoine culturel), dresser un benchmark international, et identifier des premières pistes de projets.

IMPLIQUER LES JEUNES GÉNÉRATIONS DANS L'INNOVATION



L'implication des jeunes dans les process d'innovation est aussi un enjeu fort. La Métropole a confié à l'association Scienciclub l'organisation d'un événement sur 3 jours : "Start-Up for Kids". Objectif : permettre aux jeunes métropolitains de découvrir les métiers du numérique, du codage, de l'internet et de l'innovation.

Une trentaine d'acteurs économiques issus de startups, d'associations, ou de laboratoire de recherche ont organisé à l'École 42 des ateliers participatifs pour 600 jeunes de 6 à 18 ans, une centaine de parents et près de 30 enseignants.

- Les 12-18 ans ont bénéficié d'un focus sur l'orientation et la découverte des secteurs et métiers porteurs. Ils ont rencontré et échangé avec des professionnels, mais aussi, préparé leur entrée dans le monde du travail grâce à différents ateliers et coaching centrés sur le développement de leurs compétences et softskills, essentielles en entreprise.
- Une enquête de satisfaction réalisée à l'issue des journées montre que 100% des parents et enseignants sont satisfaits de cette expérience, 80% des parents pensent que ces journées auront un impact sur l'approche éducative de leur enfant et 100% des participants souhaitent renouveler l'opération.

L'IMAGERIE SPATIALE : UNE AMBITION POUR LA SOUVERAINETÉ NUMÉRIQUE DE NOTRE TERRITOIRE



La Métropole utilise des données des satellites du CNES pour améliorer la connaissance de son territoire et les compétences de ses directions métiers, notamment dans le domaine du

Newspace, une technologie alliant l'intelligence artificielle et les données satellitaires.

Le CNES et la Métropole ont signé en septembre 2022 une convention de partenariat d'une durée de 3 ans, afin de démontrer la pertinence et l'intérêt des solutions spatiales.

Ce partenariat contribue à apporter des réponses aux grands défis du territoire :

- Pollution** : observation de la qualité de l'air, des décharges illégales ;
- Aménagement / Urbanisme** : suivi de l'artificialisation et la densification urbaine, de la pollution lumineuse ;
- Risques et gestion côtière** et notamment submersion marine ; imperméabilisation des sols ;
- Environnement** : suivi de la ressource en eau potable avec Eau d'Azur, îlots de chaleur urbains, etc. Les échanges de données permettent également au CNES de bénéficier des images de haute précision dont dispose la Métropole et de l'expertise de ses directions (notamment de la Direction de l'Information géographique) pour mieux entraîner ses algorithmes d'IA et mieux anticiper les besoins de terrain.

TEST D'UN RÉSEAU DE COMMUNICATION INNOVANT, SOUVERAIN ET RÉSILIENT

Suite à la tempête Alex, la Métropole a souhaité expérimenter un réseau de communications en situation critique, autonome énergétiquement, terrestre, résilient et rapide à déployer. L'ambition était de répondre aux besoins de communication des citoyens, mais aussi de l'administration et de ses services de secours, voire des entreprises, lors des situations de crise, de catastrophes naturelles ou industrielles, ou encore d'accident de grande ampleur, lorsque les autres moyens de communication sont coupés.

Cette expérimentation a permis d'évaluer la pertinence d'une solution d'un système de communication alternatif innovant, basée sur la technologie uMesh développée par la société LUCEOR INNOVAS (startup Niçoise) et ce, afin de doter la Métropole d'un réseau privé et sécurisé, complémentaire et non concurrent à ceux des opérateurs.

Quatre cas d'usages ont été expérimentés avec succès :

- Hotspot Wifi d'urgence en cœur de ville ou village ouvert à la population (Saint-Laurent-du-Var, Colomars, Carros village et la Roquette-sur-Var ainsi que dans un site montagneux isolé au Mont Vial) ;
- Couverture d'une zone touristique isolée (Clue de la Cerise) ;
- Connexion de zone industrielle à risque, site classé SEVESO (Usine de la Mesta Chimie Fine) ;
- Connexion d'équipements mobiles (piéton, véhicule et drone).





L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LA RECHERCHE, LA FORMATION ET L'INNOVATION

Dans le cadre de son action pour renforcer la contribution de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation au développement d'une innovation territoriale, la Métropole favorise le resserrement des liens entre le monde académique et le monde de l'entreprise et entend ainsi mettre la recherche et l'innovation au service des citoyens. La Métropole collabore étroitement avec l'ensemble des acteurs azuréens du monde de la recherche et de l'innovation pour développer de grands campus et propositions de formations de qualité ainsi que pour la mise en œuvre des programmes et projets collaboratifs répondant aux défis environnementaux et sociétaux actuels. Les thématiques prioritaires de recherche sur le territoire concernent notamment le développement durable, la préservation de la biodiversité et la valorisation des ressources naturelles marines ou encore la santé et le bien-être des citoyens.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT EN ACCOMPAGNANT LES PROJETS STRUCTURANTS

La Métropole a préparé avec l'Université Côte d'Azur (UCA) et le CROUS, le **CPER 2021-2027** afin d'identifier les projets auxquels elle souhaite contribuer. La priorité a été donnée aux projets mixtes combinant la construction ou l'amélioration de campus et logements étudiants.

Ainsi, le campus Santé sur Saint-Jean-d'Angely visant à regrouper l'ensemble des formations en santé et celui de Valrose visant à créer un espace de Bio-incubation, sont particulièrement stratégiques pour la Métropole et pour le **développement d'un pôle santé**.

La Métropole s'est également positionnée sur des **projets d'équipements scientifiques** avec notamment le soutien apporté à la modernisation des équipements de l'Observatoire de la Côte d'Azur (OCA).

La Métropole est aussi un territoire de connaissances et de savoirs scientifiques pointus qui développe des **actions de sensibilisation et d'acculturation scientifique** à travers notamment l'organisation du Festival des sciences qui portait en 2022 sur le thème du climat.

Avec plus de 45 000 étudiants dont 14% d'étudiants étrangers inscrits, la Métropole et l'Université Côte d'Azur à travers une convention cadre de partenariat concrétisent le déploiement de projets communs regroupés autour de 6 axes :

- * Le renforcement du développement des formations (y compris pour la formation tout au long de la vie), gage de réussite des étudiants et de leur insertion professionnelle ;
- * La compétitivité et l'excellence du territoire et son rayonnement sur le plan national et international ;
- * La mise en œuvre d'une politique partagée d'aménagement et de développement des campus, avec l'accueil de nouvelles écoles, telle que le rapprochement avec l'école VATEL qui est une école internationale du management de l'hôtellerie et du tourisme ;
- * Le rapprochement Université – entreprise et employabilité des chercheurs avec le soutien de l'association Recherche et Avenir qui vise à favoriser l'émergence de projets innovants au sein des entreprises, en collaboration avec des laboratoires de recherche ;
- * Le renforcement de la diffusion de la culture scientifique et technologique vers les scolaires et le grand public ;
- * Le développement des collaborations en lien avec la politique de santé publique.

INAUGURATION DU HUB ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Afin de développer la pluralité et la richesse des formations et des parcours, la Métropole a engagé une politique pro-active afin **d'attirer des écoles prestigieuses répondant à 3 objectifs** :

- * Déployer de nouvelles formations à haut niveau de qualification au service de la jeunesse ;
- * Satisfaire les besoins de recrutement des secteurs économiques et stratégiques du territoire en lien notamment avec la thématique du développement durable et du numérique ;
- * Contribuer au rayonnement national et international du territoire.

Des actions de promotion ont ainsi permis l'ouverture du premier Hub Enseignement Supérieur à Nice Premium, regroupant des écoles de prestiges telles que :

- * **Centrale Méditerranée** : Une des écoles d'ingénieur parmi les plus prestigieuses en France.
- * **SIMPLON** : Organisme de formation labellisée Grande École du numérique, Entreprise Sociale et Solidaire présente à l'échelle nationale et internationale créée en 2013.
- * **École 42** : Formation d'excellence en programmation informatique, entièrement gratuite, inclusive, accessible sans conditions de diplôme ou de connaissances en code, dès 18 ans.
- * **ISART** : Élue 2^{ème} meilleure école de jeu vidéo au monde, elle est pionnière depuis 21 ans dans l'enseignement des métiers créatifs et technologiques du Jeu Vidéo et de l'Animation 3D-FX.

OUVERTURE D'UN CENTRE DES POSSIBLES À NICE

Le projet « **Centre des possibles** » porte sur l'ouverture d'un centre à Nice à la rentrée scolaire 2024, permettant de **tester les compétences des jeunes** dès l'âge de 16 ans, notamment au sein des quartiers prioritaires de la Métropole, présentant un **risque de décrochage scolaire**. Ce centre permettra de valoriser les compétences et talents de ces jeunes pour les accompagner au mieux dans leur **choix d'orientation professionnelle**. Les jeunes seront testés pendant une demi-journée, sur leurs compétences, capacités, aptitudes et autres qualités nécessaires pour exercer des métiers d'avenir. À l'issue de cette demi-journée, chaque élève se verra remettre de manière individualisée,

un **rapport d'analyse** sur la performance accomplie au cours des tests, proposera un panorama des métiers potentiels ainsi qu'un accès vers une **base de données métiers**.

Le projet est porté par la Métropole en collaboration avec des chercheurs en psychologie de l'**Université Côte d'Azur** avec le soutien du **Rectorat de l'Académie de Nice**.

Le « Centre des possibles » s'inscrit dans la complémentarité de l'accompagnement proposé au sein de l'Education nationale et vise à encourager **l'émergence de talents, favoriser une orientation choisie** et soutenir la persévérance scolaire des lycéens.

FOCUS DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Métropole, l'Université Côte d'Azur (UCA) et Sorbonne Université (IMEV) collaborent sur un projet autour de la **valorisation de la recherche sur les ressources marines** en bénéficiant des écosystèmes marins côtiers. Cette démarche est initiée dans un contexte où les ressources marines sont un terrain de recherche pour de nombreux laboratoires de l'UCA et de l'Institut de la Mer de Villefranche-sur-Mer (IMEV).

Cette coopération s'inscrit autour de la structuration d'une filière métropolitaine sur les ressources marines qui répond à des enjeux environnementaux, de santé bien-être, de recherche, d'innovation et économiques.

Dans le cadre du projet, la Métropole a lancé en 2022 le « **Prix entrepreneuriat dans la recherche** » afin de mettre en valeur l'excellence de la recherche azuréenne à travers le monde de l'entrepreneuriat et la faire connaître au grand public.

Le thème concernait les biotechnologies, avec une attention particulière apportée à la thématique des ressources marines.

La Métropole a décerné plusieurs prix :

- * 1 Prix « **Entreprise innovante** » à la société ExAdEx-Innov ;
- * 3 Prix « **Mon projet entrepreneurial** » sur des sujets liés au traitement anticancéreux d'origine marine, la sélection de souches de microalgues ou encore l'isolement de familles de toxines de microalgues.



LE DÉVELOPPEMENT DU MOYEN PAYS ET DE LA MONTAGNE

La Métropole a fait de la transition écologique et de l'attractivité du territoire de montagne une priorité et continue de poursuivre les actions d'accompagnement et de développement de l'espace rural.

Des actions importantes ont été menées pour renforcer les liens existants avec les communes du moyen pays et de montagne.

POURSUITE DES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE POLITIQUE AGRICOLE

La Métropole a poursuivi son partenariat avec les structures en charge de l'installation de nouveaux agriculteurs (Chambre d'agriculture), les organismes intervenant sur le foncier (SAFER/ Terre de Liens), le soutien aux filières emblématiques du territoire que sont le Syndicat Interprofessionnel de l'Olive de Nice, l'association Agribio 06 pour la filière apicole, l'Association Foncière Agricole (AFA) de la Chataigneraie de la Tinée et de la Vésubie.

En 2022, la Métropole a apporté son soutien aux projets communaux via la Politique Agricole Foncière et Alimentaire Métropolitaine avec le versement d'une subvention d'un montant de **120 102,58 € à la commune de Cagnes-sur-Mer** qui a réalisé une acquisition foncière et installé un nouvel agriculteur sur sa commune.

Le bureau métropolitain du 27 juin 2022 a octroyé à la **commune de Roure** une aide financière de **2 049 €** pour la réhabilitation de l'installation électrique de la vacherie Las Pennas.

En 2022, la Métropole a acquis 2 terrains agricoles contigus d'un montant total de 820 023 € sur le **quartier Lingostière à Nice** afin de réinstaller un exploitant agricole sur ces parcelles grâce à un appel à candidature qui sera lancé au 1^{er} semestre 2023.

La Métropole a lancé deux appels à candidatures sur des parcelles acquises en 2021 sur les **communes de La Roquette sur Var** pour installer un maraîcher en agriculture biologique et **La Gaude** pour installer une activité horticole.



Le travail sur les modalités techniques et financières de la mise en œuvre des lieux-test d'activité agricoles, entrant dans le cadre de l'Espace-Test-Agricole Métropolitain, a été achevé en 2022.

Plusieurs communes ont été accompagnées par la Métropole dans l'étude de leurs projets communaux ou dans leur démarche de protection du foncier : Vence, Saint-André-de-la-Roche, Roubion, Saint-Jeannet, Cagnes-sur-Mer, etc.

VALORISATION DES CIRCUITS COURTS

La Métropole a également poursuivi sa politique de valorisation des produits du terroir et les produits de qualité, accessibles en circuits courts au sein de la Maison des Terroirs le Goût de Nice.

En 2022, **4 nouvelles conventions** de dépôt-vente de produits agricoles et artisanaux ont été signées avec 4 producteurs du territoire métropolitain, ce qui porte désormais le nombre de producteurs artisanaux et agricoles à 37 avec plus de 250 produits.

CONSOLIDATION DE L'OFFRE DES SPORTS DE MONTAGNE

La Métropole est l'actionnaire majoritaire du Syndicat mixte des stations du Mercantour.

En 2022, **des études de positionnement et de restructuration des domaines skiables** d'Isola 2000 et d'Auron ont été réalisées. Ces études ont permis de définir des programmes pluriannuels d'investissements.

La Métropole a répondu à l'**appel à candidature de sélection des Espaces Valléens pour l'espace « Tinée-Vésubie »** ; elle a décliné sa stratégie autour de trois axes favorisant les actions de diversification et de valorisation de l'offre touristique liée aux activités de pleine nature.

Ainsi, en 2022, ont été réalisés des outils promotionnels pour valoriser l'offre des activités de pleine nature métropolitaine et notamment l'offre vélo (VTT, VAE, Vélo de route).

Des boucles de découverte « Gravel » ont également été mises en place, ainsi qu'une promotion globale de tous les circuits, par le biais d'une plateforme de promotion numérique : **outdoor.nicecotedazur.org**.

HÉBERGEMENT EN LIEN AVEC L'ITINÉRANCE

La Métropole est intervenue en accompagnement des communes pour leurs projets de rénovation d'hébergements touristiques. Dans le cadre du programme de l'espace valléen Tinée/Vésubie, la Métropole a accompagné la **commune de Roure** pour lui permettre de réhabiliter son **refuge de Longon**, situé sur le GR5. L'ouverture est prévue en juin 2023.

La **commune d'Isola** a obtenu une subvention pour son projet de réhabilitation de l'hôtel **« le Touring »** au village d'Isola.

Enfin, la Métropole a été sollicitée pour accompagner le montage du dossier de la **commune de Saint-Dalmas-le-Selvage** en vue de la réhabilitation du **refuge de Sestrières**.



* Auron

PROJETS EUROPÉENS

La Métropole a poursuivi sa coordination et son action partenariale dans les projets européens sur lesquels elle est impliquée et notamment sur le PITER ALPIMED.

Sur 2022, les principales actions ont concerné la communication du plan avec l'animation du marché visant à promouvoir la destination touristique du territoire sur les réseaux sociaux.

La Métropole a également mené à bien le projet de scénarisation des itinérances autour des Routes du Sel, produits touristiques, culturels et sportifs visant à mettre en valeur les paysages et patrimoines locaux. La rédaction des topo-guides romancés est un des livrables majeurs du Plan.

MESURES COMPLÉMENTAIRES MISES EN PLACE SUITE À LA TEMPÊTE ALEX

La Métropole, immédiatement après la tempête Alex, a pris des mesures complémentaires aux travaux de reconstruction des infrastructures, pour soutenir et accompagner la résilience du territoire :

- * **Aides directes aux agriculteurs ayant subi des pertes en matériels, équipements et bâtiments** : 30 agriculteurs aidés, et livraison d'une cabane pastorale héliotreuillable pour les éleveurs touchés ;
- * **Soutien à l'association des Week-End Solidaires**, qui est intervenue et intervient encore dans les vallées dans le cadre de chantiers de reconstruction des dommages subis par les populations impactées, par la mobilisation de bénévoles ;
- * **Inscription par la Métropole, dans la nouvelle programmation des Espaces Valléens, de projets de développements économiques/touristiques au bénéfice des territoires impactés.**
Projets : valorisation touristique du massif du Tournaiet (Venanson, Valdeblère, Marie, Clans, La Tour, Utelle, Lantosque, Roquebillière), pose de stations vélo, pose de racks VTT sur l'arrière des bus.

LES PORTS

La Métropole a pour objectif de :

2

Mener une politique portuaire unique et globale au service de l'utilisateur

1

Fédérer ses 7 ports de plaisances (Beaulieu Plaisance, Beaulieu Fourmis, Cap d'Ail, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Èze, Saint-Laurent-du-Var et Cros-de-Cagnes) et son port de commerce (Nice) représentant au total **plus de 3 500 anneaux d'amarrage**

3

Initier des projets en interconnexion avec ceux du territoire, tournés vers la qualité environnementale, le développement économique et durable et les nouvelles technologies

Le trafic des ferries pour la Corse, exploités par la compagnie Corsica Ferries, a connu une hausse de 17% par rapport à 2021 avec 335 000 passagers embarqués et débarqués.

En ce qui concerne le **trafic des croisières**, il affiche en 2022 près de **153 000 passagers**, dont **29 000 au port de Nice** pour les unités de mois de 150 mètres, et 124 000 en rade de Villefranche-sur-Mer pour les plus grandes unités.

2022 est marquée à la fois par une reprise forte après une période de pandémie qui avait quasiment annulé ce trafic et également par une forte diminution du trafic de fret (-42,2%) à Nice avec 117 000 tonnes, en raison de l'arrêt de l'activité d'exportation des ciments Lafarge, conséquence directe de la fermeture de sa cimenterie.

Les activités de plaisance sont stables (+0,8%) avec une activité de passages saisonniers soutenue. **Le yachting progresse légèrement** (+1,9%) principalement avec les unités de plus de 65 mètres et l'activité des charters.

LE SITE NATURA 2000 « CAP FERRAT »

La Métropole s'implique pour la **préservation des habitats marins** et anime ce site 100% marin, de près de 9 000 ha entre le Cap Ferrat et Cap d'Ail, allant du littoral jusqu'à plus de 3 milles nautiques,

depuis 2013. Cette bande côtière **concentre 5 habitats naturels préservés à l'échelle européenne** et **intègre 4 Ports d'Azur** (Saint-Jean-Cap-Ferrat, Beaulieu Fourmis, Beaulieu Plaisance et Silva Maris). La Métropole y poursuit une démarche de concertation locale pour **concilier sauvegarde des richesses naturelles et activités humaines**.

DES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les ports de plaisance jouent un **rôle important dans le développement durable de la Région**. Ce sont des lieux où s'exercent des **enjeux économiques et environnementaux importants**. Véritable **atout économique et touristique** pour la Région, les ports offrent des opportunités d'activités et d'emplois, en prenant en compte l'ensemble des **activités humaines**, la **préservation du milieu marin** et la **valorisation des ressources**.

Une démarche « Ports propres en France » est mise en œuvre par la Fédération Française des Ports de Plaisance (FFPP) et financée par l'UPACA et par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette démarche vise à maîtriser le management environnemental et à encourager toutes les opérations en faveur de l'amélioration de la qualité environnementale des ports par la prise en compte de la problématique gestion des déchets et rejet des effluents dans les ports.



Les Ports d'Azur se sont impliqués dans une véritable « politique bleue » du littoral azuréen.

Des certifications nationales et internationales avec la création d'un Accord AFNOR (Association Française de Normalisation) associée à une certification tierce partie et mise en place en 2008.

Ce dispositif s'inscrit dans la poursuite de la démarche « ports propres » et est associé à la certification « gestion environnementale portuaire » permettant de garantir et de promouvoir une bonne gestion environnementale des ports de plaisance. Le Port de Beaulieu-sur-Mer est certifié AFNOR depuis 2008.

En mars 2018, un **nouvel accord AFNOR « Ports propres actifs en Biodiversité »** a été publié et le port de **Cap d'Ail est le premier port d'azur à avoir obtenu cette certification**.

Par ailleurs, le port de Nice est **certifié ISO 14001 « Management Environnemental »** depuis 2008.

DES PORTS ENGAGÉS DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

La Métropole a rassemblé l'ensemble de ces actions dans un **Plan Climat**, à la fois **stratégique et opérationnel**, qui **planifie et coordonne la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique sur le territoire**.

Un des **objectifs majeurs du Plan Climat** vise à **diminuer de 22% nos émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2026**, sur la trajectoire de la neutralité carbone pour 2050.

Un scénario territorial énergétique est également défini avec un **objectif de réduction des consommations de -18% pour l'année 2026 et une augmentation de 9% à 18% d'énergies renouvelables** dans le mix énergétique.

Ce Plan Climat comprend également un **volet d'adaptation du territoire face aux conséquences du dérèglement climatique et intègre la labellisation Cit'ergie** certifiant la performance énergétique des collectivités.

LES PLAGES

La Métropole a pour objectif de :

2

Mener une politique respectueuse de l'environnement

1

Mettre en place une gestion unifiée du littoral sans remettre en cause le rôle de l'État en matière de protection du domaine public maritime

3

Initier des projets permettant la création d'emplois dans la Région, et aidant au développement du commerce de proximité

2022, UNE « TRÈS BELLE SAISON »

Comme chaque année, la Métropole mène des entretiens annuels avec les sous-concessionnaires. L'occasion pour chaque partie de **faire le bilan de la saison écoulée** et de **faire un point sur le respect des obligations contractuelles**.

Après des années jugées difficiles en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19, aux termes de près de **25 entretiens menés**, l'année **2022 a été qualifiée de « très belle saison »**.

Une ouverture annuelle possible pour la plupart des sous-concessionnaires.

Une hausse de la fréquentation pour la saison 2022.

Un chiffre d'affaires 2022 en hausse par rapport à 2021.

DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ACCESSIBILITÉ PMR À NICE

En 2022, la majorité des plages de Nice ont installé **un accès** pour les personnes à mobilité réduite, qui a été très apprécié par ces personnes et les familles avec des enfants en bas âge.

L'essai a été concluant pour la majorité des sous-concessionnaires et **sera reconduit pour la saison 2023**.

DES ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Publiée le 24 août, la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant **lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets** (dite loi « Climat et résilience ») inclut plusieurs mesures destinées à mieux prendre en compte le développement durable lors de la passation et l'exécution des contrats de la commande publique.

La Métropole, en qualité de concessionnaire doit désormais, lors de son rapport annuel à l'autorité concédante, **décrire les mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement dans le cadre de l'exécution des contrats**.

S'agissant des contrats de concession, la Métropole a introduit **des appréciations environnementales dans les critères de jugement des offres**, elle participe également à la **lutte contre les plastiques** en imposant aux concessionnaires la réduction du recours aux matières plastiques et a développé un contrôle et un suivi de **la bonne application des clauses environnementales**.

À cet effet, les **35 sous-concessionnaires de plages** ont signé, courant 2022, un avenant rappelant ces dispositions.

Exemple d'actions mises en œuvre par les sous-concessionnaires :

- * Utilisation de bacs à graisses pour décharger les eaux usées avant leur passage dans le réseau d'assainissement.
- * Utilisation de matériaux entièrement recyclables et équipement avec des robinets temporisés pour lavabos et filtres à robinet d'économie d'eau.
- * Tri et réduction de tous les déchets jusqu'à 90% du volume pour certaines plages.
- * Utilisation de produits d'entretien éco-responsables.
- * Engagement dans une démarche de labellisation (« Qualité tourisme », « Maître Restaurateur », « Clé Verte », « Famille Plus », etc.)
- * Engagement à proposer des plats ou menus préparés avec des produits labellisés, locaux ou bio.

Novembre 2022 – À Beaulieu-sur-Mer, lancement de la première tranche du chantier de requalification du Port de Plaisance



Ce lieu est destiné à devenir un espace de détente et de loisirs, végétalisé, accessible à tous et un véritable outil de développement économique pour la commune.

Été 2022 – À Nice, l'accessibilité pour tous, maître mot de la saison



À Nice, Plage du Centenaire, Totor, le célèbre chien de Stéphane BOLONGARO, passe l'été sur la plage pour faciliter l'ascension du raidillon de galets grâce à une corde.

• 06 •

**UNE MÉTROPOLE
QUI AMÉNAGE
SON TERRITOIRE
DURABLEMENT**

L'HABITAT ET LA DYNAMIQUE URBAINE

La Métropole, territoire en forte tension immobilière, accompagne un développement de l'offre équilibré et de qualité, intégrant le logement abordable sous toutes ses formes, du très social à l'intermédiaire et l'accession. Fort des constats de mal logement mis en exergue par la crise sanitaire et les confinements, la Métropole a fait de la qualité des logements un enjeu transversal, visant qualité de vie et bien vivre ensemble.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé le 28 juin 2018 a pour objectif notamment le développement de l'offre de logements sociaux, la réhabilitation du parc social existant et les interventions au titre du parc privé par le biais d'aides aux propriétaires. De plus, la Métropole et la Ville de Nice, avec le soutien de l'ANRU, ont entrepris un ambitieux programme de transformation urbaine afin que les habitants de ces quartiers bénéficient d'un environnement urbain et résidentiel apaisé, conciliant qualité de vie et tranquillité publique. En 2022, 1 185 logements locatifs sociaux (parc public et parc privé) ont été agréés sur le territoire métropolitain.

Un nouveau PLH est en cours d'élaboration par la Métropole, pour une mise en œuvre début 2025.

LE RÉFÉRENTIEL DE QUALITÉ DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS ET DU CADRE DE VIE

Le 16 décembre 2021, le Conseil métropolitain a validé un Référentiel de Qualité de Construction de Logements et du Cadre de Vie afin de développer l'aspect qualitatif des logements.

Pièce constitutive de la deuxième Charte partenariat Public/Privé (2017-2022) liant la Métropole, les promoteurs et les organismes HLM présents sur le territoire métropolitain, ce document constitue un engagement des parties à proposer une offre en logements adaptée aux évolutions sociétales et aux attentes des futurs occupants et répond à 4 enjeux :

- * améliorer le confort des logements et inciter à une haute qualité ;
- * concevoir des résidences génératrices du bien vivre ensemble ;
- * concevoir un bâtiment adapté au climat méditerranéen ;
- * intégrer le bâtiment dans son environnement.

Les avantages de ce référentiel générateur de qualité de vie pour les occupants :

- * un examen facilité pour les permis de construire qui prendront en compte les critères du référentiel ;
- * un label « logement qualité » pour les opérations de construction de logements qui respecteront ce référentiel ;
- * des subventions supplémentaires dans le cadre du futur règlement financier de la Métropole pour le logement social.



LE PARC PUBLIC

Dans le cadre de sa délégation des aides à la pierre, la Métropole assure depuis 2007 le pilotage de cette compétence en étant l'interlocutrice direct des opérateurs pour l'attribution des aides à la production et à la réhabilitation des logements du parc public et l'amélioration de l'habitat privé. L'exercice de la délégation répond à une double exigence en déclinant au niveau local les objectifs gouvernementaux tout en tenant compte de spécificités territoriales.

Pour l'année 2022, la Métropole a agréé sur son territoire **1 185 logements sociaux**, dont 104 au titre du parc privé conventionné ANAH. L'offre produite est assez diversifiée car outre les logements familiaux (48% de la production), sont développées également les résidences sociales, autonomie ou pensions de famille, ou encore logements étudiants. Le financement des logements sociaux est de :

- * Subvention Métropole : 5 913 023 € ;
- * Subvention État Crédits Délégués : 5 467 770 € ;
- * Subventions Communes : 4 M€.

La Métropole a également validé :

- * **58 logements locatifs sociaux** produits au titre de la reconstitution de l'offre des logements sociaux démolis dans le cadre de projets de renouvellement urbain ;
- * **La réhabilitation de 119 logements locatifs sociaux** et l'aménagement de logements pour personnes à mobilité réduite, avec un engagement financier de 577 275 €.

LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)

Lancé en octobre 2020 pour 3 ans, le 3^{ème} PIG métropolitain concerne les propriétaires privés de logements souhaitant effectuer des travaux de rénovation qui peuvent à ce titre bénéficier de subventions importantes. Le dispositif s'appuie sur une convention avec l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) dont la Métropole est délégataire des aides, la Région SUD PACA et la Métropole sur fonds propres.

Les publics concernés sont les propriétaires occupants aux ressources modestes, les propriétaires bailleurs s'engageant à pratiquer un loyer modéré (en échange d'une défiscalisation et de subventions), et les copropriétés réalisant notamment des travaux d'économie d'énergie.

L'accompagnement gratuit des propriétaires sur toutes les communes de la Métropole est assuré par une équipe pluridisciplinaire mobile amenée à faire autant de visites que nécessaire une fois établie l'éligibilité du propriétaire au dispositif.

Le PIG mobilise des aides financières importantes (13 635 988 € sur 3 ans) :

- * **ANAH dont Habiter Mieux** : 8 114 588 € ;
- * **Métropole** : 4 321 400 € ;
- * **Région Sud** : 1 200 000 €.

Sont visés par ce dispositif : les propriétaires occupants (en 2022 : 197 logements subventionnés), les propriétaires bailleurs (en 2022 : 44 logements subventionnés), les communes et les copropriétés. Parmi ces logements, 108 étaient concernés par des réhabilitations énergétiques de qualité avec un gain énergétique moyen de 53% après travaux.

ENGAGEMENT DU 4^{ÈME} PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) depuis 2004, la Métropole souhaite confirmer son engagement sur le thème de l'habitat en lançant fin 2022 l'élaboration de son 4^{ème} PLH pour la période 2024-2029, document définissant les enjeux, les besoins et les actions à mener en matière d'habitat pour les 51 communes de la Métropole. Celui-ci s'inscrit dans la continuité du PLH n°3 ayant couvert la période 2017-2022 et dont la demande de prorogation a été accordée pour deux ans.

Ce document a vocation à traiter de toutes les composantes d'une politique de l'habitat : offre nouvelle de logements adaptés aux besoins sur tous les segments du marché, mixité sociale et politiques de peuplement, prise en compte des publics spécifiques (jeunes, étudiants, personnes âgées ou vieillissantes ou en situation de handicap, gens du voyage). Le temps consacré à l'élaboration de ce document PLH sera d'environ 18 mois.

LE RENOUVELLEMENT URBAIN

- * **Poursuite des opérations du PNRQAD** (Plan National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés).
- * **Mise en œuvre du Nouveau programme de Renouvellement Urbain : la Métropole a signé le 19 juillet 2021 avec l'ensemble des partenaires du projet urbain la convention NPRU** qui précise les objectifs opérationnels du projet urbain des 3 quartiers en NPRU, les Moulins, l'Ariane et les Liserons et détaille la maquette financière des opérations.
- * **De nouvelles ambitions de renouvellement urbain, en termes de démolition, de diversification de l'habitat et d'aménagements d'espaces publics** sont portées par la Métropole, exposées dans un dossier déposé auprès de l'ANRU. Suite à l'avis favorable du comité national d'engagement le 16 mai 2022, un avenant à la convention est en cours d'élaboration, afin d'intégrer les financements complémentaires obtenus auprès de l'ANRU.
- * **Les premières opérations du NPRU sont engagées à Nice :**
 - **Aux Moulins :** études d'évaluation environnementale du projet, études de maîtrise d'œuvre des espaces publics, accompagnement du bailleur social pour le relogement des locataires concernés par les démolitions en cœur de quartier, ainsi que pour la réhabilitation des immeubles du secteur Dignes des Français.

- **À l'Ariane :** études urbaines pour affiner le plan d'aménagement du quartier dans le secteur d'entrée de quartier, démarrage de la nouvelle voie du Canal des Arrosants, poursuite du chantier de la recyclerie, accompagnement du bailleur social pour la réhabilitation des immeubles Sittelles et Ménestrels.
- **Aux Liserons :** études de maîtrise d'œuvre pour un nouvel accès routier au quartier, poursuite des travaux de sécurisation de la falaise, aménagement d'un parking provisoire pour répondre aux enjeux du stationnement, accompagnement du bailleur social pour le relogement des locataires concernés par les démolitions du secteur Turin.

LA MAISON DE L'HABITANT

Un lieu d'accueil du public pour informer et conseiller sur toute question relative au logement et à l'habitat (22 000 contacts, 3 000 rendez-vous en présentiel) dont 71% de l'activité concerne l'accès au logement social. Avec une offre de service élargie depuis 2021 :

- * **le CLLAJ :** un point d'information pour aider et conseiller les jeunes de 18 à 30 ans pour trouver une solution de logement adaptée avec en 2022, **633 jeunes ménages accueillis** dont 408 suivis par un travailleur social et 133 relogements ;
- * **Un Point budget :** conseil porté par l'UDAF ;
- * **Un lieu de conseils** pour lutter contre les punaises de lits : **55 ménages** suivis.



LE PLAN LOGEMENT D'ABORD

Territoire de mise en œuvre accélérée depuis 2018 de ce plan national, la Métropole met en œuvre un plan d'actions prioritaires axé sur :

- * **L'accompagnement des personnes**, avec la promotion d'un accompagnement adapté, modulable suivant les besoins de la personne.
- * **La mobilisation d'une offre de logements abordables et adaptés** aux besoins des personnes sans-abri et mal logées.

Depuis 2018, **700 ménages** ont bénéficié d'un diagnostic d'accès au logement, plus de **300 ménages en rupture** (ou risque de rupture) vis-à-vis du logement ont été logés (ou relogés), **200 logements locatifs sociaux** à très bas niveau de quittance ont été produits.

La dynamique « logement d'abord » a permis une large sensibilisation des acteurs. Elle s'est notamment traduite par une augmentation des attributions de logements sociaux réalisées aux publics les plus fragiles (sans abris, en situation de squat ou d'habitat mobile) de plus de 103% en moyenne par an (comparaison période 2016/2018 et 2019/2022).

LE FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)

Trois orientations fortes mises en œuvre en 2022 :

- * **La mise en œuvre d'une Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions à l'échelle territoriale (CCAPEX) :** dans le cadre de sa stratégie pauvreté, la Métropole, aux côtés de l'État et du Département, a souhaité initier la mise en œuvre d'une CCAPEX sur son périmètre. La CCAPEX a pour objet le traitement préventif individualisé des expulsions. Son rôle est de rendre le travail de l'ensemble des partenaires plus efficace en leur donnant la possibilité, sur un même dossier et de manière simultanée, d'avoir une approche et un avis partagés sur les solutions à mettre en œuvre pour éviter l'expulsion. Elle vise également à mieux articuler les dispositifs existants.
- L'Agence Départementale de l'Information sur le Logement (ADIL06) est l'opérateur en charge de l'animation de cette instance.

Ce dispositif vient s'articuler avec les actions d'ores et déjà soutenues par la Métropole en matière de prévention des expulsions locatives à travers le Fonds de Solidarité pour le Logement et la Politique du Logement d'Abord : aide financière aux ménages pour permettre le maintien dans le logement, accompagnement social, Service de Prévention des Expulsions (SPEL), conseil gratuit aux ménages s'étant vu signifier un commandement de payer, rédaction des diagnostics sociaux et financiers suite à une assignation pour des impayés de loyers.

- * **L'aide aux ménages en difficulté pour lutter contre la précarité énergétique :** soucieuse d'aider les ménages en situation de précarité à faire face aux hausses du coût de l'énergie, la Métropole a augmenté le plafond de l'aide au maintien des fluides. En 2022, près de 550 ménages ont pu bénéficier d'une aide du FSL au paiement des factures liées à la consommation d'électricité, de gaz ou d'eau.
- * **La mobilisation d'une offre de logement abordable pour les jeunes accompagnés par le Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) notamment ceux qui sont le plus en précarité :** cette action consiste à rechercher dans le parc de logement privé des solutions adaptées pour les jeunes les plus démunis, via l'intermédiation locative (IML). Ce système mobilise un tiers, l'agence intermédiaire à vocation sociale pour capter des logements à bas niveau de quittance dans le parc privé, en assurant la gestion locative adaptée tout en garantissant les propriétaires. En 2022, 15 logements en location/sous location ont été captés par AGIS 06, l'opérateur désigné pour porter cette action.

FOCUS DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ★ Les projets de renouvellement urbain intègrent l'ensemble des dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable.

Ainsi, sur le volet environnemental, les études urbaines et études de maîtrise d'œuvre du NPRU des quartiers de l'Ariane, des Moulins et des Liserons intègrent les enjeux liés au changement climatique. La renaturation des espaces publics, le traitement des eaux pluviales pour des nouvelles voies font l'objet d'une approche fine visant à limiter la création de nouveaux réseaux et faciliter l'infiltration dans les sols.

Au stade des travaux, l'ensemble des chantiers du NPRU adopteront la nouvelle Charte Chantier Vert de la Métropole.



★ Extrait plan guide des Moulins - trame végétale

- ★ En matière de logement, la Métropole s'engage dans le financement de travaux de rénovation énergétiques globaux dans le cadre du Programme d'Intérêt Général.

Il s'agit de subventions apportées aux propriétaires privés qui font des rénovations énergétiques performantes (gain énergétique requis et contrôlé après travaux d'au moins 35%). Les publics cibles qui bénéficient de ces subventions sont les propriétaires privés : propriétaires modestes occupant leur résidence principale ou propriétaires bailleurs pratiquant un loyer modéré. Ils reçoivent un accompagnement technico-administratif gratuit pour les aider dans leurs démarches. Les aides sont attractives car dans un même dossier sont réunies les subventions de la Métropole Nice Côte d'Azur, l'ANAH et de la Région PACA.

Depuis le début du Programme d'Intérêt Général : **217 logements ont été subventionnés** pour des travaux de rénovation thermique performants. Tous financeurs confondus, ce sont plus de 5,1 M€ qui ont été engagés pour aidés à la réalisation de ces travaux.



Le gain énergétique moyen après travaux est important : en moyenne **54% par logement**, ce qui répond au double objectif de limiter les dépenses des propriétaires et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.



★ Brochures de la rénovation à l'attention des particuliers et des professionnels

DONNÉES CHIFFRÉES

- ★ **1 185** logements sociaux agréés ;
- ★ **241** logements privés subventionnés au titre du PIG ;
- ★ Fin 2022, à l'échelle de la Métropole :
 - **26 263** demandes et **2 248** attributions ;
 - Ancienneté moyenne de la demande : **25** mois ;
 - Délai moyen d'attribution : **29** mois.



LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville est une politique publique permettant de garantir l'équilibre de nos territoires et l'égalité des citoyens.

Elle cible plus particulièrement les quartiers dits prioritaires et décline des actions concourant à réduire les écarts sociaux, économiques et urbains entre les différents quartiers de ville.

Elle complète ainsi toutes les actions menées pour dynamiser le territoire et lutter contre les disparités urbaines à travers les opérations de renouvellement urbain.

Cette démarche s'inscrit dans une politique partenariale avec l'État et les acteurs associatifs permettant de mettre en œuvre des actions innovantes tout en s'adaptant aux évolutions de notre société.

CONTRAT DE VILLE MÉTROPOLITAIN 2015/2023

Ce contrat signé par l'ensemble des partenaires (État, collectivités, CAF, bailleurs sociaux, TGI, CCI, Pôle emploi, etc.) est un contrat urbain global qui a pour objectif de mobiliser l'ensemble des politiques publiques d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé afin de rétablir l'égalité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le périmètre d'intervention de ce contrat se concentre sur 11 quartiers prioritaires : Nice Las Planas, Nice résidence sociale Nicéa, Nice Les Moulins / Saint-Laurent-du-Var Le Point du jour, Nice Les Sagnes, Nice centre-ville, Nice Paillon, Nice Palais des expositions, Nice Ariane / Saint-André-de-la-Roche Le Manoir, Vence centre, Carros centre et Drap La Condamine.

Le Contrat de ville 2015/2022 a été prorogé jusqu'en 2023 dans le cadre de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022.

En 2022, au titre de la politique de la ville, **164 actions portées par 75 opérateurs ont été financées pour un montant global de 992 748 € sur les champs d'intervention suivants :**

- ★ **La cohésion sociale et la citoyenneté** : accès aux droits, accès à la santé, soutien à la fonction parentale, réussite éducative, médiation, aide aux victimes, égalité femmes / hommes, lutte contre les discriminations, etc.

- ★ **Le cadre de vie** : jardins partagés, actions d'amélioration du cadre de vie et participation citoyenne, actions environnement ;
- ★ **L'emploi et le développement économique** : accompagnement socio-professionnel, accès à l'emploi, promotion du service civique, chantier d'insertion, accompagnement à la création d'entreprise.

De plus, en 2022, un nouveau dispositif a été lancé sur les quartiers de l'Ariane et des Moulins : **Les bataillons de la prévention.**

L'objectif est de soutenir la présence sur le terrain, en horaires décalés le soir et le week-end, de

- ★ **13 médiateurs sociaux** (dont 12 adultes-relais) :
 - 9 à l'Ariane ;
 - 4 aux Moulins.
- ★ **6 éducateurs spécialisés** :
 - 3 à l'Ariane ;
 - 3 aux Moulins.

Une enveloppe de 171 000 € a été dédiée par la Métropole pour financer ce dispositif.



* Séquence lancement du dispositif Les bataillons de la prévention à l'Ariane

ÉDUCATION

La Cité Éducative :

Le territoire prioritaire Nice Les Moulins / Saint-Laurent-du-Var Le Point du Jour a reçu le label « Cité Educative ».



Programme national d'appui aux dynamiques locales de coopération éducative dans les quartiers à faible mixité sociale, la Cité Educative a pour objectif de permettre aux acteurs éducatifs des territoires concernés de lutter encore plus résolument contre la ségrégation, et de renforcer leur attractivité vis-à-vis des habitants.

La gouvernance de la Cité Éducative Nice Les Moulins / Saint-Laurent-du-Var Le Point du Jour est assurée par un comité de pilotage composé d'acteurs institutionnels : représentants de l'État (Préfecture, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale DSDEN), des collectivités (Métropole, Villes de Nice et Saint-Laurent-du-Var), et la Caisse d'Allocations Familiales.

Une enveloppe spécifique déléguée au Préfet, dédiée au programme des Cités Éducatives, est mobilisée pour faciliter l'accompagnement du projet local sur trois ans (2020-2022, 325 000 €/an).

En 2022, 27 actions ont été menées, portées par 22 opérateurs institutionnels et associatifs, sur des champs d'intervention variés « dans et hors temps scolaire » :

- * Des actions au sein des établissements scolaires :
 - Accompagner la maîtrise de la langue orale, des mathématiques, des sciences et de l'outil informatique à l'école ;
 - Sensibiliser les jeunes à l'égalité et à la mixité ;
 - Agir sur le climat scolaire en renforçant la médiation sociale en milieu scolaire ;
 - Ouvrir l'horizon culturel des jeunes en développant leur parcours artistique ;
 - Découvrir d'autres métiers et élargir le champs des possibles.
- * Des actions de soutien à la parentalité, afin d'accompagner les parents sur le numérique, dans le lien école-familles, dans des activités partagées enfants-parents.
- * Des actions hors temps scolaire :
 - Former les professionnels à la lutte contre les violences sexistes ;
 - Professionnaliser les partenaires dans les outils numériques de communication ;
 - Former de jeunes reporters citoyens.

À noter que la Métropole met en œuvre des **actions éducatives et pédagogiques supplémentaires** financées dans le cadre de la programmation annuelle de la politique de la ville, et des dispositifs de lutte contre le décrochage et de rattrapage.

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Métropole exerce la compétence « **actions de prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu** » transférée depuis le département dans le cadre de la loi NOTRE.

La prévention spécialisée est une mission de service public rattachée à la protection de l'enfance qui permet à des jeunes en voie de marginalisation de rompre avec l'isolement et de restaurer le lien social.

Cette compétence est mise en œuvre par 4 associations délégataires : ADSEA, ALC, MONTJOYE et LA SEMEUSE et est opérationnelle sur les 11 territoires classés en quartiers prioritaires et sur les 9 territoires classés en veille active mais également sur un territoire limitrophe (Nice St Roch, Vauban), soit sur 8 communes de la Métropole.

Elle se matérialise par la présence d'éducateurs spécialisés communément nommés « éducateurs de rue » car ils approchent les jeunes dans leur environnement.

Les conventions d'objectifs déterminent les périmètres et le cadre d'intervention autour du socle :

- * Mise en œuvre d'actions individuelles et d'accompagnements éducatifs des jeunes identifiés et de leurs familles ;
- * Conduite d'une veille par une présence socio-éducative dans les différents lieux où les jeunes se regroupent ;
- * Accompagnement des jeunes vers les dispositifs ou structures de droit commun existants ;
- * Mise en œuvre de projets collectifs en lien avec les priorités et les orientations du territoire.

Avec 6 années de recul, l'intégration de la prévention spécialisée au sein de la Métropole s'est avérée une véritable plus-value sur les quartiers prioritaires :

- * Elle constitue un observatoire de la vie des quartiers et des problématiques de la jeunesse permettant d'adapter les réponses en fonction des besoins ;
- * Elle permet une approche transversale : thématique mais aussi sectorielle, sur chacun des territoires avec l'ensemble des partenaires concernés (CLSPD, services sociaux, directions de territoires, jeunesse, sports, etc.) ;
- * Enfin elle permet une intervention sur les territoires en veille active parfois desservis financièrement en termes d'actions et de dynamique (ex : Nice la Vallière ou Cagnes-sur-mer).

En 2022, ce sont 1 776 jeunes qui ont été suivis et accompagnés sur l'ensemble des territoires d'intervention.

LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE / INSERTION PROFESSIONNELLE : LE DISPOSITIF RDE

Le Réseau Diplôme Emploi « **1 diplôme 1 emploi c'est possible** » a été lancé par la Ville de Nice en 2021 en appui d'une nouvelle politique jeunesse forte, et ambitieuse en faveur des jeunes et des étudiants.

L'objectif : intervenir auprès des jeunes de 13 à 25 ans (niveau 4^{ème} à des jeunes pouvant être en études supérieures) mais qui en décrochent au regard de diverses problématiques.

L'idée est de s'appuyer sur l'ensemble des actions / dispositifs existants et des partenaires déjà mobilisés sur ce public, mais également sur un réseau d'entreprises, en cours de construction, pour permettre aux jeunes accompagnés par ce dispositif de découvrir des métiers et d'accéder à l'emploi en fin de parcours.

Dans un 1^{er} temps, seule la Ville de Nice est concernée mais le dispositif a vocation à se mettre en place prochainement sur le territoire métropolitain.

3 associations ont été financées par la Ville de Nice pour lancer cette action sur l'année scolaire 2021-2022, réparties territorialement sur la ville : SOS Réussite scolaire (quartiers Ouest), La Semeuse (centre-ville élargi), Galice (Nice Nord et Nice Est élargi).



* Remise de diplômes par Graig Monetti dans le cadre du dispositif 1 diplôme 1 emploi



L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

Soucieuses des grands équilibres du territoire de la Métropole, les réflexions urbaines et les opérations d'aménagement doivent concilier le développement urbain avec la préservation du cadre de vie et des ressources naturelles. La réponse aux enjeux de développement durable est ainsi intégrée tout au long du processus des phases d'études amont, aux phases opérationnelles de conception et de réalisation des projets, en passant par leur transcription au sein du PLUm.

En parallèle, la mise en place en partenariat avec les communes et les opérateurs privés de dispositifs de cofinancement des équipements publics assure la faisabilité financière des aménagements nécessaires à la vie des futurs quartiers.

Les projets d'aménagement et les études urbaines de la Métropole s'inscrivent dans une démarche systémique avec un axe de réflexion particulièrement fort : la perméabilité.

Toutes ces actions s'appuient nécessairement sur des solutions fondées sur la nature.

Face aux changements climatiques, au-delà de la démarche Zéro Artificialisation Nette et du principe « Éviter, Réduire, Compenser », chaque projet doit tenir compte de l'impact qu'il aura pour son environnement au sens large : son quartier, sa commune, ses usagers. Cet impact peut et doit être positif.

DES PROJETS POUR UNE VILLE PERMÉABLE, POUR DES SECTEURS RÉSILIENTS :

La Trinité et son cours d'eau, le Laghet

La Métropole a répondu à l'appel à projet lancé par la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur « Restaurer le cycle naturel de l'eau en milieu urbain pour une ville plus résiliente et perméable » en proposant d'étudier l'opportunité de découvrir Le Laghet. Ce cours d'eau est entièrement couvert d'une dalle béton en cœur de ville de La Trinité. Une telle renaturation permettrait de créer de l'espace public perméable, végétalisé et récréatif, et d'éviter ainsi les îlots de chaleur, gérer l'écoulement des eaux de pluie.

L'avis favorable a permis d'obtenir une aide financière de 80 000 €, aide qui sera complétée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. L'étude vise un lancement pour fin 2023.



Zone Industrielle Carros-Le Broc : démarche partenariale entre l'Association syndicale libre du lotissement industriel de Carros Le Broc, l'Agence de l'eau et la Métropole pour sa requalification, sa perméabilité et sa végétalisation

Ce partenariat lancé mi 2022 a été engagé pour dessiner une nouvelle image de la zone industrielle, espace à fort enjeu d'attractivité et générateur d'emploi.

L'étude technique partenariale vise la limitation du risque inondation en favorisant l'infiltration des eaux. Elle porte sur :

- * Les lots privés, avec des orientations d'aménagement en fonction des densités et contraintes ;
- * Les voiries publiques, avec des propositions de gestion des eaux pluviales, de végétalisation et de mise en sens unique des rues ;
- * Les vallons ou canaux hydrauliques avec une renaturation et un réaménagement des pieds de coteau pour sanctuariser un espace déterminant pour la gestion des inondations et le protéger d'une pression d'urbanisation de l'interstice entre le canal-cours d'eau et le coteau.

La démarche se poursuit pour que les solutions proposées soient mises en œuvre (phasage des actions et lancement des travaux).

Faire la ville sur la ville

Ces études et réflexions ne portent pas uniquement sur des secteurs à urbaniser mais visent à présent les espaces où l'urbanisation est existante, dense et semble ne plus pouvoir évoluer. Or, la fabrication des villes est à considérer sur des temporalités longues.

L'urbanisme circulaire, à savoir faire la ville sur la ville, est un enjeu fort à l'heure où les mutations sont trop rapides et non guidées. La requalification des quartiers passe par la définition de nouveaux espaces verts, l'instauration de marges de reculs, de traverses modes doux créant des perméabilités verticales et horizontales, ce qui offre des espaces respirables aux usagers. C'est dans cette perspective que les cahiers des charges pour les études urbaines sont conçus (ex : étude urbaine globale du Malvan à Cagnes-sur-mer).

LE PLU MÉTROPOLITAIN

Dans le cadre du PLUm approuvé en octobre 2019, de nombreuses mesures ont été mises en place pour valoriser les espaces naturels et agricoles :

- * Près de 1 100 ha de zones agricoles supplémentaires, soit une augmentation de plus de 22% pour atteindre 5 900 ha de terres cultivables ;
- * Des espaces naturels augmentés de près de 500 ha ;
- * Une trame verte et bleue à l'échelle de la Métropole ;
- * Une réduction des droits à bâtir sur les collines ;
- * Un développement durable et harmonieux dans la Plaine du Var avec une diminution des zones urbaines de 160 ha, une protection supplémentaire de 120 ha de terres agricoles, une augmentation de 150 ha des zones naturelles ;
- * Une urbanisation pour des logements écoresponsables et des activités économiques sources d'innovations et indispensables à la vitalité du territoire.

Pour donner suite à la modification simplifiée n°1 approuvée le 21 octobre 2021 et afin de faire évoluer le PLUm en vigueur, une procédure de modification de droit commun a été approuvée le 6 octobre 2022. Elle permet la mise en place d'actions en cohérence avec le plan d'accélération de la transition écologique et contribue à l'aboutissement de projets porteurs d'intérêt général et structurants pour l'attractivité et le développement du territoire métropolitain. Cette modification du document d'urbanisme a notamment permis :

- * une réduction des zones urbaines ou à urbaniser de 8,5 hectares au profit des zones naturelles (+6,6 ha) et des zones agricoles (+1,9 ha) ;
- * l'ajout de nouveaux espaces naturels protégés avec une hausse de plus de 4 hectares d'éléments de paysage à protéger et également de plus de 4 hectares de protection des vallons ;
- * l'introduction de nouvelles règles pour imposer ou inciter à la plantation, dans le cadre de la politique de verdissement et de renaturation ;
- * une baisse de 32 ha (-3%) des capacités de construire résiduelles par rapport à l'ancien document grâce à l'évolution du règlement d'urbanisme et de la trame verte et bleue.

LA RÉVISION GÉNÉRALE DU PLUM

Dans le cadre du lancement de la révision du PLUm le 21 octobre 2021, des orientations pérennisant les actions menées précédemment ont été fixées, et au premier rang desquelles :

- * la protection accrue des biens et des personnes dans les secteurs à risques, en zones urbaines comme dans le moyen et haut pays ;
- * la préservation de terres naturelles et agricoles au bénéfice de la qualité de notre cadre de vie, notre santé, la biodiversité, une meilleure autonomie alimentaire avec des circuits courts.

La volonté de la Métropole est de :

- * **limiter encore l'urbanisation des collines et des vallons ;**
- * préserver nos sols perméables et compenser les opérations avec **un objectif de Zéro Artificialisation Nette sur l'ensemble de la Métropole ;**
- * prendre en compte le **schéma directeur des eaux pluviales pour prévenir le ruissellement urbain**, et prévenir les risques de crues ;
- * **équiper toute construction nouvelle de bornes de recharge électriques**, ainsi que des équipements de tri des déchets et des locaux à vélos ;
- * **équiper toute nouvelle voirie de piste cyclable en site propre ;**
- * **définir une charte des espèces végétales** : à l'effet le plus rafraîchissant, les mieux adaptées à notre climat et absorbant le plus de CO₂ ;
- * **favoriser la création de parcelles végétalisées** en désartificialisant toutes les zones qui le permettent et **en supprimant les îlots de chaleur urbains**.

Une concertation publique, visant à associer la population, les associations locales et les autres personnes concernées, a débuté le 4 juillet 2022.

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ MÉTROPOLITAIN (RLPM)

En réponse à la demande exprimée par certaines de nos communes, et conformément à la loi portant Engagement National pour l'Environnement dite « Grenelle 2 », la Métropole a travaillé à l'élaboration d'un Règlement Local de Publicité métropolitain (RLPm), qui permet un juste équilibre entre préservation du cadre de vie, protection du patrimoine et dynamisme économique de notre territoire.

En cohérence avec le PLUm, ce document assure le relais réglementaire des règlements déjà existants et étendra ce cadre réglementaire à toutes les communes membres. Il offre aux maires de ces communes la possibilité de décider du cadre de développement de la publicité sur leur territoire et d'exercer leur pouvoir de police et d'instruction en matière de publicité et d'enseignes. Le document a été approuvé le 27 juin 2022.

LA MODERNISATION DU PATRIMOINE MÉTROPOLITAIN

La Métropole a engagé depuis 2013 un programme de modernisation qui vise notamment à optimiser les implantations géographiques des services, améliorer les conditions de travail des agents et la sécurité des locaux, garantir le bon état du patrimoine, réduire les consommations énergétiques, réaliser des économies pour une gestion optimale des finances.



Lors du Conseil métropolitain du 21 octobre 2021, la Métropole a adopté **son nouveau Schéma Directeur Immobilier (SDI)**. Celui-ci prévoit d'adapter la gestion du patrimoine métropolitain au développement du télétravail et des outils digitaux qui permettent un plus grand nomadisme des équipes. Ce schéma doit également permettre d'améliorer les conditions de travail des agents et la sécurité des locaux, garantir le bon état du patrimoine, réduire les consommations énergétiques, réaliser des économies pour une gestion optimale des finances.

Les cinq axes du Schéma Directeur Immobilier sont les suivants :

- * S'adapter aux nouveaux usages et améliorer l'offre de services aux agents sur les sites administratifs ;
- * Améliorer la performance occupationnelle et financière du parc administratif des bureaux ;
- * Améliorer la performance technique et énergétique du parc administratif des bureaux ;
- * Améliorer la politique de gestion du parc des logements et des commerces ;
- * Valoriser le patrimoine de la collectivité pour renforcer les capacités d'investissement.

En cours d'année 2022, les délais pour les axes 1 et 2 du SDI sont revus passant de 10 ans à 3 ans avec un objectif de restitution de **18 000 m²**. Le Schéma Directeur Immobilier est mis en œuvre et permet de poursuivre l'opération initiée en mutualisant les moyens dans une logique de rassembler les collaborateurs autour de leur Direction générale adjointe dans un même environnement, en limitant ainsi les problématiques de trajet pour des réunions, etc. et de libérer des locaux qui ne seraient pas conformes à nos objectifs (performance énergétique, vétusté, locaux en location ayant besoin de travaux, fin de bail, etc.).

Pour mener à bien cette mission, a été présenté aux Directions générales adjointes et aux syndicats le phasage des mouvements en indiquant les directions et les locaux qui étaient ciblés : 1^{ère} phase de 2022 à 2023 et 2^{ème} phase de 2023 à 2024.

Les mouvements de service ont permis de libérer environ **4 000 m²** sur la Métropole et la Ville de Nice. Ce Schéma Directeur Immobilier s'inscrit dans une démarche de développement durable et dans les objectifs à 2030 du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Dans l'objectif du Schéma « Améliorer la performance énergétique des bâtiments administratifs » figure notamment les leviers d'action suivants :

- * Réduire de 26% les consommations en énergie primaire du parc administratif à horizon 2030 ;
- * Augmenter à 30% la part de consommation issue d'énergies renouvelables (ENR) dans la consommation d'énergie totale du parc administratif à horizon 2030 ;
- * Réduire de 33% des émissions de gaz à effet de serre du parc administratif à horizon 2030 ;
- * Élargir le suivi énergétique à l'ensemble du parc administratif ;
- * Viser une certification ou label énergétique pour tout nouveau projet de construction neuve/acquisition/prise à bail tertiaire ou mixte.



FOCUS
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tout projet d'aménagement, de réhabilitation ou de rénovation intègre dorénavant systématiquement le volet de la transition écologique, tant sur les aspects de maîtrise des consommations énergétiques (LED, isolation, productions solaires thermiques ou photovoltaïques, chauffage par pompes à chaleur, etc.), que sur l'utilisation de matériaux et produits durables.





MÉTROPOLE
NICE CÔTE D'AZUR

POUR EN SAVOIR PLUS

www.nicecotedazur.org